

d'Lëtzebuerger **Land**

WISO

Unabhängige Wochenzeitung für Politik,
Wirtschaft und Kultur

#28 66. Jahrgang 12. Juli 2019



5 453000 174663



4,00€

Fernand en Amazonie

Le marché des librairies
luxembourgeois entre Amazon et
Ernster

Das Daten-Desaster

Die Datenschutzaffäre reicht viel weiter,
als gedacht. Der laxer Umgang mit
sensiblen Daten in Vergangenheit und
Gegenwart bedroht den Rechtsstaat
und den Rechtsfrieden

Tout le monde veut habiter au Luxembourg

Die OECD rät in ihrer neuesten
wirtschaftlichen Analyse, die
Wettbewerbsfähigkeit mit
Sozialwohnungen zu steigern

Foto: Sven Becker

Fernand en Amazonie

Bernard Thomas

À côté d'Amazon, le libraire fantôme dont on ne peut que deviner les parts de marché au Luxembourg, Ernster Sàrl occupe, avec huit filiales et 96 employés, une position dominante dans la vente des livres. Son PDG, Fernand Ernster, se dit « houfreg » du chemin parcouru, « mais je serais triste si cela était vu comme un monopole. Nous ne voulons pas nous retrouver seul dans le paysage libraire. Nous voulons le façonner à plusieurs acteurs. » Il y a quelques indices encourageants : La vente d'*e-books* stagne, voire baisse, dans les pays anglo-saxons ; en Allemagne, la vente de livres vient d'enregistrer sa première hausse depuis 2012, une remontée qui est surtout perceptible auprès des jeunes lecteurs. Un début d'espoir pour les libraires.

L'ouverture d'une nouvelle filiale Ernster de 950 mètres carrés dans la galerie commerciale de la Cloche d'Or semble refléter cette confiance retrouvée. En tant que vice-président, puis président de la Confédération luxembourgeoise du commerce (CLC), Fernand Ernster suivait quasiment en temps réel le projet immobilier porté par le promoteur Flavio Becca et la famille Mulliez, propriétaire d'Auchan. « Relativement tôt », il aurait signalé son intérêt auprès des promoteurs. Dans un avis de 2006, la Chambre de commerce et la CLC s'étaient prononcées contre l'idée d'une grande surface sur le Ban de Gasperich. Fernand Ernster, lui, parle d'un « avis mitigé ». Il avait lu l'étude de marché et en avait retenu le passage qui évoquait la possibilité d'implanter une librairie de 400 mètres carrés. « Et ceci à une époque où les Messageries du livre existaient encore, tout comme les cinq magasins Libo. »

Lui a-t-on fait une offre trop alléchante pour être refusée ? Ernster ne peut se prononcer sur le loyer (son contrat le lui interdit), mais explique qu'« une librairie ne peut payer le loyer le plus cher ». Pour les exploitants du centre commercial, « une offre culturelle aurait été un argument », tout comme le fait de voir s'y installer « un acteur luxembourgeois ». Au milieu des années 1990, alors que la multinationale française annonçait sa venue sur les hauteurs du Kirchberg, l'enthousiasme était mitigé. Fernand Ernster dit avoir contacté à l'époque les responsables de la commercialisation pour sonder le loyer d'un local de 400 mètres carrés. « Ils m'ont proposé un loyer que je ne pourrais jamais payer : 3 200 francs [80 euros] le mètre carré ; c'est un prix que, même aujourd'hui, je ne paie nulle part. Quand j'ai reçu cette offre, je les ai appelés pour m'assurer qu'ils ne s'étaient pas trompés. Je leur ai dit : 'Décidément, vous ne voulez pas que j'ouvre un magasin chez vous.' Ils m'ont répondu : 'On pourrait l'exprimer ainsi.' »

« Mir sollten net ze vill schaarf schéissen, car nous en profitons tous. Nous sommes quand même heureux de vivre dans un pays qui fleurit. Et cela ne fleurit pas avec la sueur que nous produisons ici. » Le libraire Fernand Ernster à propos d'Amazon

Fernand Ernster n'a pas peur des grandes surfaces. L'année 1988 marque le moment où les anciens commerces de la Ville capitulent et « montent » à la Belle Étoile à Bertrange. Fernand Ernster était à l'avant-garde de ce mouvement, ensemble avec le pâtissier Namur, le bijoutier Schroeder, le quincailler Neuberger, les maroquineries Schweich, le disquaire Tele-disc et le fils du vendeur d'animaux domestiques Josy Welter (le junior franchissait ainsi la ligne tracée par son père, l'éternel président de l'Union commerciale et ennemi juré des centres commerciaux périurbains). Ernster-fils prend 400 mètres carrés à la Belle Étoile. Il dit avoir compris que les temps avaient changé dès 1984, alors qu'il faisait un stage dans une grande librairie à Munich qui entretenait une filiale dans l'Olympia-Einkaufszentrum.

Son père, Pit Ernster, lui garantit l'autonomie pour gérer le nouveau magasin. À peine un an après son ouverture, la librairie dans la Belle Étoile fait un bénéfice. Suivront d'autres ouvertures : à la City Concorde (1999), au Cactus Bascharage (2013), à Ettelbruck (2018) ainsi qu'un « English Bookstore », rue de la Reine, (2015). Autour du magasin rue du Fossé se constitue peu à peu tout un réseau. « Avant d'être libraire, je me définis comme un entrepreneur qui maîtrise son métier et donne vie à ses idées », disait Fernand Ernster, qui parle cou-

ramment le langage managérial, dans *Histoires de familles* (Maison moderne, 2018).

Mais il y a également eu de petits échecs, et un fiasco. D'après les bilans déposés au Registre de commerce, Ernster Sàrl enchaîne cinq années de pertes entre 2008 et 2012 : 162 000 euros, 230 000 euros, 193 000 euros, 70 500 euros et 7 700 euros. Interrogé sur cette période de crise, Fernand Ernster répond : « Aujourd'hui je peux l'avouer, mais on a ramé pendant quelques années... ». La faute, dit Ernster, à « une mauvaise décision stratégique » : celle de signer, peu avant la crise économique de 2008, un bail pour mille mètres carrés à Belval Plaza. Elle aurait entraîné de lourds investissements : système informatique onéreux, énorme halle de stockage à Munsbach, bureaux surdimensionnés.

Finalement, ce seront les Messageries Paul Kraus qui deviendront locataires au premier étage du *shopping mall*, avant de fermer, quasiment du jour au lendemain, le magasin en 2011 « pour raisons économiques ». Le « pop-up store » qu'y installera ensuite la Librairie Diderich se soldera par un échec. Une expérience « vraiment décevante », dit sa gérante Anne Diderich. Aujourd'hui, Belval est un des seuls campus universitaires au monde à ne pas avoir une librairie dans ses alentours.

Ernster Sàrl est détenue par la holding PPM, créée en 1998 et nommée d'après les initiales de Pit, Paul et Max, les trois fils de Fernand et d'Annick Ernster. (Paul a commencé à travailler en automne dans l'entreprise familiale.) « Mon conseiller fiscal m'avait recommandé de créer une société de participations, dit Fernand Ernster. Mais j'ai refusé délibérément de consentir au prochain pas, qui aurait été de créer une société *offshore*. Je gagne mon argent au Luxembourg et je suis fier de payer mes impôts ici. Je ne regrette pas mon choix. Je ne me serais pas vu figurer sur une liste de personnes avec une société *offshore*. »

On n'aura pas entendu le président de la CLC et le membre de la Fédération luxembourgeoise des libraires, Fernand Ernster, critiquer publiquement Amazon, bien que son traitement fiscal fausse la concurrence. « *Mir sollten net ze vill schaarf schéissen*, car nous en profitons tous, dit-il. Nous sommes quand même heureux de vivre dans un pays qui fleurit. Et cela ne fleurit pas avec la sueur que nous produisons ici. » Et puis, il ne faudrait pas oublier qu'une entreprise comme Amazon emploie 2 250 personnes, « et pas avec des petites paies ». Pour les commerces locaux, ceci constituerait « du pouvoir d'achat potentiel ».

Ce sont les fournisseurs de livres qui assurent l'infrastructure logistique permettant aux libraires de tenir tête à Amazon. Que KNV, un des principaux grossistes allemands, ait fait faillite en février, est donc de mauvais augure. Car des intermédiaires comme Libri et Umbreit permettent la circulation ininterrompue de la marchandise. Un livre allemand commandé l'après-midi chez un libraire au Luxembourg est livré dès le lendemain ; pour un ouvrage français, il faut compter cinq jours. Si ce pilier du marché venait à seffondrer, les librairies indépendantes auraient vécu. Les éditeurs comme les lecteurs seraient alors entièrement livrés à d'Amazon.

Pour l'instant, Ernster profite encore de l'efficacité des fournisseurs allemands pour développer sa propre activité de commerce électronique. Mais malgré quelques gadgets (en Ville, les livres sont ainsi livrés par vélo électrique), le succès reste assez modeste : 500 000 euros sur un chiffre d'affaires global de quatorze millions d'euros. Sur le marché luxembourgeois, Ernster joue en outre le rôle d'intermédiaire de l'intermédiaire : il fournit des bestsellers aux kiosques Valora ainsi qu'aux supermarchés Cactus.

Ernster Sàrl fonctionne avec un stock assez réduit (évalué à un million d'euros dans les bilans), dont Fernand Ernster regrette « une certaine dévalorisation » : « Avant, un titre avait une continuité dans la vente de neuf à 18 mois ; aujourd'hui elle se situe plutôt autour de trois mois ». Les livres doivent donc rapidement tourner. Ce qui se voit dans l'aménagement des magasins. La nouvelle filiale sur le Ban de Gasperich est aérée et peu encombrée, au centre du magasin, se trouve un grand îlot de repos. Un café, censé dégager « une note olfactive stimulante [incitant] à la détente et à la lecture » (lit-on sur le site), occupe une large partie de la librairie. Les livres, eux, sont exposés dans des alcôves organisées par thèmes : littérature, bandes dessinées, petite enfance, cuisine, « bien-être ». Ou étalés sur des tables, en *facing*.

Le marché des livres scolaires représente entre un tiers et la moitié du chiffre d'affaires des libraires luxembourgeois. « Je suis heureux que la rentrée, c'est pour bientôt, dit la gérante d'une petite librairie. Les rappels de factures commencent à s'empiler sur mon bureau. On se dit : 'Oups, j'espère avoir assez de liquidités...' ». C'est un business de masse. Car les marges sur les manuels scolaires restent faibles : entre dix et quinze pour cent ; alors que pour les autres livres, elles peuvent monter jusqu'à 38 pour cent.

La gratuité des livres scolaires, officiellement annoncée en octobre 2017, provoqua un début de

panique parmi les libraires. Si le ministère de l'Éducation avait décidé de directement s'approvisionner auprès des éditeurs, cela aurait signifié la mort pour de nombreuses petites librairies. Les discussions avec le ministère sur l'implémentation de la gratuité auront duré deux ans. Le moment le plus incongru intervient vers la fin des négociations. En février 2018, Dirk Sumkötter, le directeur d'Ernster Sàrl et bras droit de Fernand Ernster, est embauché par le ministère de l'Éducation nationale. Il se retrouve soudain de l'autre côté de la table des négociations. Sumkötter aura donc commencé par négocier les grandes lignes pour Ernster, pour finir par fixer les modalités techniques pour l'État, sans aucune période de *cooling-off*.

À côté du taux super-réduit de TVA qui s'applique aux livres, la gratuité des livres scolaires ressemble à une subvention cachée des librairies locales. La survie économique des librairies, qui ont concédé à des investissements de plusieurs milliers d'euros pour se raccorder à l'interface numérique mis en place par le ministère, est désormais liée à l'État. Tous les libraires interrogés dans le cadre de cet article confirment que la dernière rentrée fut « exceptionnelle » ; avec un chiffre d'affaires substantiellement plus élevé. Pour un court instant, les librairies étaient entrées en surchauffe : l'afflux était tellement énorme que les étudiants recrutés ne réussissaient plus à suivre le volume des ventes (225 000 manuels vendus) et que les employés frôlaient le *burn-out*.

C'est que 40 000 lycéens devaient récupérer leurs livres dans une des dix librairies retenues par le ministère. Amazon, qui ne figure pas sur la liste des librairies participant à *mybooks.lu*, était hors-course. En plus, le système du « tiers payant » incita les élèves à racheter des livres qu'ils possédaient déjà, comme l'Atlas scolaire qui est au programme plusieurs années d'affilée. (Les manuels achetés en 2018 étant désormais répertoriés dans la base de données, ils seront exclus du remboursement en 2019.) Pour chaque manuel non-acheté – mais récupéré de seconde main, par exemple – les lycéens avaient droit à des bons d'achat. Ces coupons, dont la valeur totale s'élevait à 2,173 millions d'euros, ont pu être échangés dans les librairies contre des livres, des bandes dessinées, des stylos ou des cahiers. Ce fut un dernier petit *boost* financier pour les libraires. Et un compromis à la luxembourgeoise : Le gouvernement fait tout pour ne pas récupérer les 250 millions d'euros d'arriérés d'impôts d'Amazon, et redistribue en parallèle quatorze millions d'euros aux libraires autochtones.



« Mon conseiller fiscal m'avait recommandé de créer une société de participations. Mais j'ai refusé délibérément de consentir au prochain pas, qui aurait été de créer une société *offshore*. » Fernand Ernster dans la nouvelle filiale de sa chaîne à la Cloche d'Or

Le marché des librairies luxembourgeois entre Amazon et Ernster

Cinq nouvelles librairies en douze mois

La résilience de Christina, Romy et Anne

Contrairement au *Kulturpessimismus* ambiant, les petites librairies résistent. Il y en a même qui se créent, discrètement. Sur la dernière année, des librairies ont ainsi ouvert à Ettelbruck (Ernster), Marnach (Librairie Zimmer), Wiltz (ChrisTina's Bicherbutikk), en Ville-haute (Librairie Fellner ; *d'Land* du 9 novembre 2018) et au Ban de Gasperich (Ernster).

Le narratif dominant reste pourtant celui de la décadence. C'est vrai que des fermetures, il y en a eu. En 2013, Valora arrête les Messageries du livre. La librairie de 1 750 mètres carrés à Gasperich ne collait plus avec le concept développé à Zurich qui privilégiait les petits magasins, carburant avec un stock hyper-réduit de bestsellers, aux dépens des « exotiques », ces livres qui tournent moins vite. Le réseau Libo a été démonté, filiale par filiale : les magasins à Esch-sur-Alzette, à Ettelbruck (2015), dans le quartier de la Gare (2017) et à Wiltz (2018) ont fermé. Le magasin à Grevenmacher fermera ce lundi, 15 juillet. Sur un réseau de cinq filiales, ne reste donc plus que celle de Diekirch.

Paul Peckels, le CEO du groupe Saint-Paul, l'actionnaire unique de Librairie Libo SA, explique que les librairies ne s'accordaient plus avec la « stratégie générale » du groupe. Malgré un nouveau logo, des publicités dans les pages du *Wort* et un « coaching en activités de vente » destiné aux employés, il n'y aurait pas eu de « stabilisation » du chiffre d'affaires. Tous les anciens libraires, dit Peckels, auraient été recasés au sein du groupe Saint-Paul.

Tous, sauf une. Christina Matthieu a refusé de se résigner à la fermeture de sa librairie à Wiltz. « C'est mon monde. J'aime énormément ce métier : les couleurs, la papeterie, les livres, la lecture. » En avril, elle ouvre une nouvelle librairie. « Nous avons trois écoles primaires et un des plus grands lycées du pays ici à Wiltz ». Ensemble avec son associée, Tina Magalhaes, elle avait déniché un local abandonné de 160 mètres carrés dans la Grand-Rue, l'ancienne artère commerçante aujourd'hui exsangue. La commune, qui avait racheté l'immeuble, loue le local. Alors comment vont les affaires ? « Je ne peux

Anne Diderich évoque le « Zeitgeist d'aujourd'hui ». Il faudrait offrir « plus au client que simplement des livres »

La renaissance de la Librairie Alinéa

Elmira au pays des merveilles

Elmira Najafi a repris la gestion d'une petite institution culturelle. C'est un peu par hasard qu'en Neuvième, cette native de l'Iran décroche un stage chez Alinéa sur recommandation de son professeur de français au Lycée technique de Bonnevoie. Elle n'avait jamais entendu parler de cette librairie et ignorait qu'on pouvait également y acheter des livres en allemand. (Elle s'alimentait jusque-là chez Ernster et aux Messageries du livre.) Ne sachant trop quoi étudier après la Treizième, Najafi retourne travailler durant deux ans chez Edmond Donnersbach, le patron d'Alinéa. Après des études en économie, elle enchaîne les boulots : chez la Poste, chez *Classic Rock Radio* à Sarrebruck et dans l'entreprise familiale de promotion immobilière. Au printemps 2017, quand elle apprend la nouvelle qu'Alinéa allait fermer, elle se trouve à Téhéran où elle travaille pour la Deutsche Botschaftsschule. Immédiatement, elle se demande si elle ne peut pas contracter un prêt pour reprendre le magasin de la rue Beaumont.

À son retour au Luxembourg, Najafi découvre que Donnersbach a changé d'avis et veut continuer. Finalement, la situation financière n'était pas si grave que ça ; les 21 700 et 36 700 euros de pertes qu'affichaient les bilans 2015 et 2016, seront suivis par 23 120 euros de bénéfices en 2017. Donnersbach met sur pied une coopérative avec une dizaine de « silent investors », des amis de longue date et des clients fidèles. On y retrouve ainsi un



Recrutée par l'ancien patron d'Alinéa, Elmira Najafi gère la librairie depuis mars

homme d'affaires (Norbert Becker), un avocat (Michel Molitor) ainsi que deux hauts fonctionnaires retraités (Raymond Straus et Louis Robert), par ailleurs grands soutiens du campus de micro-universités privées de Wiltz. Elmira Najafi, qui n'est pour l'instant pas actionnaire mais simple employée, est nommée gérante du magasin.

Le *self-made-man* Donnersbach avait des ambitions encyclopédiques. Il tenait à présenter, dans ses rayons, les quasi-intégrales des grands auteurs qui font autorité. Ce stock en littérature, qui s'est accumulé sur des années, continue à faire le charme de la librairie et la différencie de ses concurrents. Mais d'un point de vue écono-

me plaindre, dit Matthieu. Cela pourrait être mieux, mais c'est OK. » La « Weeltzer Meedchen » explique avoir voulu créer un espace où les gens peuvent se rencontrer, boire une tasse de café... « ee rouge Buttek ».

Romy Liefgen a repris la librairie Zimmer à Diekirch en 2013. À l'époque, c'était une échoppe de 70 mètres carrés remplie de livres jusque sous le plafond. Trois ans après la reprise, Liefgen déménage dans un local plus grand, permettant « une autre présentation des livres » ; l'année suivante, elle ouvre un magasin pour enfants en face. « Le problème, dit-elle, c'est qu'il n'y avait plus assez de passage à Diekirch pour justifier deux loyers. » Elle se résigne à fermer un des deux magasins à Diekirch et à s'installer dans le Nordstrooss Shopping Mile à Marnach, le long de la N7. Sur 280 mètres carrés, Liefgen y vend de la littérature « un peu *mainstream* », des livres pour enfants, de la « luxemburgensia » (« bien que je n'aime pas trop ce mot »), de la papeterie et de la maroquinerie.

Les petites villes commerçantes, confrontées à la désaffectation de leurs zones piétonnes, font la cour aux libraires. À Ettelbruck, alors que la fermeture de Libo s'annonçait, la commune avait pris contact avec Fernand Ernster pour qu'il y ouvre une librairie. En juillet 2018, Ernster Sarl inaugure un magasin d'une centaine de mètres carrés dans un local que la commune loue au propriétaire avant de le sous-louer (pour un prix modique) au libraire. Les résultats des six premiers mois auraient dépassé le *business plan* initial, dit Fernand Ernster. À Grevenmacher, le conseil échevinal désespère de trouver un nouveau libraire, au point de lancer, sur Facebook, un appel à candidatures. Ernster ne se voit pas prendre le relais de Libo à Grevenmacher. Ce serait un « *Standuert* difficile ». Il faudrait d'abord que d'autres magasins y reprennent pied avant qu'on ne puisse envisager y ouvrir une filiale.

Fernand Ernster a tiré des leçons de son implantation ratée à Esch-sur-Alzette. Située en face de la mairie, au début de la rue de l'Alzette, la librairie de 300 mètres carrés a fermé en 2014. Parmi les raisons de cet échec, Fernand Ernster cite « l'évolution qualitative de la rue de l'Alzette », ainsi que le capital d'ancrage de la Librairie Diderich. Il dit avoir sous-estimé à quel point « Escher matt Esch verwues sinn ».

Anne Diderich, la gérante de la Librairie Diderich, une institution eschoise, a transformé une partie de la librairie familiale en café. Elle a adopté les codes hipsters des années 2000 : une esthétique épurée et vaguement scandinave où on sert, forcément, de la Fritz-Kola,



À la Librairie Diderich à Esch

des capuccinos et des gâteaux « homemade ». C'est presque devenu un cliché : de Wiltz à Esch, toutes les librairies disposent aujourd'hui d'un coin café (à l'exception de la Librairie Fellner). Même les kiosques MPK s'y mettent et proposent depuis peu du café « to go », estampillé Starbucks. Diderich évoque, elle, le « Zeitgeist d'aujourd'hui ». Il faudrait offrir « plus au client que simplement des livres ».

Le simple fait que le magasin soit accessible en chaise roulante et en poussette explique que le café, qui ne sert pas d'alcool, attire une clientèle largement absente des bistrotts eschois : Des personnes âgées et à mobilité réduite ainsi que beaucoup des jeunes parents avec enfants. La part des livres n'aurait pas été réduite, assure-t-elle. La surface du magasin a été agrandie suite aux travaux, passant de 300 à 600 mètres carrés, dont le café occuperait environ 90 mètres carrés. Anne Diderich regarde déjà au-delà, elle dit réfléchir à ouvrir un nouveau magasin. bt

« Ce n'est pas évident, mais on gardera un grand stock », promet Elmira Najafi, la nouvelle gérante d'Alinéa

mique, le capital immobilisé pose quelques défis. À commencer pas le très lent et incertain retour sur investissement. Elmira Najafi ne connaît pas le nombre exact de livres que contient la librairie ; ce serait « mission impossible », puisqu'il n'y aurait jamais eu d'inventaire complet. « Ce n'est pas évident, mais on gardera un grand stock, promet-elle. Lorsque je vends un livre et que je vois que cela faisait un petit moment qu'il était au magasin, je suis très contente. »

Avec la Librairie Française, Alinéa est la seule librairie à ne pas participer au commerce – aussi lucratif que disruptif – des manuels scolaires. « Nous ne pouvons pas, faute de locaux », dit

Najafi. « Mais, en fait, nous ne voulons pas. On laisse volontiers ce marché à Ernster ou à Diderich ; nous ne sommes pas en concurrence avec eux, ni eux avec nous. » L'installation prochaine de la Fnac au Royal-Hamilius ne lui fait « pas peur du tout ». (Il n'est toujours pas clair si la Fnac y vendra plutôt des aspirateurs ou des livres.) « Les gens iront jeter un coup d'œil, ils fouilleront et ils repartiront les mains vides. Ils retourneront chez nous, dans nos petites boutiques mignonnes. »

Pour réaliser ses idées de renouveau, Najafi a mobilisé son réseau personnel. Les livres de cuisine d'Anne Faber, présentatrice chez *RTL-Télé*, ont décoré la vitrine (ses biscuits sont mis en vente au magasin). Eric Mangen, le peintre-grafeur, vient de terminer une immense fresque au sein de la librairie. La nouvelle gérante veut installer un « coffee corner » au premier étage et vend du chocolat artisanal ainsi que de la papeterie de luxe, importée de Turquie et d'Italie.

Najafi vient ainsi de vendre à un client une version limitée de *Ferrari*, une monumentale monographie éditée par Taschen. Prix de vente : 25 000 euros. Dans une ville où une place de parking (au sous-sol du Royal-Hamilius) est affichée à 210 000 euros, tout est possible. À propos immobilier : Face au *Wort*, Edmond Donnersbach avait déclaré en 2017 que son loyer mensuel s'élevait à « plus de 10 000 euros ». Au Luxembourg, tout commence et tout se termine avec le loyer. bt



Leitartikel

Der Kammerpräsident

Romain Hilgert

Der Präsident des Parlaments gilt in der protokollarischen Rangordnung des Staats als erster Bürger des Landes. Der Großherzog ist schließlich kein Bürger und, anders als der Kammerpräsident, nicht gewählt. Die herausragende Stellung entspricht der nicht unbedeutenden Rolle, die der Kammerpräsident bei der Wahrung des Ansehens der parlamentarischen Demokratie und damit stabiler politischer Verhältnisse an sich zu spielen hat. Auch wenn das Amt oft als prestigeträchtiges Mittel der Parteien angesehen wird, einen verdienten Minister sachte auf das Ende seiner politischen Laufbahn einzustimmen.

Die ganze Kunst eines Kammerpräsidenten ist es, zwei widersprüchliche Aufgaben zu vereinen. Denn er muss einerseits für einen reibungslosen Ablauf der Parlamentsgeschäfte sorgen, das heißt alle Parteien und Abgeordneten dazu bewegen, sich den nicht immer zu ihrem Vorteil eingerichteten Regeln zu beugen und sich an sie zu halten. Nur so bleibt in der Öffentlichkeit der Glaube an die demokratische Transsubstantiation erhalten, dass es von Vorteil ist, alle politischen, wirtschaftlichen und sozialen Konflikte an die 60 Abgeordneten zu delegieren. Nur so bleibt der Eindruck erhalten, dass die Regierung die Staatsgeschäfte harmonisch zu führen weiß. Manch-

mal wird dieser Eindruck übertrieben, dann findet der Stammtisch, dass alle Politiker unter einer Decke stecken, und die Politiker schimpfen „Populismus“ zurück.

Die nicht minder wichtige Aufgabe des Kammerpräsidenten ist es, die Regierung vor der Opposition zu schützen. Dazu muss er sein ganzes Fingerspitzengefühl, seine Überzeugungskraft und sein taktisches Geschick einsetzen, um stets den Anschein der Überparteilichkeit zu erwecken, wenn er möglichst diskret und unwiderlegbar die inzwischen auf 217 Seiten aufgeblähte parlamentarische Hausordnung ausnutzt, um die Ausdrucksmöglichkeiten der Opposition einzuschränken.

Das machen alle Kammerpräsidenten so (eine einzige Kammerpräsidentin gab es in den letzten 177 Jahren), ganz gleich ob sie zur CSV (neun seit Einführung des allgemeinen Wahlrechts), LSAP (sechs) oder DP (einer) zählen. Je nach ihrem Temperament und der Stärke der Opposition tun die einen das autoritär, die anderen mit gespielter Jovialität. Stets verlassen sie sich darauf, dass zu ihrer Rechten ein Beamte der ihnen unterstellten Parlamentsverwaltung sitzt und ihnen die gerade dienliche Anweisung aus der Hausordnung zuflüstert.

Notgedrungen geht das manchmal schief, gelingt es dem Parlamentspräsidenten nicht, seine zwei widersprüchlichen Aufgaben zu vereinen, für einen harmonischen Ablauf der Parlamentsgeschäfte zu sorgen und gleichzeitig die Opposition kleinzuhalten. So am Dienstag, als die CSV noch einmal die Regierung mit der juristisch unzureichend abgesicherten Zentraldatei der Polizei vorführen wollte. Parlamentspräsident Fernand Etgen (DP) versuchte pflichtbewusst, eine Änderung der Tagesordnung abzublocken. Aber er war sichtlich überfordert und musste verzweifelt improvisieren, bis es ihm mit Unterstützung der DP-, LSAP- und grünen Abgeordneten doch noch gelang.

Wäre da nicht sein noch ungeschickterer Parteikollege Eugène Berger gewesen, der seinerseits eine gerade der CSV verweigerte Änderung der Tagesordnung beantragte. Da verließ die größte Partei des Parlaments zusammen mit der ADR das Plenum, die Linke und die Piraten schlossen sich ihnen etwas ratlos an, die Kammer war nicht mehr beschlussfähig. Schon lange hatte die Opposition nicht mehr die parlamentarischen Spielregeln aufgekündigt, und sei es nur einen Nachmittag lang, und das Plenum unter Protest verlassen. Das Parlament normalisiert sich wieder.

Mit Unterstützung mehrerer Verwaltungen sowie der Armee jagten vergangene Woche rund 100 Jäger und ein halbes Hundert Treiber zwei Tage lang Wildschweine in den Jagdlosen des Niemandslands an der luxemburgisch-belgischen Grenze, um ein Vordringen der afrikanischen Schweinepest aus dem Nachbarland zu verhindern. Sie sichteten etwa 50 Wildschweine und Frischlinge, konnten am Ende aber nur sieben Schweine erlegen und fanden zwei Schweinekadaver. Keiner der neun Kadaver trug Schweinepesterreger. Das Landwirtschaftsministerium zahlt eine Abschussprämie von 100 Euro pro Schwein und erlaubt nun nächtliche Jagdzüge und Wildschweinfallen in der „weißen Zone“. rh.

Haefert



blog

Personalien

Personalien

Politik

Politik

Soziales

Gesellschaft

Taina Bofferding,



Innenministerin (LSAP), eröffnete am Montag in Niederanven vor rund 300 Gemeindevertretern eine „partizipativ“ genannte Debatte über die Reform des Gemeindegesetzes. Ab Oktober soll ein Jahr lang darüber beraten werden, was am Gemeindegesetz geändert werden soll. Bis Juli nächsten Jahres sollen dann Vorschläge gemacht werden, wie es geändert werden muss. Anschließend will das Innenministerium einen Gesetzesvorwurf ausarbeiten und zur Diskussion stellen. Noch vor Abschluss dieses jahrelangen Prozesses will die Ministerin die Aufsicht des Innenministeriums über die Gemeinden „verbessern und vereinfachen“ (Foto: Mint). rh.

Xavier Bettel,

Premierminister (DP), rechnete dem besorgten CSV-Abgeordneten Léon Gloden vor, dass am Nationalfeiertag 1 700 Verdienstorden ausgeteilt wurden gegenüber 2 929 noch vor zwei Jahren. Die Regierung will so eine 2010 begonnene „Inflation“ von *Gielercher* an Beamte und Vereinsleute eindämmen. Denn pro Jahr würden nur 3 000 *Légions d'honneur* und 1 000 Bundesverdienstorden vergeben. rh.

Yves Cruchten,

Abgeordneter, wurde am Freitag zum parlamentarischen Berichterstatter für den Entwurf des Staatshaushalts 2020 bestimmt. Der Gemeindebeamte im einstweiligen Ruhestand hatte sich in letzter Zeit viel mit Vorschlägen befasst, um den Anstieg der Immobilienpreise zu bremsen. Der Budgetentwurf soll am 14. Oktober von Finanzminister Pierre Gramegna (DP) im Parlament hinterlegt werden. Yves Cruchten, der dem Käerjenger Gemeinderat angehört und bis Anfang des Jahres Generalsekretär der LSAP war, folgt auf André Bauler (DP). Im Laufe der Legislaturperiode dürfen LSAP und DP je zweimal den Haushaltsberichterstatter, die Grünen ihn einmal stellen. rh.



Le 31^e homme

Charles Margue serait-il le 31^e homme de la coalition ? Le 12 février, le député vert fut le seul à s'abstenir lors du vote sur l'augmentation de soixante euros de l'allocation repas promise par le gouvernement à la CGFP. Margue prétend qu'il s'était trompé de bouton et a rapidement demandé un rectificatif du vote. « Pacta sunt servanda », répond-il à la question si le rectificatif de son vote résultait d'un passage de savon. bt

« Net laang gefackelt »

« Ce qui compte pour nous, c'est la qualité du travail parlementaire », affirma le président du groupe parlementaire libéral Eugène Berger lors d'une conférence de presse de bilan de la première, très brève session parlementaire du nouveau gouvernement Bettel/Schneider/Braz ce lundi (photo : TPC). Berger répond ainsi à la critique que le parlement aurait eu du mal à trouver son rythme de croisière depuis les élections d'octobre 2018. Pour Berger, au contraire, cette majorité n'a « net laang gefackelt » (n'a pas traîné) en adoptant immédiatement la hausse du salaire social minimum – « qui ne s'est pas faite sur le dos des entreprises » –, l'augmentation du Revis, un jour de congé légal et un jour férié officiel supplémentaires. « Au Luxembourg, on n'a jamais investi autant dans le domaine social », renchérit Berger, pour qui l'accord de coalition est « quasiment un copier/coller » du programme électoral du DP dans des domaines comme la mobilité et l'écologie. Devant ses collègues parfaitement alignés pour la photo, Berger s'est montré enthousiaste : « Nous avons beaucoup de joie et de plaisir au travail », dit-il. Joëlle Elvinger, députée de Walferdange, a confirmé qu'elle était candidate à la succession de Henri Grethen à la Cour des comptes européennes. jh



Verkehr bis Steuern



Während der zu Ende gehenden Legislaturperiode wurden auf der Internetseite des Parlaments 180 Unterschriftensammlungen beantragt, 130 wurden vom Petitionsausschuss der Kammer für zulässig erklärt. Die meisten Petitionen befassten sich mit Verkehrsproblemen, dem Arbeitsrecht, der Gesundheit, Umwelt, Familie und den Steuern. Vier Petitionen erhielten mehr als 4 500 Unterschriften und gaben Anlass zu einer öffentlichen Anhörung. Die Vorsitzende des Petitionsausschusses, Nancy Arendt (CSV), kündigte am Donnerstag an, dass die Kriterien für die Zulässigkeit von Petitionen im Herbst überprüft werden sollen (Foto: CdD). rh.

Gesunde Kasse

Der Verwaltungsrat der Gesundheitskasse hieß vergangene Woche die Konten von 2018 gut. Bei Einnahmen von drei Milliarden Euro und Ausgaben von 2,9 Milliarden Euro wiesen sie einen Überschuss von 132 Millionen Euro aus. Die gingen in die Rücklagen von 870 Millionen Euro oder einem Drittel der laufenden Jahresausgaben. Durch den Krankenhaustarifvertrag und das neue Spitalgesetz steigen die Ausgaben beschleunigt. rh.

Handelsfreiheit

Das Verfassungsgericht urteilte am Freitag, dass Artikel 19 des Gesetzes von 1983 über Heilberufe gegen die Verfassung verstoße, wenn er regelt, welche medizinischen Apparate nur in Krankenhäusern und nicht in Privatpraxen aufgestellt werden dürfen. Dies verstoße gegen die in der Verfassung garantierte Handelsfreiheit von Selbstständigen. Damit dürfte der Weg frei sein, damit selbstständige Ärzte Magnetresonanztomografen (IRM) anschaffen können, wie es Gesundheitsminister Etienne Schneider (LSAP) schon Anfang des Jahres in Aussicht gestellt hatte (*d'Land*, 16.11.2018). rh.



Stand Speak Rise Up!

Kurz nach der Kampagne *Stand Speak Rise Up!* von Großherzogin Maria Teresa gegen sexuelle Gewalt in Krisengebieten wirft der Verein Passerell der Regierung vor, zwei Frauen, die in Somalia, Eritrea und Libyen gefangen, gefoltert und vergewaltigt worden waren, sowie ihren Kleinkindern das Asyl zu verweigern. Um nicht nach Italien abgeschoben zu werden, habe eine inzwischen das Land verlassen, die andere soll in die Schweiz abgeschoben werden, wo Flüchtlinge aus Eritrea abgewiesen würden. rh.

Erste Hilfe



Premier Appel heißt ein vor zwei Jahren von dem Verein Inter-Actions gegründeter Dienst, um in der Stadt Menschen zu helfen, die abends und nachts, wenn die meisten Hilfseinrichtungen geschlossen haben, in Not sind. Laut Rechenschaftsbericht von Inter-Actions nahm sich der Dienst vergangenes Jahr bei 3 303 Einsätzen 527 Personen an, davon 424 Männern und 113 Frauen aus 25 Ländern. Die Zahl der Einsätze steigt insgesamt, auch wenn sie im Winter vorübergehend sinkt, wenn Obdachlose bei der *Wanteraktioun* unterkommen. Der Notdienst, dessen Fortbestehen nach einer Testphase Ende vergangenen Jahres in Frage gestellt war, wird von sechs Angestellten und zwei Freiwilligen gewährleistet (Foto: Inter-Actions). rh.

Lebensversicherung

Das Regierungskabinett verabschiedete am Donnerstag einen Entwurf zur Reform des Euthanasiegesetzes von 2009. Danach soll Sterbehilfe künftig als natürliche Todesart angesehen und nicht mehr mit Selbstmord gleichgesetzt werden. Dies spielt unter anderem eine Rolle bei Lebensversicherungen. rh.

Das Daten-Desaster

Ines Kurschat

„Es gibt nichts zu verstecken“, betonte Xavier Bettel (DP) am Mittwoch. Der Premier, Justizminister Félix Braz und Polizeiminister François Bausch (beide Déi Gréng) waren in die *Chamber* gekommen, um den Abgeordneten vier Stunden lang Rede und Antwort zu stehen. Hintergrund ist die Datenschutzaffäre, die immer größere Kreise zieht, bis der Polizeiminister nicht umhin kam, zu mahnen, dass die „Instanzen, um die es hier geht, aber weiter arbeiten können“.

Was für eine Wende. Mitte Juni hatten sich die Minister Braz und Bausch in einem offenen Brief gegen „überflüssige und unhaltbare pauschale Beschuldigungen gegenüber Polizei und Justiz“ gewehrt. Im Rückblick lässt sich sagen: Es zeugte von Chuzpe, ausgerechnet die Presse zu attackieren, die versucht, über das heillose Durcheinander aufzuklären. Fest steht, der Datenschutzskandal reicht viel weiter als ursprünglich gedacht und hat das Potenzial, sich zu einer institutionellen Krise auszuwachsen, wenn nicht umfassend Aufklärung betrieben wird sowie legislative Gegenmaßnahmen ergriffen werden.

Geheime Daten Vordergründig geht es um zwei öffentlich bekanntgewordene Fälle: Auslöser war die Geschichte eines Mannes, der sich bei der Justiz beworben hatte und sich im Vorstellungsgespräch plötzlich mit kompromittierenden Fakten konfrontiert sah. Diese standen nicht in seinem – leeren – Auszug des Strafregisters. Es war sein Anwalt Gaston Vogel, der in dem Kontext vom „geheimen Register“ sprach. Die persönlichen Informationen stammten aus Polizeiprotokollen, die in der Justiz-Datenbank „Ju-Cha“ erfasst sind. Darum wiesen sowohl die Minister als auch die Generalstaatsanwaltschaft die Beschreibung „geheim“ oder „Casier bis“ zurück.

Ähnlich erging es dem Mann, der sich gegenüber *RTL* geäußert hat: Er war 2018 zum Nationalfeiertag in die Philharmonie eingeladen worden – und musste verdattert erfahren, nicht eingelassen zu werden, weil er angeblich eine Gefahr für die nationale Sicherheit darstelle. Es brauchte sechs Monate und Nerven wie Drahtseile, bis ihm Polizeidirektor Philippe Schrantz persönlich mitteilte, es gehe um zwei kommerzielle Angelegenheiten und eine Anzeige seiner Ex-Frau, die ohne Folgen vom Staatsanwalt klassiert worden war. Ob die Datensätze „geheim“ sind oder nicht, mutet angesichts der Brisanz wie Wortklauberei an: Beide Männer wussten nichts von den Daten, die die Autoritäten über sie hatten. Nach wie vor ist unklar, zu welchem Zweck sie gespeichert wurden, wer Zugang zu ihnen hat(te) und warum, wenn es nie zu einer Anklage kam, sie nicht gelöscht wurden.

In Zweifel steht auch, ob die aktuelle Rechtsgrundlage für die Datensammlungen ausreicht. Dem Straf-

Es tobt eine Schlacht, in der sich alle Seiten die Schuld zuschieben. Dabei haben sämtliche Parteien, mehr und weniger, das Chaos zu verantworten

rechtsprofessor der Uni Luxemburg Stefan Braum zufolge reicht das Datenschutzgesetz vom 1. August 2018, auf das Polizei und Justiz in einer ersten Reaktion verwiesen, als Ermächtigungsgrundlage nicht aus. Der Text, den die Abgeordneten im vergangenen Sommer im Galopp verabschiedet hatten, überträgt Mindeststandards einer EU-Direktive vom April 2016 zum Datenschutz bei den Strafverfolgungsbehörden ins Luxemburger Recht. „Die Richtlinie gibt nur den Rahmen vor. Für wesentliche Eingriffe ins Datenschutzrecht braucht es eine eigene gesetzliche Grundlage“, so Braum. Darin müsse der Zweck einer Datensammlung geregelt sein, wozu, wie lange und für wen zugänglich die persönlichen Daten gespeichert und wann sie gelöscht werden.

Zwei „Lesarten“ Die Generalstaatsanwaltschaft sieht das bekanntlich anders. Auf ihrer Pressekonferenz vor zwei Wochen war Generalstaatsanwältin Martine Solovieff formell: Sie meinte, dass „wir eine *base légale* haben und dass wir auch vorher immer eine *base légale* hatten“. Die Aussage erstaunte deshalb, weil der Justizminister selbst im offenen Brief eingeräumt hatte, für die Gerichts-Datenbanken fehle in den 1990-er eine Rechtsbasis. Heute abweichende Einschätzungen erklärte der stellvertretende Generalstaatsanwalt Jeannot Ries mit „zwei Lesarten“, die deutsche sei aufgrund der „schweren Geschichte“ präziser. Die Datenschutzkommission CNPD hatte allerdings bei ihrer Anhörung vor dem parlamentarischen Justiz- und dem Innenausschuss am 26. Juni betont, in Frankreich würden solche Datenbanken ebenfalls per Spezialgesetz geregelt.

Nach Lesart von Staatsanwaltschaft und Polizei wäre der/die hauseigene Datenschutzbeauftragte/r zuständig, um über Löschfristen, Zugangsmodalitäten und Zweckbindung zu entscheiden und zu wachen. Auf *Land*-Nachfrage, wo Finalitäten und Löschfristen der Ju-Cha (sowie der mehr als 60 anderen Datensätze, die von der Justiz geführt werden) stehen, räumte Staatsanwalt Nies ein, man sei im Gange, dafür Regeln zu erstellen. Dass nach der Sichtung

möglicherweise Datensätze zu archivieren oder ganz zu löschen seien, wollte Nies nicht ausschließen. Die Datenschutzbeauftragte des Gerichts, Lotty Prussen, bestätigte die Anfertigung einer Analyse zur Rechtmäßigkeit, sie bräuchte „nach e bëssen Zäit“. Im Klartext: Elementare Datenschutz- und Rechtsprinzipien, wie das Recht auf Vergessen, aber auch das Prinzip der Verhältnismäßigkeit oder der Unschuldsvermutung, scheinen ein Jahr nach Inkrafttreten des neuen Datenschutzgesetzes nicht garantiert; es bestehen ergo teils erhebliche Zweifel an der Rechtmäßigkeit gespeicherter Datensätze. Auch nach dem Datenschutzgesetz von 2002 waren unrechtmäßig gespeicherte Daten zu löschen.

Laisser-faire Dass Zweifel bezüglich der Rechtmäßigkeit der Datenbank bei der Polizei bestanden, war der Regierung nicht erst durch kritische Gutachten der CNPD bekannt. Die Opposition hatte die Rechtsunsicherheiten mehrmals thematisiert: Im Rahmen der Terrorismusdebatte am 1. Dezember 2015 forderte der CSV-Abgeordnete Gilles Roth Premier Xavier Bettel auf, für eine tragfähige Rechtsbasis der Polizei-Datenbank zu sorgen und zudem die Rechte der Bürger zu klären. Am 19. Januar 2016 wiederholte Roth seine Bedenken, diesmal gegenüber dem Minister für Innere Sicherheit, Etienne Schneider (LSAP). Der sagte bloß, man sei dabei, auf EU-Ebene diesbezüglich eine Direktive zu verhandeln. Roth unternahm zwei weitere Anläufe, um auf die Schutzlücken hinzuweisen: Am 10. Mai 2016 im Rahmen einer Fragestunde im Parlament und am 27. April 2017 mit einer Motion, in der die Regierung aufgefordert wurde, „eine solide Rechtsbasis“ für die Polizei-Datenbank zu schaffen.

Es war Schneiders Nachfolger, Polizeiminister François Bausch, der am 21. Juni die Generalinspektion der Polizei schriftlich anwies, die rechtlichen Grundlagen sämtlicher polizeilicher Datenbanken zu analysieren, und er bat dafür die Datenschutzkommission um Unterstützung. Bis 15. November sollen sie ihre Gutachten vorlegen. Dass die beiden im Herbst zur Einschätzung kommen sollten, die Schutzlücken seien unproblematisch und die Rechtsbasis doch solide, ist aber unwahrscheinlich. Denn die Generalstaatsanwaltschaft steht mit ihrer Sicht ziemlich isoliert da. Nicht nur die Abgeordneten äußern sich mehrheitlich skeptisch zur Rechtsbasis, auch Alex Bodry von der LSAP, der die Affäre zu Beginn noch kleingeredet hatte. Bei der Anhörung der Justiz-Datenschutzkontrollbehörde vorvergangenen Mittwoch im Parlament zeigte sich, dass nicht einmal die Justiz sich einig und hundertprozentig sicher ist. Der Chef der Datenschutz-Kontrollbehörde, Jean-Claude Wiwinius, zugleich oberster Verfassungsrichter, war vom Justiz- und vom Innenausschuss eingeladen worden, um

seine Einschätzung zu den Spielregeln der Ju-Cha sowie anderer Datenbanken abzugeben.

Seine Antwort fiel kurz und unmissverständlich aus: „Forcement geet et net duer, soss wiere mer net hei.“ „Damit steht der Präsident der Kontrollbehörde im Widerspruch zur Generalstaatsanwalt“, sagt Laurent Mosar von der CSV, der auf weitere Unklarheiten hinweist: So hatte die Generalstaatsanwaltschaft gesagt, man führe in der Ju-Cha keine personenbezogenen Dossiers. Nach Aussagen der Kontrollbehörde soll die Recherche nach Personen möglich sein. Auch sollen nicht nur zwei Datenbanken existieren, wie es in der Antwort des Justizministers auf eine parlamentarische Anfrage Mosars (von inzwischen mehr als zwölf zum Thema) hieß, sondern mindestens zwei bis vier weitere; andere Gerichts-Datensätze nicht mitgezählt. Allein die Ju-Cha erfasst rund 667 000 Personen (Mehrfachnennungen möglich).

Kein Durchblick Spätestens jetzt fassen sich Beobachter/innen an den Kopf: Wissen es die Verantwortlichen nicht besser? Oder wird hier bewusst trüber Wein eingeschenkt angesichts einer Affäre, die enorme Sprengkraft birgt? Immer wieder bleiben präzise Antworten auf Nachfragen aus, es wird gedruckt, ausgewichen, vertröstet. Nicht einmal die CNPD, die als unabhängige Behörde über den Datenschutz wachen soll, vermochte sich festzulegen, ob persönliche Daten zu Minderjährigen, die Bagatelldelikte begangen haben und dafür nie gerichtlich belangt wurden, bis ins Erwachsenenalter gespeichert werden dürfen. Dass 2 000 Polizeibeamte Zugriff auf die Polizei-Datenbank haben und 630 Justizbeamte auf die Ju-Cha (mit unterschiedlichen Zugangsrechten) – alles unproblematisch?

Der Schutz der Privatsphäre und das informationelle Selbstbestimmungsrecht sind durch die Europäische Grundrechtecharta geschützt. Zudem gelten die Unschuldsvermutung, Prinzipien wie die Verhältnismäßigkeit und Zweckgebundenheit von Datensammlungen. In der Datenschutzgrundverordnung steht das Recht auf Vergessen. Wenn nun die Rechtsbasis bestehender Datenbanken nicht hundertprozentig ist, was bedeutet das für die Grundrechte? Und was für die Arbeit der Polizei und Justiz? Inwiefern dürfen sie die gespeicherten Daten dann nutzen? Kein Wunder, dass Braz und Bausch am Mittwoch im Parlament angestrengt und in der Defensive wirkten.

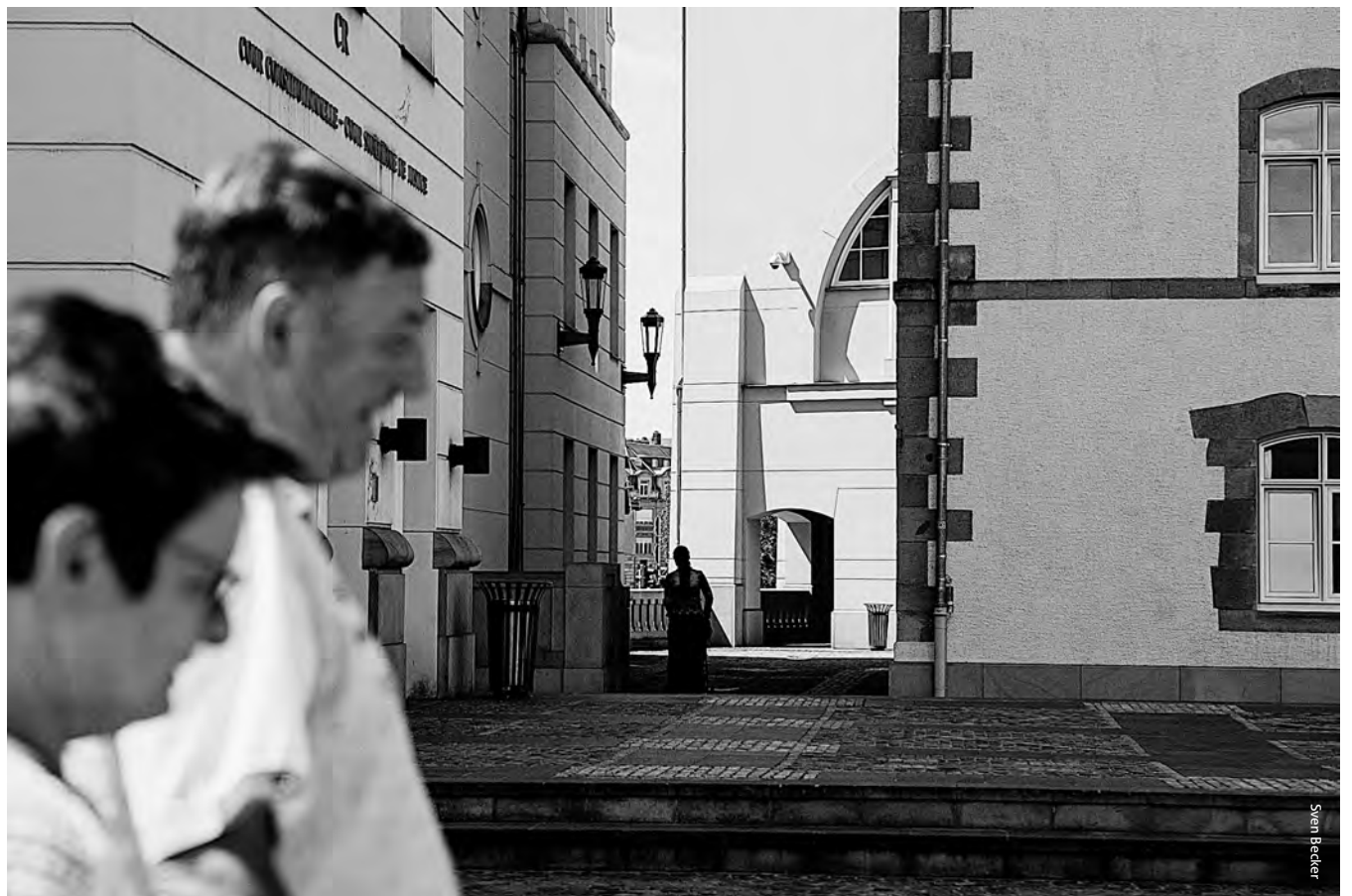
„Unrechtmäßig gespeicherte Daten sind zu löschen“, betont Stefan Braum gegenüber dem *Land*. Der Strafrechtler sieht nur einen Weg, um aus dem Schlamassel herauszukommen: „Die Abgeordneten müssen schnellstens Rechtssicherheit herstellen, ein Gesetz für die Datenbanken verabschieden und in

der Zwischenzeit mittels Übergangsbestimmungen regeln, welche Daten zu welchen Zwecken zu halten sind.“ Das könnten zum Beispiel Daten zur Strafverfolgung, zur Verbrechens- und Terrorismusbekämpfung sein. Bürger haben derweil das Recht, von den Autoritäten Auskunft zu verlangen, welche persönlichen Daten diese über sie gespeichert haben, sofern nicht laufende Ermittlungs- oder Gerichtsverfahren dem entgegenstehen.

Politische Machtspiele „Die Bürger haben ein Recht auf Aufklärung“, sagt Laurent Mosar. Beim CSV-Abgeordneten haben sich weitere Bürger mit Datenschutzproblemen gemeldet. Angesichts der Dimensionen der Affäre hatte Mosars Parteikollege Gilles Roth schon am Dienstag den Antrag gestellt, Premier Xavier Bettel, als Medienminister zuständig für den Datenschutz, noch vor der Sommerpause vors Parlament zu zitieren. Eigentlich stand das Thema Nachhaltigkeit auf der Tagesordnung. Statt über die Änderung abstimmen zu lassen, machte Kammerpräsident Fernand Etgen (DP) prozedurale Probleme geltend und schlug vor, den Vorschlag am nächsten Tag in der (von den Mehrheitsparteien dominierten) Fraktionspräsidentenkonferenz zu diskutieren. Josée Lorsché warf der CSV „politische Machtspiele“ vor – ausgerechnet die Grünen, die ihren Aufstieg nicht zuletzt der Affäre um eine illegale Geheimdienst-Datenbank verdanken. Aus Protest verließen alle Oppositionsparteien den Saal.

Es ist eine wilde Schlacht entbrannt, in der sich alle Seiten die Schuld zuschieben. Dabei haben alle Parteien mehr und weniger zum Desaster beigetragen. 40 Jahre nach dem ersten Datenschutzgesetz fehlt eine robuste Datenschutzkultur; bei den Behörden, vor allem aber bei den politisch Verantwortlichen. Wie sonst ist zu erklären, dass CNPD und Justiz-Kontrollbehörde Gutachten um Gutachten über Schutzlücken bei polizeilichen, justiziellen und anderen Datenbanken schrieben; und die Politik reagierte trotzdem nicht? Auch die Erweiterung der Videoüberwachung Visupol hat die CNPD untersucht. Ihr Fazit: Besser sei ein eigenes Gesetz. Innenminister François Bausch reduzierte wohl die Anzahl der Kameras. Doch Visupol läuft trotz aller Zweifel über die Rechtmäßigkeit und Wirksamkeit weiter. Die anlasslose Vorratsdatenspeicherung, von zwei Europäischen Gerichten angeprangert als mit dem Grundrecht des Schutzes der Privatsphäre unvereinbar, wurde ebenfalls nicht gestoppt. Erst jetzt, auf dem Höhepunkt der Affäre, dämmert es, dass es grundsätzlicher Kurskorrekturen bedarf. Der Mann, dem der Einlass zum Nationalfeiertags-Fest verweigert worden war, will notfalls bis vor den EU-Menschenrechtsgerichtshof ziehen. „Dann könnte es richtig peinlich werden“, warnt Laurent Mosar.

Die Datenschutzaffäre reicht viel weiter, als gedacht. Der laxer Umgang mit sensiblen Daten in Vergangenheit und Gegenwart bedroht den Rechtsstaat und den Rechtsfrieden



Der Polizeiminister fürchtet weitere Enthüllungen beim Datenschutz, der Justizminister US-Verhältnisse, sollten Hintergrund-Checks etwa beim Waffenbesitz nur noch auf Basis des Strafregisters erlaubt sein (hat aber niemand gefordert)



Deux des projets les plus clinquants de Metaform : la passerelle piétonne à Esch-sur-Alzette (2007, en haut) et une résidence à Dommeldange (2016), qui semblent tous les deux crier « fuck the context ! »

Méta-architecte public

josée hansen

Une affaire de familles « La maison de Rahim et Azam Agaajani est unique et particulière pour plusieurs raisons », lisait-on dans le magazine *Désirs* des Éditions Mike Koedinger en 2005, une de ces raisons étant « la valeur symbolique » de cette construction, puisque c'est le fils aîné du couple, Shahram Agaajani, qui a conçu cette maison. La famille Agaajani est originaire de Tabriz en Iran, le père est ingénieur et arrive au Luxembourg à la fin des années 1990 ; il y fonde Asars Constructions en 1998 (reprise en 2015 par le fils cadet, Shahriar Agaajani, *1984). Shahram (*1976) fait des études d'architecture à la Cambre à Bruxelles, puis revient au Luxembourg lancer le bureau Metaform avec son confrère Thierry Cruchten (*1975), architecte lui aussi et frère jumeau du député socialiste Yves Cruchten (ancien secrétaire général du LSAP). Le bureau commence modestement, avec des maisons unifamiliales pour les proches (comme tous les jeunes bureaux d'architecture), et, grâce à la société du père Agaajani, assez vite aussi des immeubles d'appartements, comme en 2004 au Quartier Grünwald au Kirchberg, où l'association avec un investisseur aide Metaform à se qualifier pour les concours du Fonds Kirchberg. À partir de là, Metaform se positionne. Aujourd'hui, le bureau a plus d'une trentaine de collaborateurs (contre 70 pour Jim Clemes par exemple), a ouvert sa structure à de nouveaux associés et établi un bureau à Dubaï, où il construit aussi le pavillon luxembourgeois à l'Expo2020, et « sur huit concours auxquels nous avons participé l'année dernière, nous en avons remporté sept » (Shahram Agaajani dans *Archiduc* n° 18, été 2019). À quoi est dû ce succès fulgurant ?

Grands gestes Metaform est apparu sur le radar des observateurs avec ses projets publics : la passerelle piétonne à côté de la gare d'Esch-sur-Alzette, et un pavillon temporaire pour le centenaire de la ville dans les Nonnewisen à Esch (bien terne toutefois à côté de celui d'Enric Miralles & Benedetta Tagliabue pour Arcelor-Mittal). Les deux structures furent de grands gestes qui lançaient *toc-toc-me voilà !*, une architecture attirant l'attention par l'audace de son ingénierie (les deux fois, il s'agissait de projets réalisés avec le bureau Ney&Partners). Lors d'une conférence monographique sur le bureau organisée en 2008 par la Fondation de l'architecture, Pablo Lhoas trouve alors Metaform encore trop révérencieux par rapport à l'enseignement reçu et l'invite à « chercher ailleurs dans des choses plus intrigantes, plus contradictoires, plus 'perverses', plus osées... radicales ? »

Thierry Cruchten restera toujours dans l'ombre de Metaform, mais Shahram Agaajani aspire dès les débuts à devenir un architecte public – qui n'hésite pas à s'impliquer activement dans le débat politique sur notre environnement bâti. Si l'architecture est, pour citer Emmanuel Macron devant les architectes français en mai, « l'art le plus politique de tous », Shahram veut en faire, de la politique. Il lance une série de publications très critiques, *Carte d'opinions*, d'abord publiées par la Fondation de l'architecture, puis par une association éponyme présidée par Shahram lui-même. Le premier numéro, en 2008, secoue sacrément le milieu de l'architecture alors, avec des textes aussi directs que corrosifs sur le faux à la Cité judiciaire (signés Petit, Paczowski, Agaajani et Lhoas), puis un deuxième sur la culture du bâti, suivi par un numéro sur le logement et un autre sur l'urbanisme. Le cinquième

numéro sera le seul de la série à être publié directement par l'asbl., et questionnera la participation citoyenne et le dialogue dans la conception urbaine. Nous sommes en 2012 et Metaform commence à vraiment cartonner grâce à la consécration – au *Bauhärepräis* de l'OA et en tant que « building of the year 2011 » du site spécialisé *Archdaily.com* – de ce projet résidentiel à Cessange, dont la banalité de la façade géométrique gris foncé est cassée par les bonhommes ronds et colorés des graffitis oranges du *street artist* Sumo. Encore un grand geste qui crie (avec Rem Koolhaas) *Fuck the context !* et pose cet ovni (dont les intérieurs léchés en blanc et verre font très architecture *Sketch-up*) dans un quartier aux longues rangées de maisons mitoyennes remontant aux années 1960-70. « Pour moi, ce n'est pas un problème de créer des objets uniques, car les objets uniques peuvent très bien fonctionner côte à côte », affirme Agaajani (*Archiduc* 18). Ce qui compte désormais pour lui, c'est la vi-si-bi-li-té.

Let's make it happen La véritable percée de Metaform dans la conscience collective a lieu en 2017, lorsque le bureau remporte le concours d'architecture pour le pavillon luxembourgeois à l'Expo2020 à Dubaï avec un projet basé sur l'idée d'un anneau de Möbius, boucle infinie (voir *d'Land* 26/19). Le jury était enthousiaste – ignorant probablement le pavillon néerlandais à la Triennale de Milan de 1996 conçu par UNStudio de Ben van Berkel, qui avait aussi déjà conçu un Möbius House quelques années auparavant. Le bureau danois Big avait même reçu un prix, en 2009, pour son projet de bibliothèque à Astana au Kazakhstan conçu sur le modèle de l'anneau de Möbius. « Des références trop directes », avait reproché Pablo Lhoas à Metaform dix ans plus tôt. Ici, Shahram Agaajani et Thierry Cruchten avaient carrément additionné tous les éléments pouvant leur garantir de gagner le concours coûte que coûte : le logo rouge-blanc-bleu en X sur la façade (disparu depuis), le toboggan façon piscine *wellness*, les photos grand format de la nature luxembourgeoise sur les images numériques – tout y était.

Il y a surtout la proximité du ministre de l'Économie Etienne Schneider (LSAP), qu'Agaajani s'enorgueillit de fréquenter intensément, ce que corroborent les photos sur le site *people* de *RTL.lu* prises lors du mariage de Schneider avec Jérôme Domange en été 2017. Metaform ouvre une antenne à Dubaï en mars 2018 et engage GG Kirchner, l'architecte d'origine allemande (*1968) qui a travaillé pour Hermann & Valentiny de 1993 à 2017 – et notamment réussi le coup de force de construire le pavillon luxembourgeois à l'exposition universelle de Shanghai en 2010 dans des conditions difficiles.

Boucle Et c'est ainsi que la boucle est bouclée. Car les ressemblances entre François Valentiny et Shahram Agaajani sont nombreuses : là où le premier fut l'architecte d'État officieux des années CSV/LSAP, dégotant de nombreux contrats grâce à son entrisme politique – ah, ces fêtes du premier mai, où, en toute décontraction, il pouvait expliquer aux maires et aux ministres invités qu'il lui fallait de nouveaux contrats –, on pourrait considérer que Metaform est le bureau favori des gouvernements Gambia. Car même si

Le réseautage politique et d'affaires et un style versatile qui cite les grands architectes internationaux sont deux des recettes du succès de Metaform

les concours sont anonymes et les jurys souverains, leur architecture est si riche en références aux architectes en vue il y a dix, vingt ou trente ans, que chacun y reconnaîtra un élément du *Zeitgeist* aperçu dans une anthologie Taschen.

Pour l'audace esthétique, Metaform construit une résidence de quinze logements à Dommeldange, épousant un terrain difficile et avec une façade à triangles argentés (façon Issey Miyake) – nominée au prix d'architecture européen Mies van der Rohe 2017. Pour les affaires, le bureau remporte le premier prix pour le nouveau siège de Post Luxembourg (avec une architecture de bureau en verre qui pourrait provenir de n'importe quel grand bureau international) et le premier prix pour l'aménagement des anciens bassins de frittage à Belval (Agora), avec un projet misant sur la présence de l'eau sur place. Metaform va construire le vélodrome national avec complexe sportif à Mondorf et est associé au bureau Big (Bjarke Ingels Group) pour la construction du Skypark Business Center-sud à Findel avec une architecture de promoteur (beaucoup de verre et quelques effets de style, comme le toit à verdure). Pour la crédibilité *arty*, le bureau profite du bonus que lui a apporté la scénographie de l'exposition Julia Koether au Mudam en début d'année. Metaform avait d'ailleurs aussi conçu le projet de salle de concert H6 pour Den Atelier à la Foire internationale, finalement annulé par l'organisateur de concerts (dont le fondateur, Laurent Loschetter, aime à se pavaner de sa proximité avec le Premier ministre Xavier Bettel, DP).

« Souvent, l'architecture est réduite à une histoire de goûts et de couleurs, regrette Agaajani dans cet entretien polémique avec Stefano Moreno dans *Archiduc*. Alors que juger d'une architecture est bien plus complexe, puisqu'elle répond à une histoire culturelle, à un contexte. » En cela, il a tout à fait raison. C'est exactement ce que fait Metaform : construire grand et beaucoup, des logements, des bureaux, des infrastructures publiques, en invoquant des concepts dans l'air du temps – constructions passives, matériaux écologiques, *cradle-to-cradle* (comme à Dubaï), ouvertures symbolisées par le verre, utilisation maximale des parcelles de terrain – et juste un tout petit grain de folie (un graffiti, un élément de façade...). Les intérieurs sont léchés, la nature importée dans les *renderings* luxuriante. On est au Luxembourg de la troisième révolution industrielle et du deuxième gouvernement Bettel-Schneider-Braz, *Mir kënnen eis et jo leschten...*

Comment le bureau d'architecture Metaform est devenu le Valentiny de Gambia – une reconstruction

Cinq ans commission Juncker

« Redynamisons le projet européen ! »

Questions : Ines Kurschat

Jean-Claude Juncker (CSV) quitte la présidence de la Commission européenne d'ici l'automne. Quel est son bilan vu du Luxembourg ? Le Land a demandé une appréciation au ministre des Affaires étrangères et européennes Jean Asselborn (LSAP), qui a répondu par écrit.

d'Lëtzebuurger Land : *Quels sont, selon vous, les principaux mérites de la commission Juncker ?*

Jean Asselborn : Après les années Barroso, le Président Jean-Claude Juncker a œuvré en faveur d'une Union européenne plus grande et plus ambitieuse pour les grands enjeux, plus petite et plus modeste pour les petits dossiers. C'est ainsi que la Commission Juncker a lancé un programme ambitieux en faveur de l'emploi, de la croissance et de l'investissement. La Commission a également utilisé ses prérogatives pour faire respecter nos valeurs communes, l'État de droit et les droits fondamentaux, toutefois avec un succès plutôt mitigé dans certains pays. Il faut également mentionner le rôle de la Commission Juncker dans le dossier épineux du Brexit. Le fait que les 27 ont réussi à rester unis tout au long du processus est aussi dû à l'action persévérante de l'équipe autour de Michel Barnier.

À ses débuts comme commissaire, Jean-Claude Juncker a parlé de la « commission de la dernière chance ». C'était dans le contexte de la crise de l'euro et de celle des réfugiés sur fond d'érosion de la confiance des gens dans les institutions européennes. Est-ce que la commission a tenu son pari ?

Il faut se rappeler qu'en 2014, peu après la crise économique et financière, l'objectif de la Commission Juncker était de rapprocher l'Europe de ses citoyens et de faire avancer les travaux sur les grands sujets européens, comme le renforcement du pilier européen des droits sociaux, la stimulation des investissements, la création d'un marché intérieur numérique et une politique de migration basée sur la solidarité et la dignité. Je pense qu'après un mandat de cinq ans qui a vu plusieurs crises, et des élections européennes en mai 2019, où les partis démocratiques se sont nettement imposés face aux populistes et aux nationalistes, il faut reconnaître que la « dernière chance » a été saisie, du moins en ce qui concerne l'essentiel : au Parlement européen, les familles politiques qui défendent l'âme de l'UE restent largement majoritaires.

Monsieur Juncker voulait une commission « politique ». Est-ce que cela lui a réussi ?

La Commission Juncker a, en effet, adopté un style plus « politique ». Le président Juncker a beaucoup insisté sur le fait que les décisions de « Bruxelles » sont souvent des décisions qui émanent des États membres. Cette prise de conscience est nécessaire pour comprendre comment fonctionne l'Europe, et pour dénoncer les discours mensongers des populistes qui renvoient aux prétendus « diktats » de Bruxelles pour dissimuler les défaillances au niveau national.

En même temps il faut réaliser que le rôle de la Commission est aussi celui de « gardienne des Traités », c'est-à-dire de l'organe qui veille à la mise en œuvre du droit européen, essentiel au fonctionnement du marché unique. À un certain degré, une Commission « politique » se heurte à ce rôle qui est essentiellement technique et administratif. Il s'agit donc de trouver le bon équilibre entre une Commission « politique » et une administration censée gérer le bon fonctionnement de l'Union en général et du marché intérieur en particulier.

Quel est donc votre bilan de la Commission ?

Somme toute, le bilan de la Commission Juncker est positif. Avec la contribution de la Commission européenne, l'UE a pu jouer un rôle de premier plan dans la négociation de l'accord de Paris sur le climat. L'UE est la seule grande économie au monde à avoir pleinement transposé dans sa législation les mesures qu'elle s'est engagée à prendre pour respecter les engagements de l'accord de Paris et réduire d'au moins quarante pour cent ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, en se préparant à une économie neutre sur le plan climatique. Quant à l'économie, le plan Juncker a contribué à soutenir la reprise économique. Le

Fonds européen pour les investissements stratégiques devrait bénéficier à presque un million de PME à travers l'Europe ...

Sur le plan de la politique d'asile, les plans pour instaurer un système de répartition des réfugiés ont cependant échoué...

En effet, la Commission Juncker a dû faire face à la crise migratoire de 2015. La réforme du système d'asile reste à faire, et on ne parvient pas à s'accorder sur une politique migratoire européenne commune. Alors que le nombre de demandeurs de protection internationale a diminué de 90 pour cent, l'Europe se transforme de plus en plus en une forteresse. Une politique d'isolement aussi radicale n'est pas une solution au problème actuel des réfugiés. Notre devoir en tant qu'Européens est de venir en aide aux gens qui fuient la guerre et la persécution.

L'Europe a commis une grave erreur en admettant que la responsabilité volontaire des États membres en politique d'asile prime sur la responsabilité obligatoire de tous dans le contexte du droit international. De ce fait, il ne reste plus que quatre à cinq États membres pour accueillir des migrants sauvés en mer, à l'image de ce qui a été fait pour le Sea-Watch 3.

Certains pays critiquent la Commission pour avoir opté pour une démarche trop idéologique, e.a. parce qu'elle veut restreindre l'accès aux fonds de l'UE en cas de violation de l'État de droit dans le projet budgétaire. Quelle est la position du Luxembourg ?

Le Luxembourg soutient l'introduction d'un tel mécanisme et partage l'avis de la Commission que le respect de l'État de droit est une condition préalable essentielle à une bonne gestion financière et à un financement efficace de l'UE. Soyons clairs : Il ne s'agit pas ici d'une initiative de la part de la Commission pour « punir » des États membres, mais bien d'une requête spécifique d'un large nombre d'États membres, dont le Luxembourg, à l'égard de la Commission.

Rappelons que le respect des valeurs retenues à l'article 2 du Traité constitue le fondement même de l'Union européenne. Le respect de ses valeurs, dont l'État de droit, par les États membres est indispensable pour le bon fonctionnement de

l'Union. Au-delà d'être une question de valeurs, la protection de l'État de droit dans l'UE est également une question d'intérêts concrets. Nos sociétés et nos économies doivent travailler sur la base de règles appliquées correctement et de manière prévisible.

La Commission Juncker et la Banque européenne d'investissement ont créé un Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) doté de 33 milliards d'euros pour réagir aux baisses conjoncturelles. Dans quelle mesure le Luxembourg en a-t-il profité ?

Le soutien du FEIS a surtout été apporté aux régions les plus sévèrement touchées par la crise. Ainsi, la Grèce, le Portugal et l'Espagne figurent parmi les dix premiers bénéficiaires des investissements prévus au titre du FEIS, tout comme l'Estonie, la Bulgarie et la Pologne. Au Luxembourg, le volume total du financement au titre du FEIS depuis 2015 s'est élevé à 118 millions d'euros. Ceci devrait générer 548 millions d'euros d'investissements supplémentaires. Depuis le lancement du FEIS, six projets ont bénéficié d'un soutien qui devrait générer 268 millions d'euros en investissements. De plus, six accords ont été conclus avec des banques intermédiaires ou fonds, visant la création d'investissements supplémentaires de 280 millions d'euros.

Le développement de la zone euro ne progresse que lentement. Jusqu'ici la commission Juncker n'a encore réalisé aucun objectif dans ce contexte, ni le Fonds monétaire, ni l'intégration du paquet fiscal dans le droit de l'Union européenne, ni un budget spécial pour la zone euro ou la création d'un ministre des finances.

Contrairement à ce que votre question présume, les États membres et la Commission ont en fait réalisé des avancées considérables au cours des derniers mois. Lors du dernier sommet de la zone euro en juin 2019, les dirigeants de l'UE à 27 se sont accordés sur un paquet important de réformes majeures de la zone euro, à savoir de la réforme du Mécanisme européen de stabilité (MES), dont le Luxembourg est le pays-hôte, du filet de sécurité (*common backstop*) au Fonds de résolution unique (*Single Resolution Fund*), ainsi que d'un budget de la zone euro pour favoriser la compétitivité et la convergence.

« Nous sommes aujourd'hui à un moment crucial pour l'Europe. (...) L'Union a le devoir de rétablir et de maintenir la confiance qu'ont les citoyens en ses institutions. » Jean Asselborn

Le Luxembourg se félicite de ces accords, auxquels il a activement contribué à tous les niveaux dans un esprit de compromis. Ces accords mettent en musique des mesures qui vont renforcer davantage la zone euro, en accordant un rôle plus important au MES, en créant une nouvelle facilité budgétaire propre à la zone euro et en renforçant la stabilité du système bancaire.

Quant aux aspects institutionnels, il existe encore des divergences de vues parmi certains États membres. C'est pour cette raison qu'il a été tout à fait compréhensible de se focaliser en priorité sur les éléments de réforme où des avancées sont réalisables. Le Luxembourg reste cependant ouvert à la poursuite de toute discussion sur des réformes d'ordre plus institutionnel.

Dans le cadre du développement de la Politique de sécurité et de défense commune, on discute de la création d'un conseil de sécurité européen afin de pouvoir réagir de manière plus rapide et efficace au niveau de la politique étrangère. Est-ce que le gouvernement soutient la création d'un tel conseil ?

Le Luxembourg s'est toujours engagé de manière déterminée en faveur d'une Politique de sécurité et de défense commune forte et adaptée aux défis du moment. Pour d'aucuns, l'idée de disposer d'un Conseil de sécurité européen viserait à aboutir à cet objectif, mais une mise en œuvre

concrète semble encore bien éloignée, d'autant qu'un tel Conseil n'est pas prévu par les Traités de l'Union européenne.

L'idée de la création d'un Conseil de sécurité européen n'est pas nouvelle et demeure complexe. Elle soulève en effet un certain nombre de questions auxquelles il est difficile, voire impossible de répondre en l'état : quelles en seraient les modalités et compétences, quelle place prendrait un tel organe dans l'architecture institutionnelle européenne, qui en seraient les membres (et sur base de quels critères), quid d'une rotation équitable, quel serait le processus de prise de décisions, et comment en assurer la mise en œuvre ?

Dans un contexte particulier, où l'on observe une réémergence de tendances unilatéralistes et moins de solidarité entre États membres de l'Union européenne, il est nécessaire de rappeler que la recherche du consensus est à la base du projet européen. Redynamisons donc cette norme !

Le vote du Parlement européen sur la candidature d'Ursula von der Leyen, aura lieu mardi prochain. Qu'attendez-vous de la future présidente de la Commission européenne pour le Luxembourg ?

Nous sommes aujourd'hui à un moment crucial pour l'Europe. Le taux de participation aux européennes a été de huit pour cent plus élevé qu'aux élections précédentes : c'est un gage donné par les électeurs qu'il ne faut en aucun cas mettre en cause. L'Union a le devoir de rétablir et de maintenir la confiance qu'ont les citoyens en ses institutions.

Pour un pays comme le Luxembourg, il est clair que nous nous attendons de la personne qui exercera la présidence de la Commission un certain respect de qu'on appelait jadis la « méthode communautaire » : la recherche du consensus et la conviction que les intérêts des « petits » États membres comptent autant que les intérêts des « grands ». En même temps, il nous faut un exécutif européen qui véhicule une image forte de l'Europe. Surtout en ces temps du Brexit, nous devons rester unis et rapprocher nos concitoyens des avantages qu'offre l'UE. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons faire face aux grands défis tels que le changement climatique, la crise du multilatéralisme ou les flux de migration.



Compagnons de route depuis un bon moment : Jean Asselborn (à gauche) et Jean-Claude Juncker en discussion en 2015

10 000

ticker

Biltgen, Meisch, setzen!

Der Europäische Gerichtshof hat am Mittwoch den Grenzpendlern, beziehungsweise ihren Kindern, zu einem weiteren Sieg gegen die Luxemburger Regierung verholfen. In der Rechtssache C-410/18 Nicolas Aubriet v Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche entschieden die Richter zugunsten von „M. Aubriet fils“. Sie kippten damit das Gesetz über die Luxemburger Studienbeihilfen, das schon in der Vergangenheit zu Protesten unter Luxemburger Schülern und Studenten geführt hatte. Beispielsweise 2014, als die vier Jahre zuvor eingeführten sehr großzügigen Beihilfen für Luxemburger Gebietsansässige aufgrund europäischer Urteile für Grenzpendler geöffnet und daraufhin gekürzt wurden. (Fotos : Schülerstreik April 2014/ms).

„Die Modalitäten für die Berechnung der Mindestdauer einer Tätigkeit im Großherzogtum Luxemburg, von der in diesem Mitgliedstaat die Gewährung einer finanziellen Beihilfe an nicht dort ansässige Studierende, die Kinder von Grenzgängern sind, abhängt, verstoßen gegen das Unionsrecht“, so der Gerichtshof in einer Mitteilung. Der Fall ist ein Paradebeispiel dafür, wie das Gesetz, auch nach Reformen, immer noch dazu dient, Grenzpendler und ihre Kinder möglichst von den Luxemburger Sozialleistungen auszuschließen.

Nicolas Aubriet, Sohn eines französischen Grenzpendlers, waren im Herbst 2014 die Luxemburger Studienbeihilfen verwehrt worden, weil sein Vater nicht, wie im Gesetz verlangt, zum Zeitpunkt des Antrages mindestens während fünf von sieben Jahren in Luxemburg beschäftigt gewesen war. Dabei hatte „M. Aubriet père“ von 1991 bis 2001 in Luxemburg gearbeitet, nach einem halben Jahr Arbeitslosigkeit weitere sechs Jahre, von 2002 bis 2008. Danach hatte er vier Jahre einen französischen Arbeitgeber, bevor er von 2012 bis September 2014 wieder über die Grenze pendelte, als seine Stelle aus wirtschaftlichen Zwängen gekündigt wurde. Bis Nicolas Aubriet seinen Antrag stellte, hatte sein Vater insgesamt 18 Jahre lang in Luxemburg gearbeitet, Sozialversicherungsbeiträge und Steuern bezahlt. Und hat danach weitere Jahre hier gearbeitet. Er klagte vor dem Verwaltungsgericht gegen die

Verwehrung der Studienbeihilfen, das seinen Fall an die europäischen Richter weitergab, zu denen in Zwischenzeit auch der ehemalige Hochschulminister François Biltgen (CSV) gehört, der sich die rein nationalen Studienbeihilfen überhaupt erst ausgedacht hatte. Seine Kollegen hätten in ihrem Urteil nicht deutlicher sein können. Die im Gesetz vorgesehene Referenzperiode sei nicht geeignet, um zu prüfen, ob eine dauerhafte Verbindung der Antragsteller mit dem Luxemburger Arbeitsmarkt besteht und stehe daher im Widerspruch mit dem dem freien Personenverkehr innerhalb der EU.



Die Richter schlussfolgern, dass „eine Vorschrift, die wie die luxemburgischen Rechtsvorschriften die Gewährung

einer finanziellen Studienbeihilfe an gebietsfremde Studierende davon abhängig macht, dass ein Elternteil während eines Referenzzeitraums von sieben Jahren vor der Beantragung der Beihilfe mindestens fünf Jahre lang in Luxemburg tätig war, eine Beschränkung enthält, die über das hinausgeht, was zur Erreichung des legitimen Ziels, die Zahl gebietsansässiger Personen mit Studienabschluss zu erhöhen, erforderlich ist“, Angesichts des Fachkräftemangels, den die Arbeitgeberverbände beklagen, die sich immer häufiger beschwerten, dass sie auch im Personalreservoir der Großregion keine geeigneten qualifizierten Mitarbeiter mehr finden, müssten sich nicht nur die Gewerkschaften, die in der Vergangenheit gegen die Territorialität der Sozialleistungen vorgingen, über die Entscheidung freuen.

In einer Stellungnahme kündigte Hochschulminister Claude Meisch (DP) an, bald einen Vorentwurf vorzulegen, um das Gesetz anzupassen. Von 30 000 Studenten, die derzeit Luxemburger Beihilfen beziehen, seien 12 000 Kinder von in Luxemburg beschäftigten Grenzpendlern, sagte Léon Diederich vom Hochschulministerium nach dem Urteil. Er glaubt nicht, dass durch eine Erweiterung der Kriterien eine große Masse an zusätzlichen Antragstellern zu erwarten sei wie 2013, so der erste Regierungsrat gegenüber dem *Land*. Es gehe eher um 50 Studenten. Der Kostenpunkt für die Studienbeihilfen liegt derzeit laut Diederich bei 115 bis 120 Millionen Euro pro Studienjahr. Ohne die Reformen von 2014, als unter Meisch eine Basis-, eine Mobilitäts- und eine Sozialbeihilfe eingeführt wurden, anstatt dass wie zuvor jedem, der ein Einschreibungszertifikat der Uni vorweisen konnte, 6 500 Euro in die Hand gedrückt wurden, wäre man aufgrund des jährlichen Zuwachses von zwei bis drei Prozent an studierenden Antragstellern bei weit über 200 Millionen angelangt. **ms**

Stadion aus Gold und Silber

Am Montag diskutierte der Gemeinderat der Stadt Luxemburg über die ärgerliche Budgetüberschreitung für den Bau des nationalen Fussball- und Rugbystadions zwischen der Cloche d'Or und Kockelscheuer. Das Stadion

soll 18,45 Millionen Euro teurer werden als geplant, informierte Schöffe Laurent Mosar (CSV) die Kollegen und nun 79,60 Millionen Euro kosten. Er war einigermaßen verärgert, gibt er doch der Planungsgemeinschaft Nationales Fußballstadion die Schuld für unterschätzte Kostenvoranschläge, Fehler und Verzögerungen im Wert von 11,28 Millionen Euro. Dafür möchte er die Planungsgesellschaft haftbar machen, der Vertrag sehe das vor. Die stadteigene Bauverwaltung habe nicht falsch gemacht, betonte Mosar. Daher konnte man schon staunen, als Rätin Héloïse Bock (DP) aufzählte, man habe beispielsweise die Damentoiletten vergessen. Ob das den Damen an der Spitze der Bauverwaltung etwa nicht aufgefallen war, dass für sie kein Klo vorgesehen war? Ohnehin ist das ganze Fußballstadionprojekt eine immer größere Farce. Denn für Mehrkosten sorgen außerdem die Forderungen der Polizei, die ihr – nicht einwandfrei legales – Kameraüberwachungssystem Visupol installieren will, sowie weitere Forderungen der Uefa. Dabei waren es doch Sicherheitsbedenken und die Anforderungen der Uefa (hauptsächlich, was die Unterbringung und die Verköstigung der VIPs und der Presse betraf), mit denen FLF-Präsident Paul Philip überhaupt erst den Bau eines neuen Stadions rechtfertigte. Völlig absurd ist auch, dass nun neben das Stadion ein Mehrzweckplatz – zu Mehrkosten – angelegt wird, die nicht im Stadion stattfinden können, um den Rasen zu schonen, wie beispielsweise Konzerte. Wie das wohl Stadien anderswo handhaben, in denen solche Großereignisse durchgeführt werden? Die Räte spotteten am Montag, Budgetüberschreitungen von 30 Prozent seien bei Bauprojekten zur allgemeingültigen Regel geworden. Dabei wurde der finanzielle Aufwand von Anfang an unterschätzt. Vielleicht nicht ganz unbewusst, schließlich hatte die Regierung der Bevölkerung gerade wieder ein Sparprogramm verpasst. Als der Gemeinderat Ende 2016 seine Zustimmung für das Stadion gab, hatten sich die Kosten seit der Ausschreibung bereits auf rund 60 Millionen Euro verdoppelt. Denn weil die Renovierung des alten Stade Josy Barthel für 40 Millionen Euro ursprünglich als zu teuer angesehen wurde, hieß es bei der Ausschreibung

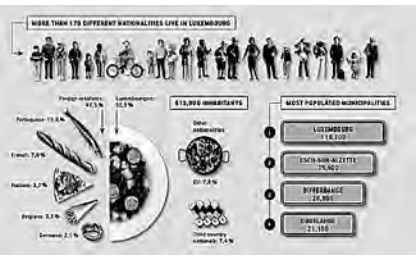
d'indemnités extra-légales, c'est ce que touchera chacun des journalistes licenciés du *Jeudi*. À quoi s'ajoute une prime d'ancienneté de 215 euros par année travaillée. C'est ce qu'a obtenu l'OGBL dans sa négociation contre l'OGBL, une somme assez maigre. « C'est relatif, dit Pit Schreiner, le secrétaire syndical qui a négocié avec la délégation du personnel, comparé à une banque qui a des millions de côté, c'est maigre. Mais il s'agit ici de la survie de toute une société. » Et, ajoute-t-il, les indemnités se situeraient loin au-dessus de ce que le groupe Saint-Paul avait été prêt à payer lors de son dernier plan social. Dix personnes vont perdre leur travail, trois autres partiront en retraite ou en préretraite. **bt**

des neuen Fußballstadionprojektes, es dürfe nur 30, maximal aber 35 Millionen Euro kosten. Bis Redaktionsschluss konnte das *Land* nicht in Erfahrung bringen, wie viel der Bau des neuen Stadions in Hamm kosten wird, in dem die Leichtathleten mit ihren Laufbahnen unterkommen sollen, die die FLF im neuen Stadion nicht mehr duldet – nicht etwa weil die Uefa das fordert, sondern wegen der guten Stadionstimmung. Aber geht man, grob über den Daumen gepeilt, davon aus, dass das inklusive Damentoiletten und unter Berücksichtigung der 30-Prozent-Regel vielleicht auch noch mal zehn Millionen Euro kostet, dann hätte sich der Preis fürs Stadion, in dem laut Paul Philip mit Ach und Krach 25 Spiele jährlich ausgetragen werden (*d'Land*, 24.07.2015), im Prinzip bald verdreifacht. **ms**

Fact check your fact sheet

Der staatliche Presse- und Informationsdienst (SIP) gab diese Woche zehn neue Merkblätter über Luxemburg heraus, die auf lustig-spielerische Art Fakten über Land, Leute, Gesellschaft und Wirtschaft vermitteln sollen. Ob sie gelungen sind, darüber lässt sich diskutieren. Die Zusammensetzung der Bevölkerung wird mit kulinarischen Spezialitäten dargestellt, so dass die Italiener auf das Klischee Pizza reduziert und die Spanier zur Paella werden, die Portugiesen zu Sardinen und die Luxemburger zur Boune-schlupp. Vielleicht hatte der SIP der Agentur Graphisterie Centrale nicht genug Budget gegeben, vielleicht wollte die Agentur es auch nicht ausgeben und hat deshalb (in den Angaben zu den Bildrechten nachzulesen), von den Politikern- und Monarchenportraits abgesehen, offensichtlich auf copyrightfreie Bilder aus dem Internet zurückgegriffen. Das führt zu allerlei unterhaltsamen Pannen. Das Mudam wird durch einen *Balloon Dog* von Jeff Koons dargestellt, einem Werk, das so teuer ist, wie das neue nationale Fussballstadion kosten sollte und daher den budgetären Rahmen des Mudam für mehrere Jahrzehnte sprengt. Die Unesco-geschützte Altstadt ist mit einem undefinierbaren Etwas, möglicherweise einem Stein, dargestellt. Die Fluganzeigetafel, die den Flughafen Findel darstellen soll, meldet Flüge nach Hongkong, Sidney, Tokio oder

Toronto, die allesamt verspätet oder abgesagt sind – wahrscheinlich hatte es an dem Tag, an die transatlantischen Flüge von Luxemburg aus starten sollten, in Findel geschneit. **ms**



Lux vs Becca

La bataille judiciaire qui oppose les deux promoteurs en bisbille Eric Lux et Flavio Becca autour de la répartition des centaines de millions d'euros d'actifs de l'Olos Fund (90-10, selon Becca ; 50-50, selon Lux), vient de connaître un nouvel épisode : la Cour d'appel a rejeté la demande de Becca qui voulait que son concurrent lui rembourse 100 000 euros en indemnité de procédures. Au-delà, l'arrêt signifie une victoire pour Lux, car il stipule que les actifs ne seront pas réalloués dans l'immédiat (comme l'avait demandé Becca). Tout restera donc dans l'état, c'est-à-dire coincé, entre deux ex-associés dissociés. L'allocation définitive ne sera pas pour demain. Promobe n'exclut pas d'attaquer l'arrêt en cassation. **bt**

Erratum

Il est envisagé d'alimenter le centre de données de Google à Bissen par l'eau de l'Alzette et non par celle de l'Attert (comme nous l'avions écrit dans « Water Wars », la semaine dernière). **bt**

Die OECD rät in ihrer neuesten wirtschaftlichen Analyse, die Wettbewerbsfähigkeit mit Sozialwohnungen zu steigern

Tout le monde veut habiter au Luxembourg

Michèle Sinner

Hoppla! Vielleicht hatte sich Finanzminister Pierre Gramegna (DP) im Eifer des Gefechts der Vorstellung der neuesten OECD-Analyse ein wenig vergaloppiert, aber dann war die große Steuerreform für 2020 angekündigt. Da konnte er nur noch ein wenig nuancieren, als er gefragt wurde, ob die Jahrhundertreform, von der sich nicht nur die Individualisierung, die Abschaffung mancher Steuerklassen, sondern auch die Reform der Grundsteuer versprochen wird, wirklich schon nächstes Jahr komme. „2020, das ist das Jahr, das nun kommt, das wird das Jahr, in dem wir Nägel mit Köpfen machen wollen. In welchen Fristen das dann gestimmt und umgesetzt wird, das steht noch im Raum, aber es ist klar, dass 2020 ein entscheidendes Jahr wird, um alles vorzubereiten“, so der Finanzminister am Dienstag nach der Präsentation der *OECD Economic Surveys – Luxembourg*.

Der Hauptakzent liegt diesmal auf der Entwicklung der Produktivität und der Lage auf dem Wohnungsmarkt. Das mag darauf zurückzuführen sein, dass die gesamtwirtschaftliche Lage Luxemburgs zu gut ist, um daran etwas auszusetzen. Die Wirtschaft wächst weiter, die Haushaltsziele werden mehr als erreicht, die öffentlichen Schulden sind niedrig. Sogar der Ruf der OECD, entweder das Renteneintrittsalter anzuheben oder die Renten zu kürzen, klingt mittlerweile ein wenig halbherzig.

Es mag aber auch daran liegen, dass die Regierung bei der Auswahl der Themenschwerpunkte mitredet und die Akzente der OECD in Wahrheit auch die ihren sind. Das stellt den Besuch von OECD-Generalsekretär Angel Gurría und seiner Mitarbeiter in ein etwas anderes Licht. Denn ist die Regierung das Managementkomitee des Unternehmens Luxemburg, wie die Arbeitgebervertreter das vor Wahlen gerne fordern, hat sie sich mit Gurría den Firmenberater ins Haus geholt. Der legt in seinem Bericht zwar nichts offen, was nicht ohnehin jeder weiß, aber durch sein Auftauchen bereitet er die Mitarbeiter auf Kürzungen im Betrieb vor. Dass die OECD eine internationale Organisation ist, gibt ihr im Vergleich zu Firmenberatern aus der Privatwirtschaft einen Anstrich zwischenstaatlicher Seriosität, was die Bürger weniger erschreckt, als wenn man den Auftrag, die Steuerreform zu verfassen, direkt an McKinsey vergeben würde.

Das offenbart sich zwischen den Zeilen der *OECD Survey*. Denn wer in Luxemburg „Produktivität“ hört, denkt, nach Jahrzehnten militanter Lobbyarbeit der Unternehmerverbände, reflexartig an die Löhne, die ihrer Meinung schneller gestiegen sind als die Produktivität und daher die Wettbewerbsfähigkeit schmälern. Da kann es schon erstaunen, dass die OECD in ihrem neuen Bericht kein einziges Wort über die Gehälterindexierung verliert – das sieht ihr nicht ähnlich –, sondern die Schuld dafür, dass die Produktivität in der Luxemburger Wirtschaft auf hohem Niveau stagniert, den Unternehmen, der Regierung und der Statistik gibt. Da ist von großen Unterschieden innerhalb ein und derselben Branche die Rede; im Bauwesen beispielsweise gelangen manche Firmenchefs Produktivitätssteigerungen, während bei anderen Betrieben mit dem gleichen Tarifvertrag die Produktivität sinkt. Auf die fehlenden Investitionen wird hingewiesen, sei es in

Es kann schon erstaunen, dass die OECD in ihrem neuen Bericht kein einziges Wort über die Gehälterindexierung verliert. Sogar ihre Forderungen nach Rentenkürzungen klingen etwas halbherzig

neue Technologien, Ausstattung oder in die Weiterbildung der Mitarbeiter. Die OECD berichtet von „Zombie-Firmen“, die den Anschluss an die Besten ihrer Branche verloren haben und untot ihr Dasein fristen. Die dringend die seit Jahren vor sich hin dümpelnde Reform des Insolvenzrechts bräuchten, um abgewickelt werden zu können. Von Firmen, denen die Steuervergünstigungen auf den Einnahmen aus Geistigem Eigentum nichts bringen würden, so lange sie die Forschung in die Entwicklung solchen Eigentums nicht von der Steuer absetzen können und deswegen gar nicht erst forschen. Und schließlich muss auch die OECD in einem Kasten festzustellen, dass das Resultat der Rechnung BIP : Arbeitsstunden = Arbeitsproduktivität möglicherweise weniger günstig und aussagekräftig ausfällt, weil das BIP vergangenes Jahr rückwirkend drastisch nach unten korrigiert wurde, als dem Stated auffiel, dass Amazon und Co plötzlich keine Gewinne mehr nach Luxemburg verschoben.

Doch seit ein paar Jahren schon, seit sie mit ihren Forderungen nach der Abschaffung oder Modulation des Index auf Granit beißen und sie dem Argument, dass die Löhne in Luxemburg zwar hoch, aber die Lebens- und vor allem die Wohnkosten höher sind, nichts entgegensetzen haben, beginnt sich in Arbeitgeberkreisen eine neue Einsicht durchzusetzen: dass wenn der hohe Mindestlohn zum Leben nicht ausreicht, die Lebenskosten gesenkt werden müssen, bevor man wieder nach Lohnkürzungen fragen kann. So fordert die Handwerkerkammer, deren Mitglieder natürlich am Bau von Wohnungen mitverdienen, nicht erst seit der vergangenen Wahlkampagne, die Behebung der Wohnungsnot zur absoluten Priorität zu machen. Denn sind die Wohnungen weniger teuer, müssen sie ihren Mitarbeitern weniger Lohn zahlen, und dann geht es auch mit der Wettbewerbsfähigkeit wieder nach oben.

So betrachtet, ist es kaum noch ein Fehler, wenn in der Druckversion der *Survey* das Kapital Wohnungsmarkt unter dem Übertitel „Policies for stronger productivity growth“ geführt wird, während es in der elektronischen Fassung deutlich holistischer „Policies for a more efficient and inclusive housing market“ heißt. „Tout le monde veut habiter à Luxembourg“, fasste Angel Gurría am Dienstag zusammen, wie Luxemburg Opfer

seines eigenen Wirtschaftserfolgs geworden ist. In ihrem Bericht schildert die OECD die Dramatik auf dem Wohnungsmarkt gestraft und in seltener Deutlichkeit.

Zwischen 2000 und 2017 verzeichnete Luxemburg einen Bevölkerungszuwachs von 36 Prozent, während es im EU-Schnitt knapp über fünf Prozent waren. Mit dieser rasanten Entwicklung hat das Wohnungsangebot nicht Schritt gehalten. Pro tausend Einwohner zählte Luxemburg 2015 414 Unterkünfte und platzierte sich im OECD-Schlusspeloton, während Griechenland, Portugal, Frankreich und Spanien (den Euro-Krisen-Ländern, aus denen junge qualifizierte Leute auswanderten) weit über 500 Unterkünfte pro tausend Einwohner zählen. Das Problem verschlimmern aber längst nicht nur die Einwanderer, sondern auch Geschiedene und Singles; die Größe der Haushalte schrumpft und dadurch steigt wiederum die Nachfrage. Hinzu kommt, dass die Zersiedlung enorm ist, nicht dicht genug gebaut wird, weil das ideale Leben nach Vorstellung der Gebietsansässigen in einem Einfamilienhaus mit eigenem Garten stattfindet. Fast 6 500 zusätzliche Wohnungen jährlich würden gebraucht, während zwischen 2001 und 2016 nur 2 804 pro Jahr entstanden. Weil das Angebot knapp ist, steigen die Preise, und zwar schneller als die Einkommen. Der Verschuldungsgrad der Haushalte ist hoch in Luxemburg. Der Schuldendienst auf den Hypotheken ist mit Abstand höher als sonst wo in der gesamten OECD, nahezu 30 Prozent des Haushaltseinkommens verschlingen die monatlichen Rückzahlungen oder die Miete.

Das Land ist klein und die Fläche begrenzt. Das ist keine neue Erkenntnis. Aber zwischen 2010 und 2017 sind die Preise für Bauland um 50 Prozent gestiegen. Und das ist der Punkt, an dem es laut Vorstellung der Berater von der OECD nun zwei Gruppen im Unternehmen Luxemburg an den Kragen gehen soll, die bisher von allzu drastischen Maßnahmen verschont wurden: den Wohnungseigentümern und den Grundstücksbesitzern, mit großer Wahrscheinlichkeit luxemburgisch und wahlberechtigt. Daher hat sich bisher noch jede Regierung geniert, ihnen ihre Privilegien zu kürzen. Den *bellegen Akt* abzuschaufen oder die steuerliche Absetzbarkeit der Hypothekenzinsen sowie die Zinsbonifikationen wurde zwar schon öfter diskutiert. Aber wer wollte das bisher schon im Parlament durchsetzen, bevor die eigenen Kinder und Enkelkinder, beziehungsweise die der Wählerschaft ihre erste Wohnung gekauft haben und der eigene Kredit abgestottet ist? Und wer wollte schon ernsthaft die Baulandspekulation unterbinden, wenn doch irgendwo eine Erbante noch eine Wiese besaß, die dank der Zersiedlung in absehbarer Zeit in den Bauperimeter gelangen konnte?

Daher hat man die Grundstücksbesitzer – 92 Prozent allen Landes ist in Privatbesitz – bisher eher Zuckerbrot statt Peitsche gegeben. Etwa die Besteuerung zum Supersonderangebot, der berühmte Viertelsatz auf dem Verkaufsmehrwert, damit sie ihre Parzellen verkaufen und die Bebauung ermöglichen. Trotzdem hat sich die Lage zugespitzt. „Die Kosten für die Landhortung sind quasi Null. Sehen Sie sich die Grafik an, das ist so wenig, das können Sie gar nicht sehen“, wedelte Gurría am Dienstag auffordernd mit seinen Balkendiagrammen herum. Weil es nichts kostet,



Angel Gurría, OECD-Generalsekretär am Dienstag bei der Vorstellung der neuesten Wirtschaftsanalyse über Luxemburg

Bauland brachliegen zu lassen und dabei zuzusehen, wie der Wert steigt, werden die Eigentümer der von Wohnungsbauministerin Sam Tanson (Déi Gréng) eingerichteten Spezialzelle kaum die Tür einlaufen, um ein Stück Terrain abzutreten, auf dem staatliche Sozialwohnungen zur Miete gebaut werden könnten. Über 2 800 Hektar sind innerhalb der Perimeter unbebaut. Damit ihre Eigentümer sie hergeben, empfiehlt die OECD, nicht nur eine drastische Reform der Grundsteuer, die außerdem helfen könnte, die Steuerausfälle auszugleichen, wenn die multinationalen Konzerne Luxemburg verlassen. Sondern darüber hinaus Bußgelder einzuführen, wenn ausgestellte Baugenehmigungen nicht genutzt werden. Und, um die Gemeinden auf Kurs zu bringen, die Gemeindefinanzierung davon abhängig zu machen, ob sie diese Maßnahme durchsetzen.

Am Dienstag sagte Finanzminister Pierre Gramegna, die Empfehlungen der OECD sollen in die große Steuerreform miteinfließen und auf Nachfrage bekräftigten er wie auch Sam Tanson explizit, man schließe keine dieser Empfehlungen aus. So zeichnet sich ab, dass die Dreier-Koalition der Forderung der Arbeitgeber nach Lohnmoderation nachkommen will, indem sie Sozialwohnungen für die Arbeitnehmer baut – auch wenn sie sich im Gegenzug mit den Grundstücks- und Wohnungseigentümern anlegt. Der Zeitpunkt scheint günstig. Denn im OECD-Bericht sieht es so aus, als ob der Scheitelpunkt in Reichweite ist, an dem weniger Wahlberechtigte Bauland besitzen, als Wahlberechtigte eine Immobilie suchen. Denn auch der gesellschaftlichen Mittelschicht falle es inzwischen immer schwerer, bezahlbaren Wohnraum zu finden.



Es wird nicht dicht und hoch genug gebaut in Luxemburg, auch das fördert Grundstückknappheit und damit Wohnungsnot

Working Poor: Luxemburg hat die zweithöchste Erwerbsarmut Europas

Gleich hinter Rumänien

Romain Hilgert

Dass es „im reichen Luxemburg“ Arme gibt, wurde jahrzehntelange hartnäckig als Spinnerei und Nestbeschmutzung abgetan. Erst nach der Stahlkrise in den Siebzigerjahren ließ die Regierung zur Berechnung des Garantierten Mindesteinkommens (RMG) die Zahl der Armen schätzen. Ähnlich verhält es sich bis heute mit den Erwerbsarmen, den *Working Poor*, die arbeiten und arm bleiben: Ihre Existenz wird im „Land mit dem höchsten Mindestlohn“ weiter bestritten.

Laut dem Bericht *In-work poverty in Europe* des European Social Policy Network lebten im Jahr 2017 EU-weit 20,5 Millionen Erwerbstätige in Haushalten, die arm oder von Armut bedroht waren. Das machten 9,4 Prozent aller Beschäftigten aus. Als armutsgefährdet gilt laut der 2003 eingeführten EU-Norm, wer weniger als 60 Prozent des Medianeinkommens in einem Land oder in der EU verdient.

EU-Durchschnitt, sondern er war überhaupt EU-weit der zweithöchste, direkt hinter Rumänien mit 17,3 Prozent. In der Länderbeschreibung über Rumänien schreibt Luana Pop, dass der Europarekord ihres Landes darauf zurückzuführen sei, dass das Armutsrisiko der Selbstständigen und mitarbeitenden Familienangehörigen mit 55 Prozent doppelt so hoch wie im EU-Durchschnitt sei, was vor allem auf die fehlenden Arbeitsplätze in ländlichen Gegenden zurückzuführen sei.

Luxemburg wird aber nicht nur der zweithöchste Anteil von Erwerbsarmen in der EU bescheinigt. Zwischen 2012 und 2017 nahm der Anteil sogar um 3,4 Prozentpunkte zu gegenüber 0,5 Prozentpunkte im EU-Durchschnitt. Dies stellt EU-weit die zweithöchste Steigerungsrate dar. Nur in Ungarn stieg der Anteil der *Working Poor* mit 4,5 Prozentpunkten noch stärker.

„Unglücklicherweise sind die Informationen über den Zusammenhang zwischen niedrigen Löhnen und Erwerbsarmut spärlich“ (Europäisches sozialpolitisches Netzwerk)

für die 55- bis 64-Jährigen: „Das Risiko ist überdurchschnittlich groß in Portugal, Griechenland, Luxemburg und besonders Rumänien“ (S. 28). Die Zunahme der Erwerbsarmut unter älteren Beschäftigten „war am deutlichsten in Ungarn (+6,5 Prozentpunkte) und Luxemburg (+8,7 Prozentpunkte)“ (S. 29). „Andererseits ist der Anteil der Einpersonenhaushalte in Erwerbsarmut in Rumänien und Luxemburg viel höher als im Rest Europas.“ Das Risiko der Erwerbsarmut für Alleinerziehende „war deutlich höher in Luxemburg, aber auch der Slowakei und Spanien als im Durchschnitt der 28 EU-Staaten“ (S. 42).

Im Länderbericht Luxemburg zur Studie des European Social Policy Network schreibt Robert Urbé von der Caritas: „Im Allgemeinen scheint die Erwerbsarmut in Luxemburg also verbunden mit: einer jüngeren oder älteren Altersgruppe angehören, Ausländer sein, ein niedriges Bildungsniveau erreicht haben, einen manuellen Beruf mit einem atypischen Vertrag (Teilzeit oder befristet) und niedrigem Lohn ausüben, abhängige Kinder haben, in einem Haushalt mit niedriger Arbeitsintensität leben“ (S. 9). Portugiesische Staatsangehörige haben ein drei Mal höheres Risiko der Erwerbsarmut, „weil Leute in manuellen Berufen das höchste Armutsrisiko tragen: Sie stellen mehr als die Hälfte der Armen, und Portugiesen üben häufiger einen manuellen Beruf aus“ (S. 8).

Doch das sozialpolitische Netzwerk im Auftrag der Europäischen Kommission bemüht sich, Erwerbsarmut als demografisches und sozialpolitisches, nicht aber als wirtschaftliches Problem darzustellen: Wenn Leute arbeiten und trotzdem arm sind, bedeutet das vielleicht, dass sie nicht genug verdienen. Wie der zu niedrige Preis ihrer Arbeitskraft in einzelnen Berufen festgelegt wird, erörtert die Studie aber nicht, obwohl sie feststellt: „In den meisten südeuropäischen Mitgliedstaaten (Griechenland, Bulgarien, Zypern, Italien und Spanien) sowie in Litauen, Ungarn, Luxemburg, Schweden, Lettland, Österreich und Frankreich, sind mehr als ein Fünftel der Niedrigverdiener arm“ (S. 33). Aber „unglücklicherweise sind die Informationen über den Zusammenhang zwischen niedrigen Löhnen und



Putzfrauen, Verkäuferinnen, Kellnerinnen sind häufig arm



Lkw-Fahrer, Wachmänner und Lagerhalter sind häufig arm

Die Europäische Kommission hatte das European Social Policy Network im Juli 2014 gegründet, um Informationen über sozialpolitische Fragen bei den 35 EU-Staaten und Beitrittskandidaten zu sammeln. Es wird betrieben vom Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (Liser), vormals Centre d'études, de populations, de pauvreté et de politiques socio-économiques (CEPS), der Firma Applicia und dem Verein European Social Observatory (OSE) in Brüssel. Das Interesse der Kommission entbehrt nicht einer gewissen Ironie, denn um die europäische Exportindustrie auf dem Weltmarkt durchzusetzen, förderte sie kompromisslos den Konkurrenzkampf auf dem Kapital- und Arbeitsmarkt und opferte so Millionen Geringqualifizierte, Jugendliche, Arbeitslose und Arme als „Globalisierungsverlierer“.

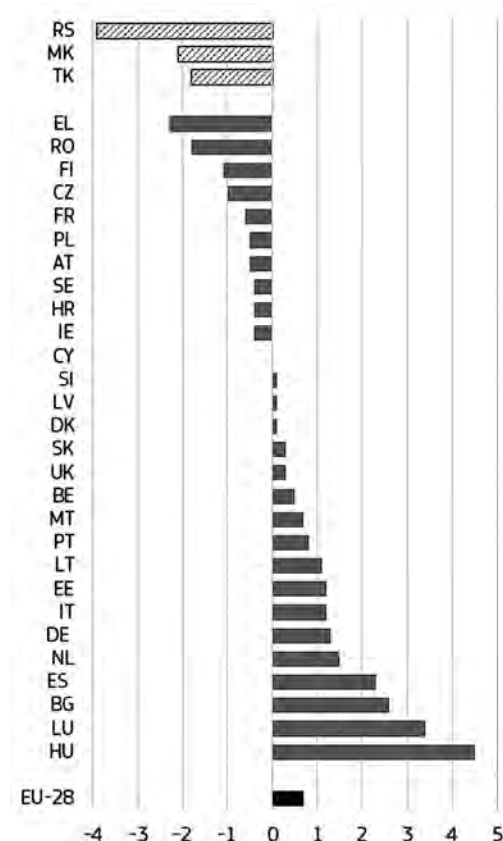
Laut Berechnungen des European Social Policy Network lag der Anteil der *Working Poor* in Luxemburg mit 13,7 Prozent nicht nur deutlich über dem

Anders als in Rumänien sind aber hierzulande die Erwerbsarmen weniger Selbstständige und mitarbeitende Familienangehörige als Arbeiter und Angestellte: „Die Erwerbsarmutsrate von abhängig Beschäftigten war 2017 über dem Durchschnitt der 28 EU-Staaten (7,4 Prozent) in Spanien (11,5 Prozent), Türkei (12 Prozent) und Luxemburg (13,2 Prozent)“, heißt es im Bericht (S. 37). „Die Erwerbsarmutsrate von Leuten mit niedriger Qualifikation nahm am meisten in einer Ländergruppe (Spanien, Deutschland Litauen, Luxemburg und Bulgarien) zu, von +5,1 Prozentpunkte in Spanien bis +12,6 Prozentpunkte in Bulgarien“ (S. 29).

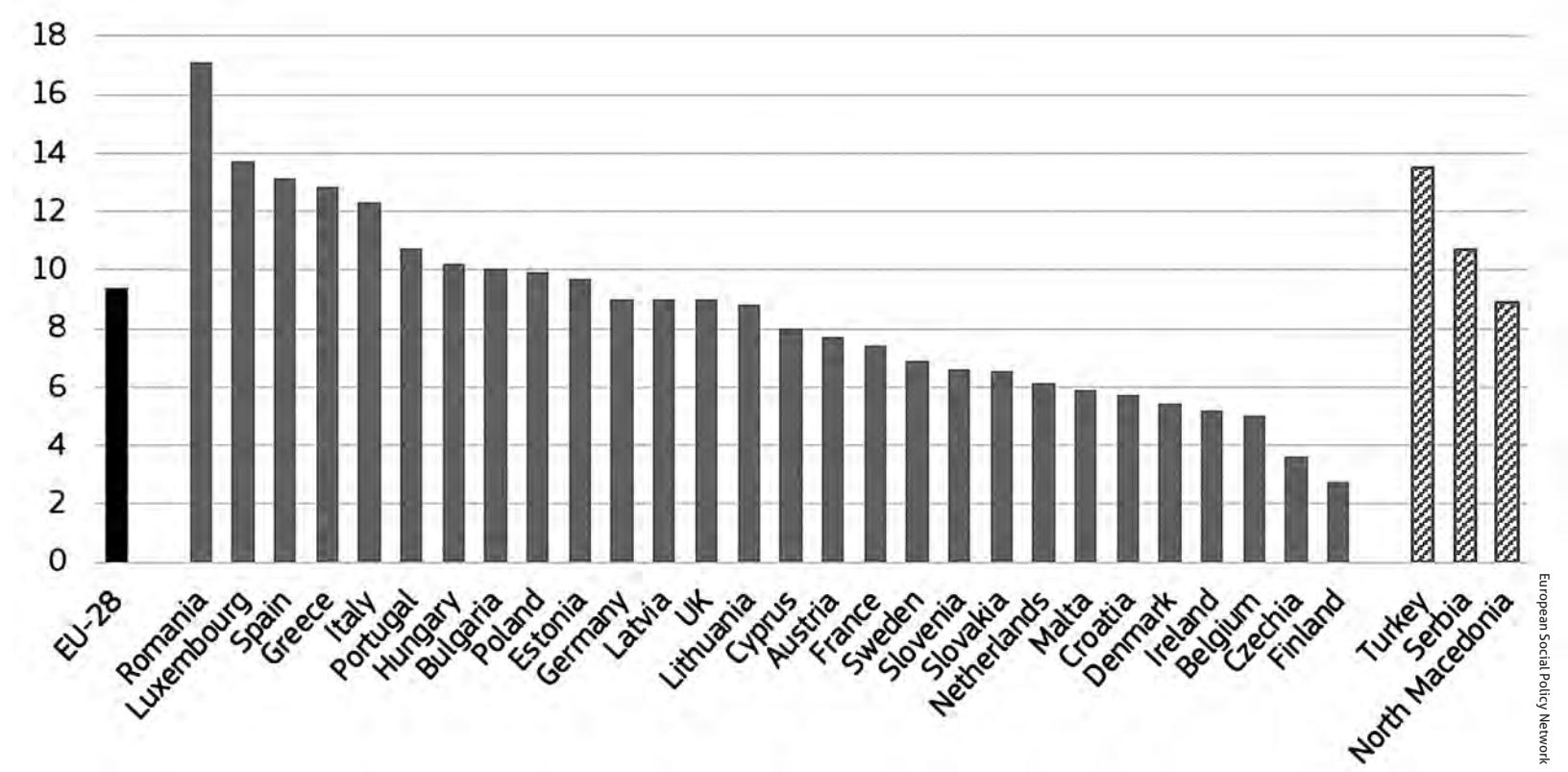
Von Armut betroffen sind vor allem Beschäftigte mit atypischen Arbeitsverträgen. Aber auch der Anteil der Armen an den Erwerbstätigen mit unbefristeten Vollzeitverträgen ist überdurchschnittlich: „Für Arbeiter mit unbefristeten Verträgen war die Erwerbsarmutsrate 2017 in der EU 5,8 Prozent. Die Rate war deutlich höher in Luxemburg (11,9 Prozent) und der Türkei (9,4 Prozent)“ (S. 37). Und: „Die Erwerbsarmutsrate von Vollzeitbeschäftigten lag 2017 für die 28 EU-Staaten bei 7,7 Prozent. Die Länder an der extremen Spitze dieser Rate hatten Erwerbsarmutsraten um die zwölf Prozent (Luxemburg, Türkei und Rumänien)“ (S. 37).

Die Europäische Union nennt etwas missverständlich „Arbeitsintensität“, wie viele Monate die Mitglieder eines Haushalts im Laufe eines Jahres erwerbstätig sind. Unter sechs Monaten gelten sie statistisch nicht als Erwerbsarme, sondern als Arme. „Die Erwerbsarmutsrate von Arbeitern in Haushalten mit sehr hohe Arbeitsintensität lag 2017 bei 5,1 Prozent in den 28 EU-Staaten. Doch in Ungarn, Estland, Luxemburg und Rumänien ist die Erwerbsarmutsrate in dieser Gruppe viel höher als im Rest der Europäischen Union“ (S. 43).

Überdurchschnittlich in der Europäischen Union ist vor allem die Erwerbsarmut bei Jugendlichen bis 24 Jahre. „Das Risiko der Erwerbsarmut ist viel höher für junge Leute in Estland, Spanien, Dänemark und Luxemburg“, heißt es in der Studie (S. 28). Zwischen 2012 und 2017 sei das Armutsrisiko bei den bis 24-jährigen in Luxemburg sogar um 9,8 Prozentpunkte gestiegen. Das Gleiche gilt



Entwicklung der Erwerbsarmut 2012 bis 2017



Anteil der Armen an den Erwerbstätigen 2017

und den von der Krise besonders hart getroffenen Staaten Südeuropas ist darauf zurückzuführen, dass sie im Vergleich zum Medianeinkommen gerechnet wird, sie also große Einkommensunterschiede ausdrückt: Es gibt so viele Niedriglöhne und Arme, weil es so viele Reiche und Spitzenlöhne gibt.

Aber dadurch muss die Armutsquote nicht zwangsläufig falsch sein. Während das Armutsrisiko im Jahr 2016 bei 1 690 Euro lag, errechnete das Statec vor einem Jahr, dass eine Einzelperson wenigstens 1 996 Euro benötigte, um ein würdiges Leben zu führen: „Le seuil de risque de pauvreté est donc clairement trop bas pour vivre décemment au Grand-Duché.“

La monnaie virtuelle de Facebook suscite des inquiétudes

Un éléphant dans le bac à sable



Le fondateur de Facebook, Mark Zuckerberg, veut lancer sa propre monnaie virtuelle, le libra

Georges Canto

L'annonce par Facebook du lancement prochain de sa monnaie virtuelle Libra (*d'Land* du 5 juillet) a provoqué des réactions aussi virulentes qu'inattendues, tant la nouvelle était attendue depuis des mois voire des années. Elle s'inscrit en effet dans le processus déjà ancien de pénétration des services financiers par des entreprises venues des secteurs les plus divers : historiquement les constructeurs automobiles puis les distributeurs et plus récemment les opérateurs de téléphonie mobile ont créé des filiales proposant une gamme plus ou moins large de services. Dans un monde numérique où la finance est intimement liée à la technologie, il était inévitable que Facebook, qui avec ses applications WhatsApp, Messenger et Instagram compte près de 2,5 milliards d'utilisateurs sur la planète, échappe à cette tendance. D'ailleurs Messenger permet déjà d'effectuer des virements aux États-Unis et WhatsApp teste un service similaire en Inde.

Mais cette fois, les opposants au projet ont réagi rapidement et n'y sont pas allés avec le dos de la cuillère. Plusieurs membres du Congrès américain ont demandé à Facebook de retarder sa mise en œuvre, le temps d'examiner son impact possible. Le 20 juin dernier, Nicolas Théry, le président du Crédit Mutuel, une des plus grosses banques françaises et Daniel Cohen, un économiste réputé, co-signaient dans *Le Figaro* une tribune où ils écrivaient « qu'une monnaie Facebook recueille l'accord, même implicite, des banques centrales et des gouvernements dépasse l'entendement », les appelant au contraire à faire barrage à ce projet sous peine de voir émerger « un monde de monopoles totalitaires », rien de moins. Dès que les consommateurs accorderont leur confiance à cette nouvelle monnaie « le drame pourra surgir » concluaient-ils sombrement.

Quant à Joseph Stiglitz, prix Nobel d'économie 2001, il considèrait dans un article publié en début du mois dans *The Guardian* juillet qu'« il faudrait être fou pour confier son bien-être financier à Facebook », dont l'initiative « en dit long sur ce qui ne va pas dans le capitalisme américain du 21e siècle ».

Ces réactions s'expliquent par la conviction ancrée chez leurs auteurs que le « libra » aura un caractère fortement disruptif sur la finance mondiale. Est-ce vraiment le cas ? Le projet, bien qu'encore imprécis sur de nombreux points, est tout de même suffisamment avancé pour qu'on puisse tenter une réponse.

La nouvelle monnaie, qui doit être lancée courant 2020, s'appuiera comme le « bitcoin » sur la technologie blockchain, mais dans une version développée spécialement par le groupe de Menlo Park depuis plus d'un an. Facebook en a confié la gouvernance à une entité indépendante, l'association Libra, basée à Genève mais gérée depuis la Californie. Elle est actuellement composée d'une trentaine d'entreprises, dont de nombreux poids lourds de la finance et de la technologie, principalement américains, comme Mastercard et Visa (cartes bancaires), PayPal et Stripe (systèmes de paiement), des fonds de capital-risque (Andreessen Horowitz et Union Square Ventures), la plateforme de microcrédit Kiva, le site de cryptomonnaies Coinbase et les opérateurs télécoms Iliad-Free et Vodafone. Mais on y

Que pèseront les autorités de régulation monétaire face à Facebook, « le plus grand État du monde, déjà peuplé de plus de deux milliards de personnes », qui entend affirmer sa souveraineté en battant monnaie ?

trouve aussi les plateformes de VTC Uber et Lyft, Booking, eBay et Spotify, l'association Women's World Banking et même l'ONG Mercy Corps. On ne compte actuellement aucune banque, ni aucun grand acteur issu des pays émergents. L'association vise un effectif de cent membres, tous engagés à investir au moins dix millions de dollars dans l'aventure.

L'association Libra est supposée créer « une réserve comprenant des actifs de première qualité, des bons du Trésor des plus grandes banques centrales et un panier de devises comme le dollar, l'euro, la livre sterling ou le yen » à laquelle la nouvelle monnaie sera adossée, ce qui permettra d'en garantir la valeur et de la préserver de la volatilité.

En dehors des adeptes de Facebook dans les pays développés, le plus souvent déjà bancarisés, le projet cible ceux qui vivent dans des pays affligés d'une grande instabilité monétaire et les personnes exclues du système bancaire pour diverses raisons, dont certaines sont cependant déjà sur Facebook surtout dans les pays émergents. Il s'agira pour tous d'un nouveau mode de paiement en dehors des circuits bancaires traditionnels, amorçant un nouvel écosystème financier mondial, affranchi de la barrière des différentes devises. Pour des partenaires tels que Uber, Spotify ou Booking, « libra » devrait faciliter la pénétration de nouveaux marchés mal desservis en termes de systèmes de paiement. Elle permettra aussi de développer les micro-transactions (quelques centimes ou euros d'achat dans des jeux en ligne ou pour un article de presse par exemple).

Le succès de « libra » ne fait guère de doute, en raison de ses nombreux atouts : la masse énorme des personnes intéressées, l'acceptation sur un grand nombre de sites marchands mais aussi dans des magasins « en dur », la modicité des tarifs de virements internationaux et la stabilité, qui fait par exemple défaut au bitcoin. « Libra » deviendra sans peine la première monnaie virtuelle du monde : si seulement un dixième des dépôts bancaires de tous les Occidentaux était aujourd'hui converti en « libras », l'encours de la nouvelle monnaie dépasserait les 2 000 milliards de dollars.

Les économistes, les banquiers et les parlementaires qui s'opposent au « libra » sont convaincant quand ils évoquent les risques de « perte de la maîtrise de notre intimité numérique » au profit des Gafa, car pour Messieurs Théry et Cohen « le monde de la simplicité technologique ne doit pas nous abuser sur les vraies intentions de ces multinationales » et surtout de Facebook dont la réputation a été sévèrement entachée par le scandale Cambridge Analytica. C'est un point faible du projet car les consommateurs pourraient ne pas vouloir confier leur argent à un réseau social déjà plusieurs fois convaincu de divulgation de leurs données. Par voie de conséquence les commerçants seraient aussi réticents à adopter la nouvelle monnaie alors que leur participation est la clé de son succès.

Les critiques sont également fondées quand elles pointent le risque élevé de blanchiment, déjà avéré pour le bitcoin. Elles le sont déjà moins quand elles mettent en garde les pays en développement, qui verraient « privatiser une partie de leur masse monétaire et d'organiser une fuite des capitaux vers une pseudo-banque centrale installée en Suisse » (Théry et Cohen). En revanche elles paraissent exagérées (pour le moment) quand elles évoquent le risque systémique qui serait lié à l'apparition d'une monnaie privée échappant à tout contrôle.

Selon Marc Zuckerberg le « libra » sera une « alternative crédible aux monnaies traditionnelles », ce qui laisse entendre qu'elle pourrait être utilisée à la place des monnaies existantes en se positionnant comme une nouvelle devise sans existence physique. En fait, cette ambition pourrait être contrariée faute de prévoir un vrai mécanisme de création monétaire, le « libra » apparaissant alors comme un simple complément et non comme un substitut.

Historiquement, le privilège de « battre monnaie » était réservé au pouvoir politique et aux instituts d'émission qui en étaient l'émanation (l'idée d'une banque centrale indépendante n'aurait pas fleuri). Il s'agissait alors de monnaie fiduciaire, donc de pièces et de billets. C'est toujours le cas aujourd'hui mais, avec le développement de la monnaie scripturale, qui représente aujourd'hui plus de 90 pour cent de la masse monétaire, le pouvoir de création s'est déplacé vers les banques, sous l'autorité régulatrice d'une banque centrale. La création de monnaie scripturale par les banques se fait selon le mécanisme bien connu « loans make deposits », où la distribution de crédit joue un rôle-clé.

Or le « libra », dans sa configuration actuelle, se présente surtout sous la forme d'un porte-monnaie électronique nommé Calibra (filiale de Facebook, enregistrée comme établissement de paiement) qui est un sous-ensemble de la monnaie scripturale bancaire. Selon un officiel de la Banque de France, « libra » est d'ailleurs « plutôt un moyen de paiement que de la création monétaire ». Et même avec une vocation délibérément internationale et des milliards d'adhérents potentiels elle ne pourra concurrencer les autres devises. Dans un document publié en février 2019, la FED de New York soutient que « les cryptomonnaies, lancées pour bouleverser les structures de paiement traditionnel dans les monnaies officielles, ne vont pas remplir les critères pour jouer un rôle international dans

Chronique Internet

La quadrature de la cyberhaine

Jean Lasar

La loi contre la haine en ligne, adoptée cette semaine en première lecture par les législateurs français, est loin de satisfaire les acteurs du numérique. Lui reprochant d'être à la fois inefficace et attentatoire aux libertés, ils critiquent âprement certaines de ses dispositions, en particulier celles qui confient aux opérateurs des arbitrages sur ce qui est punissable aux yeux de la loi : selon la plupart des professionnels du secteur, ceux-ci devraient plutôt être confiés à des juges.

La loi impose d'intervenir dans un délai de 24 heures pour traiter les signalements de contenus haineux. Une disposition qui risque de favoriser la censure et de déboucher sur le sur-blocage

Intitulé « loi contre la haine sur Internet », dit loi Avia (c'est la députée Laetitia Avia qui l'a préparé), le texte se propose de contenir la multiplication des discours de haine et de harcèlement sur les grandes plateformes commerciales, notamment Facebook, YouTube et Twitter, en exigeant le retrait sous les 24 heures des contenus signalés. Tombent sous le coup de la loi les messages incitant à commettre des actes terroristes ou faisant l'apologie du terrorisme, des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité, des messages injurieux, incitant à haïr, à discriminer ou à commettre des violences sur des personnes en fonction de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur handicap, de leur ethnie, de leur nationalité, de leur « race » ou de leur religion. Sont aussi visés les messages constitutifs de harcèlement sexuel, relevant du proxénétisme ou de la traite des êtres humains, les contenus pédopornographiques, les messages violents, pornographiques, « portant gravement atteinte à la dignité humaine ou incitant des mineurs à se livrer à des jeux les mettant physiquement en danger ».

Cette loi parviendra-t-elle à couper court à l'effet de buzz, ce que Mme Avia a appelé le « lien pervers entre propos haineux et impact publicitaire » qui donne une prime tant aux auteurs de propos extrêmes et choquants, sous forme de publicité, qu'aux plateformes, sous forme de surcroît de trafic ?

La Quadrature du Net, une des organisations qui ont décortiqué le texte, regrette qu'il traite de la même façon les plateformes commerciales et d'autres reposant sur des communautés de bénévoles comme Wikipédia. Celles-ci, faute de modérateurs professionnels, risqueront de devoir cesser leurs activités pour éviter de s'exposer à des sanctions coûteuses.

La loi impose à tous les intervenants du Net d'intervenir dans un délai unique de 24 heures pour traiter les signalements de contenus haineux. Or, argumente la Quadrature du Net, cette disposition risque de favoriser la censure en débouchant sur le sur-blocage de propos licites ou « le dévoiement de la mesure à des fins de censure politique ». Le fait que le délai de retrait soit unique, sans critère relatif à la gravité des propos et sans possibilité de prioriser les contenus les plus partagés, favorise selon l'organisation une censure indifférenciée, et donc une uniformisation du discours.

À l'inverse, les dispositions actuelles, qui datent de 2004, n'exigent le retrait des contenus manifestement illicites que dans un délai « prompt » et permettent de prendre en compte la gravité du contenu, les conséquences et l'ampleur de sa diffusion. De plus, pour la Quadrature du Net, qui cite l'exemple de la vidéo de la tuerie de Christchurch, diffusée 1,5 million de fois sur Facebook avant d'être retirée, le délai de 24 heures est irréaliste. Ce qui signifie qu'en pratique, les sanctions ne pourront pas être imposées. Inversement, lorsque la situation est claire et qu'une plateforme serait nettement en mesure d'intervenir rapidement, la loi de 2004 permet de sanctionner ceux qui tarderaient à le faire.

Le délai de 24 heures est contraire selon l'organisation au principe de la séparation du pouvoir car il aura pour conséquence de favoriser le retrait de contenus jugés gênants par le pouvoir politique et signalés à la police, sans que les plateformes n'aient le temps de procéder à une analyse détaillée pour vérifier leur caractère illicite ou non. « En pratique, cela permettra au gouvernement d'usurper l'autorité judiciaire, qualifiant lui-même les 'infractions' contre lesquelles il prétend lutter et imposant cette qualification aux plateformes qui, menacées de lourdes sanctions, lui sont largement soumises et nullement indépendantes », argumente-t-elle.

un proche avenir » notant que la suprématie du dollar dans les paiements intérieurs et extérieurs n'est pas près d'être entamée.

La création ex nihilo de « libras », en tant que monnaie scripturale, impliquerait que l'association se transforme en banque et accepte de ce fait l'autorité d'une banque centrale (reste à savoir laquelle). La régulation est bien au cœur du problème. Benoît Coeuré, membre du directoire de la BCE, auquel le G7 a confié mi-juin la direction d'un groupe de travail sur les crypto-actifs adossés à des devises (comme le « libra »), a prévenu le 7 juillet qu'il était « hors de question » de laisser les géants du numérique développer des monnaies privées en dehors de toute réglementation, comme on a pu les laisser le faire pour leurs activités commerciales, qui ont pu prospérer grâce à un vide réglementaire total.

Mais certains pensent que les autorités mondiales de régulation monétaire, très éparpillées, ne pèseront pas lourd face « au plus grand État du monde, déjà peuplé de plus de 2 milliards de personnes », qui, comme tout État qui se respecte, entend affirmer sa souveraineté en battant monnaie, si possible sans contrôle excessif. En ce sens, le projet de monnaie de Facebook est bien « un test de crédibilité des gouvernements et des banques centrales ».

M. Coeuré se veut rassurant. La bienveillance des autorités s'expliquait selon lui par le fait que les projets de monnaies privées présentés jusqu'ici étaient de petite taille et expérimentaux, et qu'on pouvait « les laisser se développer dans le bac à sable en attendant de voir ». Cette période est terminée puisque dorénavant « on a un éléphant dans le bac à sable ». Un premier rapport sur le sujet sera publié lors de la réunion des ministres des Finances du G7 prévue les 17 et 18 juillet à Chantilly.

Les institutions et la révision constitutionnelle dans le miroir de la Commission de Venise

La future Constitution requerra-t-elle des lois organiques ?



Assermentation du nouveau gouvernement, le 5 décembre 2018

Paul Schmit

Dans l'édition du *Lëtzebuurger Land* du 21 juin 2019¹, nous avions situé l'avis que la Commission de Venise a rendu le 18 mars 2019 dans le contexte du grand chantier de révision officiellement ouvert depuis avril 2009 pour adapter notre Constitution de 1868 aux réalités et aux besoins modernes. Nous avions regardé de plus près l'analyse des experts du Conseil de l'Europe au sujet des dispositions projetées en matière de droits et de libertés. Or, comme nous l'avions annoncé à ce moment, les autres volets de l'avis du 18 mars 2019 méritent eux aussi que l'on s'y attarde un peu plus longtemps.

Comment sont traités les aspects institutionnels de l'État dans la proposition de révision portant instauration d'une nouvelle Constitution² et comment y réagit la Commission de Venise ?

Parmi « les points qui pourraient [aux yeux de la Commission de Venise,] poser des problèmes d'interprétation ou d'application », il s'agit d'« apporter à la mouture actuellement en discussion des précisions a) sur les conditions et effets du référendum et la composition du corps électoral, appelé à y participer, b) les conditions de nomination et de fonctionnement du Conseil

d'État et du Conseil supérieur de la justice, c) le mode de nomination et de révocation des magistrats et d) les modalités de nomination et la durée du mandat du médiateur » de surplus à l'intérêt de « clarifier les dispositions relatives aux droits et libertés, en en alignant la portée sur celles des normes de droit internationales » et de « reprendre formellement dans le texte constitutionnel le principe de la hiérarchie des normes, sinon du moins celui de la primauté du droit international ». La Commission souhaiterait encore certaines autres adaptations, qui se présentent comme suit :

- qualifier de « lois organiques » les lois que la Chambre des députés doit adopter à la majorité qualifiée des deux tiers de ses membres et préciser de façon générale la notion de « loi » ; dont la signification diffère selon le contexte;
- définir la notion de « crise internationale » ;
- déterminer les pouvoirs des commissions d'enquête parlementaire ;
- cerner le moment où une régence prend fin ;
- préciser le rôle du Premier ministre dans la composition du Gouvernement et identifier la juridiction compétente en matière de responsabilité pénale des membres du Gouvernement ;
- déterminer l'effet des déclarations d'inconstitutionnalité des lois ;
- prévoir les conditions de dissolution des conseils communaux et identifier l'autorité de surveillance des communes.

L'avis du 18 mars 2019 s'aligne sur la structure du texte constitutionnel en projet, subdivisé en douze chapitres, dont les chapitres 11 (« De la révision de la Constitution ») et 12 (« Des dispositions finales ») ne sont pas commentés. La Commission y soulève encore une série de « questions horizontales » s'étendant à plusieurs aspects différents du texte en projet. Nous nous proposons de suivre cette approche, tout en commençant par les questions horizontales soulevées par l'avis.

L'article 72, alinéa 3 de la proposition de révision³ reprend l'idée que certaines lois ne peuvent être adoptées par la Chambre des députés qu'avec les voix de deux tiers de ses membres ; cette *majorité qualifiée* s'identifie à celle requise pour les révisions constitutionnelles. Les auteurs de la proposition de révision ont, notamment à l'instigation du Conseil d'État, prévu d'élargir le nombre relativement restreint de cas où la Constitution actuelle exige une majorité qualifiée⁴ ; la Commission appuie cette approche, en notant que « l'extension de la possibilité d'adopter des lois à la majorité qualifiée – soit des actes normatifs intermédiaires entre la Constitution et la loi ordinaire – apparaît de toute manière opportune ».

Déjà dans son avis de 2009, elle avait estimé que le projet de nouvelle Constitution était l'expression d'une grande confiance à l'égard du législateur, puisque plusieurs dispositions réserveraient exclusivement à la loi le soin de déterminer les restrictions susceptibles d'affecter notamment les droits et libertés. Il y a été remédié en déclarant les droits fondamentaux identifiés dans la future Constitution comme absolus, et en encadrant par plusieurs garde-fous, inscrits dans le texte constitutionnel, les restrictions que le législateur pourra désormais apporter aux libertés publiques. Dans son avis de 2019, la Commission insiste encore une fois sur ce point, en ne visant plus, comme en 2009, les droits et libertés, mais en se focalisant sur les lois prévues par la Constitution pour régler la composition et le fonctionnement des institutions.

L'adoption de ces lois organiques⁵ devrait, d'après elle, intervenir à la majorité qualifiée. En effet, les modifications de la Constitution requièrent des conditions de mise en œuvre et une procédure plus exigeantes que celles prévues pour l'adoption des lois ordinaires. Une trop grande confiance dans le législateur se traduisant par la possibilité lui attribuée d'aménager voire de restreindre la portée des principes inscrits dans la Constitution pourra mener jusqu'à vider ces principes de leur essence sens grâce à des lois votées à la majorité ordinaire par une majorité parlementaire qui n'aurait pas à se soucier du consensus politique des deux tiers des membres de la Chambre des députés prévalant en matière constitutionnelle.

La Commission préconise la majorité qualifiée plus particulièrement en relation avec les lois organisant le mandat du médiateur (dénommé d'ailleurs de façon incorrecte « Ombudsman », cf. art. 82), réglant la composition et le fonctionnement du Conseil d'État (cf. art.92) ou du Conseil national de la justice (cf. art. 102) ou encore celles portant sur l'organisation des cours et tribunaux et sur le statut des magistrats (cf. art. 95, 96, 97 et 100(1)). Dans ce

même ordre d'idées, elle pense encore que la majorité qualifiée devrait également s'appliquer à la loi, appelée à régler l'exercice du droit d'enquête attribué à la Chambre des députés, « afin de garantir que [les droits des commissions d'enquête] ne soient pas abolis par une loi ordinaire votée par la majorité parlementaire ». Par contre, son avis reste muet sur l'application du principe de la majorité qualifiée aux aspects organiques du règlement de la Chambre des députés, considéré comme équipollent aux lois (nonobstant l'ajout prévu à l'article 69, première phrase de la proposition de révision voulant que le Règlement « détermine les mesures d'exécution des lois qui concernent son organisation »).

Elle se montre par ailleurs surprise que la majorité qualifiée soit uniquement envisagée pour fixer le nombre des députés dans chaque circonscription électorale, mais non pour la loi électorale en tant que telle⁶, surprise d'autant plus compréhensible que le droit électoral ne bénéficie pas des garanties de la clause transversale prévue pour les autres libertés publiques. Toujours à l'endroit du droit électoral, elle préconise que le principe de l'obligation de voter soit ancré dans la Constitution plutôt que d'en laisser la compétence au législateur ordinaire.

Enfin, la Commission soulève encore le fait que la Constitution actuelle continue à exclure de manière générale du droit de vote les condamnés à certaines peines privatives de liberté, en ignorant que la Cour européenne des droits de l'homme a itérativement jugé ces exclusions comme étant contraires à la Convention européenne des droits de l'homme ; la formule de la proposition de révision qui renvoie à la loi pour établir les cas dans lesquels une sentence judiciaire peut priver un condamné de son droit de vote trouve par contre son assentiment, « à condition que les restrictions du droit de vote soient conformes à la jurisprudence de la Cour. » Il n'en reste pas moins qu'en attendant l'entrée en vigueur du texte constitutionnel en projet, le constituant luxembourgeois devrait, par respect du principe de la primauté du droit international, adapter le texte de l'article 53 de la Constitution.

Une autre question horizontale soulevée par la Commission de Venise a trait à la définition de *la notion de « loi »* dans la Constitution en projet. Il s'agit ici plutôt de la constatation que, contrairement à la portée purement matérielle que les traités internationaux réservent à la notion de « loi »⁷, la loi a dans la Constitution luxembourgeoise une nature formelle, car elle ne vise que les actes adoptés par la Chambre des députés dans les formes que la Constitution prévoit pour le vote des lois. Par contre, la Commission n'a pas autrement commenté les matières que la Constitution réserve à la loi (formelle) et dans lesquelles des règlements et arrêtés d'exécution ne peuvent être pris qu'aux fins et, le cas échéant, dans les conditions spécifiées dans la loi⁸.

Les observations critiques de la Commission de Venise au sujet du Chapitre 1^{er} (« De l'État, de son territoire et de ses habitants ») concerne le choix du terme « Nation » pour désigner le titulaire de la souveraineté, les principes gouvernant le régime linguistique, la portée des pouvoirs étatiques susceptibles d'être transférés à des organisations internationales, et l'absence d'évocation de la hiérarchie des normes et de la primauté du droit international, que le droit constitutionnel luxembourgeois considère comme des principes généraux du droit et qui n'ont dès lors pas besoin d'être inscrits dans le texte constitutionnel.

Pour les questions de la hiérarchie des normes et de la primauté du droit international, nous nous permettons de renvoyer à l'article précité du 21 juin 2019.

Alors que selon la doctrine, surtout en France, le mot « peuple » a une signification juridique plus précise, la tradition constitutionnelle belge et luxembourgeoise donne l'avantage au *terme « Nation »*, et la Constitution française du 4 octobre 1958 semble à son tour considérer les deux notions comme synonymes, en retenant à son article 3 que « la souveraineté nationale appartient au peuple ... ». Nous n'estimons pas devoir attacher

Le Gouvernement devrait être tenu de communiquer toute information dont il dispose en relation avec les dossiers débattus au Parlement. Cette obligation, écrit la Commission de Venise, devrait figurer explicitement dans le futur texte constitutionnel

Zu Gast

Eng Victoire fir d'Demokratie an eise Rechtsstaat

Alex Penning

Wéi eisen Deputéierte Gast Gibéryen den 22. Mäerz 2017 an enger Chamber-Kommissioun vu sengen Informatiounen iwwer illegal Ecoute vum SREL geschwat hat, konnt nach keen anen, wéi en Impact des Revelatioune sollten hunn. Si hunn elo zu engem rechtsweisenden Uerteel, jo esouguer zu engem Meilesteen an eiser Jurisprudenz gefouert, vun där immens grousser politescher Wichtigkeet vun där Décisioun ofgesinn.

Deemools hat dee nammlechten Deputéierten nammlech refuséiert, den Staatsminister d'Identitéit vu sengen Informanten ze nennen. Aus guddem Grond!

Schnouerstracks hat dunn de Premier déi Saach un de Parquet virugi gelooss, an eng Instruction judiciaire ass an d'Weeër geleet ginn.

Dorobber hin ass de Gast Gibéryen formell vun engem Untersuchungsrichter beschëllegt ginn, e „Recel d'informations transmises en violation du secret professionnel“ begaangen ze hunn. Nodeems d'Rotskummer (Chambre du Conseil) beim Bezirksgeriicht Lëtzebuerg an éischter Instanz genuch Elementer fir e Renvoi vun eiem Deputéierte virun den Tribunal Correctionnel constatéiert huet, hunn d'Richter dat am Appel komplett anescht gesinn, a sech dobäi op eng large Interpretatioun vum Artikel 68 vun eiser Verfassung baséiert. An deem heescht et: “Aucune action, ni civile, ni pénale, ne peut être dirigée contre un député à l'occasion des opinions et votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions”.

Den Alex Penning ass Generalsekretär vun der Alternativ demokratescher Reformpartei

An hirem Arrêt vum 28. Mee koume si zur Conclusion, datt den Terme „Opinions“ all schrëftlech wéi mëndlech Froen vun engem Volleksvertreieder ofdeckt an iwwregens egal, wou déi Fro gestallt gouf (Plenièr, Kommissioun, Huis clos).

Fundamental ass awer en anere Constat vun deene selwechte Richter, an zwar deen, datt déi selwecht Immunité parlementaire all Informatiounen deckt, betreffend Dysfonctionnement an Staatsapparat an dat esouguer, wann déi Informatiounen méttels enger Violatioun vum Secret professionnel erauskoumen, well am anere Fall een Deputéierten seng Roll als Kontrollorgan vun der Exekutiv net méi ausübe kéint, dat Ganzt fir zur Schlussfolgerung ze kommen, dass hei kee Strofdotbestand géint de Gast Gibéryen virläit.

Esouvill zum juristesche Volet.

Um politesche Plang léisst déi fundamental Entscheedung awer och nach en puer Froen am Raum stoen an zwar:

War d'Denonciatioun beim Parquet, déi de Premier iwwert d'Direktesch vum SREL maache gelooss huet, net e reng politesche Manöver, fir en Deputéierten aus der Oppositioun an d'Messer lafen ze loossen, hien ze diskreditéieren an him ze schueden? A wann ee sech d'Strofmooss ukuckt, ass dat net näischt: De Gast Gibéryen huet an där Affär bis zu fënnef Joer Prisong, eng Geldstrof vu bis zu 5 000 Euro an de Verloscht vu senger Biergerrechter riskéiert.

Dee selwechte Staatsminister hat ausserdeem, grad wéi d'Direktesch vum SREL, d'juristesche d'Obligatioun, déi illegal Ecoute säitens dem SREL bei der Justiz unzekloen, wuelwëssend, datt d'Exekutiv net vum Artikel 68 geschützt ass? An et war sécher net um Premier, enger Instruktioun virzepräifen an déi Ecoute als klenge Mëssgeschéck ze klasséieren, dat ze mellen oder ze ënnersichen net néideg wär. Och dat sollt wuel mat der Attack op de Gast Gibéryen ënnert den Teppech gekiert ginn.

Huet de Premier sech dann, an aneren Wieder, net selwer hei strofbar gemaach a misst mat juristesche Konsequenze rechnen ?

Virun allem awer ass deen Arrêt eng Victoire vun eiser Demokratie an eiem Rechtsstaat: Ënnerstrach gétt dat fundamentalt Recht vun eiser Legislativ – der Chamber an den Deputéierten also vun der net limitéierter an virun allem net beaflossbarer Kontroll vun eiser Exekutiv an méi generell vun eiem ganzen Staatsapparat.

de l'importance à la remarque de la Commission préférant le terme « peuple », tout en déplorant qu'elle n'ait pas trouvé nécessaire de se prononcer sur le manque de cohérence formelle du texte de la proposition de révision qui ne se décide pas entre les notions de « Nation » (qui a été introduite dans notre Constitution lors de la révision de 1919) et de « pays » (reliquat linguistique du XIX^e siècle qui s'est maintenu dans plusieurs articles constitutionnels)⁹.

La Commission critique, à bon escient, la formule de l'article 4, selon laquelle, « la langue du Luxembourg est le *luxembourgeois* », en se demandant quel pourrait en être l'effet normatif. À cet égard, la proposition du Conseil d'Etat de 2012⁹, hélas non retenue, de dire que « le luxembourgeois est la langue nationale » (on aurait également pu dire: « le luxembourgeois est la langue des Luxembourgeois ») avait l'avantage de suggérer la maîtrise du luxembourgeois comme condition d'obtention de la nationalité, tout en évitant d'y donner une importance excessive. Dans le même ordre d'idées, la reprise de la suggestion de la Haute Corporation de préciser que le régime de l'emploi des langues luxembourgeoise, allemande et française, énoncé dans le texte, vaut uniquement « en matière législative, administrative et judiciaire »¹¹ permettrait d'éviter l'ambiguïté du texte actuel, critiqué par la Commission.

La crainte de *transferts excessifs de pouvoirs étatiques à l'Union européenne ou à d'autres organisations internationales* (même à titre définitif et non plus temporairement comme prévu actuellement) n'a, à notre avis, pas de raison d'être, alors qu'en vertu de l'article 5 de la proposition de révision les traités prévoyant de telles dévolutions de compétences institutionnelles continueront à devoir être approuvés à la majorité qualifiée par la Chambre des députés, majorité identique à celle prévue pour les révisions constitutionnelles. Dans ces conditions, la précaution avancée par la Commission de prévoir l'exclusion de tout transfert possible, par exemple en relation avec l'identité constitutionnelle de l'État, la protection des droits fondamentaux ou, de façon plus générale, le noyau essentiel des pouvoirs souverains, ne nous semble pas justifiée. En effet, ces matières sont pour partie difficiles à cerner et pourraient s'avérer un frein à l'intégration européenne, inscrite comme objectif constitutionnel à l'article 5 de la proposition de révision.

Depuis l'entrée en vigueur des textes constitutionnels du XIX^e siècle, le rôle du *Grand-Duc*, chef de l'État et formellement toujours titulaire du pouvoir exécutif, a foncièrement changé. Ses fonctions actuelles ne sont plus perçues comme des prérogatives, mais comme des attributions, voire des responsabilités constitutionnelles. Celles-ci peuvent être rangées sous les trois maîtres-mots suivants :

- ces fonctions sont emblématiques faisant du Grand-Duc le plus haut représentant de l'État et le symbole de son identité, de son unité et de son indépendance ;
- en sa qualité de chef de l'État il assume un rôle modérateur, notamment si les forces politiques n'arrivent pas à trouver la majorité parlementaire nécessaire pour gouverner le pays¹² ;
- dans le cadre de son activité courante, il est le « notaire de la nation » qui authentifie vis-à-vis de la nation les actes normatifs et administratifs pris par les autres institutions.

La Commission de Venise note que « l'un des objectifs de la réforme constitutionnelle est de moderniser le texte de la Constitution pour refléter la réduction effective des pouvoirs du Grand-Duc ». Et elle ajoute que « le projet établit donc que les pouvoirs du chef de l'État sont largement formels et qu'il n'a que peu d'influence sur les décisions politiques du Gouvernement et du Parlement, ce qui garantit le respect des principes démocratiques et de l'Etat de droit. » L'avis du 18 mars 2018 s'avère dès lors largement favorable pour les solutions prévues tant en ce qui concerne la nouvelle manière de concevoir la fonction du Grand-Duc comme Chef de l'État que pour ce qui est du règlement des questions dynastiques, dont en premier lieu les règles de succession.

Les critiques de la Commission se limitent en fin de compte à deux. La première tient à la formulation des compétences réglementaires lors d'un état de crise. Abstraction faite de la manière insuffisamment précise de cerner l'état de crise, la Commission estime que les conditions prévues pour gérer et surtout pour mettre fin à un état de crise ne donnent pas satisfaction. L'état d'urgence est constaté à l'initiative du pouvoir exécutif, et formellement du Grand-Duc ; si la situation se maintient au-delà de dix jours¹³, la Chambre des députés doit confirmer à la majorité qualifiée les dispositions normatives prises par le pouvoir exécutif, l'état de crise ne pouvant être maintenu au-delà de trois mois.

Or, la Commission évoque l'hypothèse où le Parlement ne serait pas capable de se réunir dans le délai prévu ou où les conditions ayant fait déclen-



Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse

cher l'état de crise perdureraient au-delà de trois mois, et elle rappelle qu'« une Constitution se doit de prévoir des hypothèses aussi graves, aussi peu plausibles qu'elles soient ». Elle semble se contenter, sans sourciller, de la réponse avancée par les « autorités luxembourgeoises » qui « ont indiqué qu'un nouvel état d'urgence pourrait être proclamé » dans ces conditions.

Cette désinvolture a de quoi inquiéter. En effet, sommes-nous sûrs que lors d'un état de crise les institutions peuvent toujours continuer à fonctionner normalement ? En admettant que le Parlement ne puisse pas se réunir dans les délais prévus, l'état de crise cessera-t-il au dixième jour, même si les conditions de son déclenchement persistent ? Ou en l'absence d'aval parlementaire de la décision prise par l'exécutif, celui-ci sera-t-il en droit de proclamer de nouveaux états de crise consécutifs, chaque fois limités à dix jours, jusqu'au moment où l'état de crise aura cessé ? Dans ces conditions l'exécutif ne deviendra-t-il pas seul maître du jeu en ne décidant pas seulement du déclenchement de l'état de crise, mais en décidant aussi, sans contrôle parlementaire, du moment où il prendra fin ? N'est-ce pas grandement ouvrir les portes constitutionnelles à un régime politique, susceptible d'être mis en place sous l'effet de la dérive autocratique d'un Gouvernement peu enclin au respect des valeurs démocratiques et parlementaires ?

Au regard des problèmes non résolus que la proclamation de l'état de crise risque d'entraîner dans des situations exceptionnelles, le deuxième point critiqué par la Commission s'avère anodin. Si la mise en place d'une régence est minutieusement réglée dans le futur texte constitutionnel, celui-ci reste par contre muet sur les conditions et le moment d'y mettre fin. En somme, il s'agit ce moment est celui où le titulaire de la fonction grand-ducale ou son successeur assumera de nouveau ou reprendra les fonctions de chef de l'État. La question de savoir quand un membre de la famille grand-ducale ou le Gouvernement est appelé à la régence est ambiguë, dans la mesure où l'impossibilité du Grand-Duc de remplir ses attributions constitutionnelles figure comme cause d'institution d'une régence tant à l'article 58 qu'à l'article 60. L'article 60 détermine en outre la fin de la régence assumée par le Gouvernement comme étant le moment où le successeur prête serment. Cette précision fait défaut à l'article 58 relatif aux régences assumées par un membre de la famille grand-ducale. Il conviendrait de distinguer plus clairement les situations où l'exercice de la régence reviendra à un membre de la famille grand-ducale ou au Gouvernement, tout en insérant à l'article 58 la précision susmentionnée de l'article 60.

La Commission fait remarquer que si en vertu de l'article 74 de la proposition de révision la Chambre peut demander la présence des membres du Gouvernement, elle ne peut pas, contrairement à ce que prévoient d'autres constitutions européennes, obliger ceux-ci à lui fournir les renseignements utiles pour l'exercice de son contrôle parlementaire. Elle estime que le Gouvernement devrait être tenu de communiquer toute information dont il dispose en relation avec les dossiers débattus au Parlement, et que cette obligation devrait figurer explicitement dans le futur texte constitutionnel.

Elle s'inquiète encore que les compétences attribuées à la Chambre pour autoriser des interventions de la force publique en-dehors du territoire national puissent poser problème si, dans des conditions exceptionnelles, il n'est possible de prendre la décision afférente en temps utile. Cette inquiétude ne nous paraît pas fondée, alors que la loi qui déterminera la manière d'accorder l'autorisation, pourra prévoir d'en confier la compétence à une émanation de la Chambre bien plus facile à réunir et bien plus flexible pour décider.

Depuis l'introduction de la disposition afférente lors de la révision du 15 mai 1919, la Chambre des députés

naire pour déterminer la juridiction compétente pour juger un ministre. Cette approche serait pourtant pertinente, du moment que dans une démocratie qui a atteint un haut degré de maturité et qui se réclame de surcroît des principes de l'État de droit, les responsabilités politiques et pénales sont nettement séparées. Dans cette optique, le juge qui sera assigné au ministre présumé fautif, devra être celui qui est, en vertu du droit commun, compétent pour juger les faits reprochés au ministre. La deuxième phrase de l'alinéa deux du paragraphe 3 de l'article 90¹⁵ est-elle dès lors nécessaire ou ne s'avère-t-elle pas, au contraire, contreproductive pour la bonne compréhension du texte.

En matière de *justice*, nous avons déjà évoqué l'insistance des experts du Conseil de l'Europe pour faire du cadre légal de l'organisation judiciaire et de la loi d'organisation du futur Conseil national de la justice des lois organiques, à adopter à la majorité qualifiée. D'autres points à préciser ou à corriger s'y ajoutent. La Commission de Venise propose ainsi de retenir, explicitement, par analogie au principe de l'immovibilité des magistrats du siège formellement prévu, que les magistrats des parquets soient nommés jusqu'à leur retraite.

Elle se demande par ailleurs comment le contentieux des conflits d'attribution sera réglé à l'avenir, à la suite de la suppression dans la proposition de révision de la disposition de l'article 95 de la Constitution actuelle, en vertu duquel cette compétence revient à la Cour supérieure de justice.

Elle préconise encore que le Conseil national de la justice soit non seulement compétent pour veiller au bon fonctionnement de la justice, mais qu'il doive également en « garantir » l'indépendance. Or, cet ajout entraînerait une obligation de résultat pour le Conseil dont le respect dépasserait probablement ses moyens dans des circonstances extrêmes. Nous donnerions dès lors l'avantage à une formule selon laquelle le Conseil sera compétent pour veiller au bon fonctionnement et à l'indépendance de la justice (y compris celle des magistrats) qui remplacerait l'actuel alinéa 1er de l'article 102 de la proposition de révision¹⁶. Quant à l'autre question de la Commission de savoir « si les pouvoirs du Conseil national de la justice sont identiques pour les juges et les membres du Parquet », nous croyons pouvoir déduire la réponse de l'alinéa 3 dudit article 102¹⁷. La Commission omet d'évoquer le projet d'attribuer par ailleurs au Conseil des compétences en matière disciplinaires des magistrats ; nous nous demandons si cette compétence n'est pas suffisamment importante pour être explicitement mentionnée dans la Constitution.

Les idées initiales relatives à une réorganisation du contrôle de la constitutionnalité des lois, notamment défendues par le Conseil d'État, ont été bridées, de sorte que le cadre organique en place ne changera pas fondamentalement. Il est cependant prévu d'adapter ce cadre, repris à l'article 95ter de la Constitution actuelle, encore avant la finalisation de la proposition de révision¹⁸. Les modifications projetées concernent, d'une part, la possibilité d'adjoindre à la Cour des membres suppléants, et de conférer aux décisions de la Cour un effet *erga omnes*. Les craintes formulées à ce sujet par la Commission ne semblent guère fondées, alors qu'il est prévu que les suppléants seront nommés de la même manière et qu'ils auront les mêmes statuts que les membres effectifs, sauf à ne siéger qu'en cas de besoin.

La Commission souhaiterait voir le rôle de la Cour consolidé, sans pour autant indiquer les pistes pour ce faire et sauf à estimer que la déclaration d'inconstitutionnalité d'une loi ne devrait pas seulement comporter son annulation. Nous préférons la solution envisagée par le constituant luxembourgeois qui ne fera pas disparaître la disposition légale matériellement, mais qui laissera le soin de décider d'une éventuelle suppression entre les mains du législateur. Une autre question non abordée concerne la place dans la hiérarchie des normes des règlements grand-ducaux pris lors d'un état de crise ; sont-ils, puisqu'ils peuvent déroger à des lois existantes, équipollents aux lois et dès lors susceptibles d'un contrôle de leur constitutionnalité ou gardent-ils leur statut normatif de règlements grand-ducaux avec comme conséquence de pouvoir être contrôlés sur leur conformité aux normes supérieures par l'ensemble des cours et tribunaux ?

Une dernière série d'observations de la Commission vise les *communes*. La pertinence de sa première suggestion « de prévoir expressément l'autonomie communale¹⁹ comme principe constitutionnel » ne nous semble pas donnée, du moment que la proposition de révision reprend la disposition actuelle voulant que « [l]es communes forment des collectivités autonomes »²⁰.

Or, toute forme d'autonomie dépend des moyens dont disposent les bénéficiaires pour l'exercer. Aussi la Charte européenne de l'autonomie locale, à laquelle l'avis du 18 mars 2019 se réfère, consacre-t-elle le droit des collectivités locales à des ressources financières propres, qui doivent être proportionnelles à leurs compétences et dont elles peuvent disposer librement ; une partie de ces ressources est censée provenir des taxes et impôts locaux, dont le taux est librement fixé par les collectivités locales. La Charte admet par ailleurs des soutiens financiers de la part du pouvoir central, répartis suivant un système de péréquation, corrigeant les inégalités entre moyens et charges et favorisant les collectivités financièrement plus faibles²¹.

L'autonomie financière des communes est reconnue par la proposition de révision, qui sont compétentes, en vertu de l'article 121, pour « établir les taxes et impôts communaux nécessaires à la réalisation de l'intérêt communal » et peuvent prétendre « aux ressources financières pour remplir les missions qui leur sont confiées par la loi ». Si le principe du « droit à des ressources propres suffisantes » de l'article 9 de la Charte européenne semble respecté, la proposition de révision passe pourtant sous silence la pratique bien enracinée de l'État de soutenir financièrement les communes, sans laquelle la survie économique de nombreuses collectivités locales ne serait pas assurée. Il est permis de se demander si une précision dans ce sens ne serait pas opportune.

L'article 8 de la Charte européenne précise que « tout contrôle administratif des actes des collectivités locales ne doit normalement viser qu'à assurer le respect de la légalité et des principes constitutionnels ». La Commission de Venise s'y réfère pour exprimer sa crainte que l'approbation de certains actes communaux par une autorité de surveillance étatique, telle qu'inscrite à l'article 125 de la proposition de révision²², ne puisse « aller dans certains cas à l'encontre de l'article 8 de la Charte ». Fondé sur une

(Suite en page 14)



Un dimanche d'élections – Législatives d'octobre 2018

Die kleine Zeitzeugin

Schuld war nur der Bossa Nova

Michèle Thoma

Ja, jetzt weiß ich, dass ich über den Bossa Nova schreiben kann. Darf. Vielleicht gar muss. Weil wegen aktuell. Manieren auch.

Vor wenigen Tagen fiel mir mitten in der Nacht der Bossa Nova ein, es ging um Schuld, Schuld gibt es ja en masse, bei alten nachhaltig traumatisierten Katholikinnen jedenfalls, bei alten Jüdinnen vermutlich auch, und schon erklang in mir der Bossa Nova, aus irgendeiner fossilisierten Hirnwindung quälkte er. Superalbern, ich gebe es zu, der Refrain der deutschen Schlager-Version auch noch. Im Schlager, wie mich *Youtube* am nächsten Tag mit meiner Vergangenheit konfrontiert, macht uns eine quietschend dahinschmelzende Sängerin Manuela mit Jane und Jim bekannt, und dann schon Töchterlein. Unter zusammen geballtem Haar bebt sie verhalten sinnlich auf Stöckelschuhen vor einem schmerzhaft blauen See. Sie trägt eine rotkäppchenkäppchenrote Schürze und wird von ihrer Leidenschaft im Zaum haltenden sich wiegenden Damen mit fest gegossenen Haarkonstrukten und schmachttenden fülligen Musikanten begleitet.

In der Nacht von Schuld und Sühne, in der der Bossa Nova in mir aufpoppte, war er nicht aktuell. So was von nicht. Wem hätte man so einen müden Bossa Nova Schulscherz zuraunen können, nur die Nachbar_innen aus dem Altersheim hätten vielleicht aufgezuckt, und versonnen geguckt.

Aah ja, Bossa Nova, da war doch was. Aber was eigentlich? Was trällerte da in mir, was für ein Tanz, den ich nicht mal konnte, ich konnte Tänze nie, Tänze waren jenseits meines Kompetenzbereichs, Tänze waren wie Mathe, man musste Schritte zählen und sich quälen. Es gab Formeln, die man beherrschen musste, und um mühelos übers Parkett zu schweben, wie es so schön hieß, musste man schwitzen wie in einer Galeere. Im Tanzkurs schwänzte ich Walzer und Tango auf der Toilette, es waren immer die falschen Jungs mit den falschen Füßen, den falschen Händen, klischeehaft verschwitzt. Und ich war die allerfalscheste. Aber Tanzkurs war ein Must, wie das Abitur, so was hatte man einfach, hatte man zu haben, in sowas war man, wenn man nur ein bisschen was oder wer war bzw. werden wollte. Ein bisschen foxtrottelte ich also herum, ob es dort Bossa Nova gab, ich weiß es nicht mehr.

Und ich habe ihn sicher nie richtig getanzt. Aber etwas lag in der Luft ab da, etwas Frisch-Fröhliches wie dieser deutsche Schlager, der die Dorfbälle aufmischte. Das war zwar alles unter meinem Niveau, weil ich war *Salut Les Copains* und nicht deutscher Schlager, ich war ein Mädchen vom Belair, aber trotzdem, ab jetzt war alles anders, bald wurde geetskisst, alles wurde immer einfacher. Die Bamba war auch da, auch sie war einfach, einfach wie Bonjour, einfach wie *Häschen in der Grube*, mein erstes Lieblingskreisspiel. Dann auch wieder nicht, weil ich immer die männlichen Mauerblümchen küsste, ich wusste, was Schattendasein heißt. Dennoch, alles wurde luftiger, lustiger, easy going, Twiggy erlöste uns von den Lollobrigidabrüsten, dann waren die Beatles da, wir waren endgültig gerettet. Die Autist_innen eroberten die Tanzpiste.

Ja, aktuell, wegen aktuell kann ich jetzt also über den Bossa Nova schreiben, der jetzt nicht nur mein kleines relativ banales Wortspiel ist, das nur noch Langlebige checken. Weil es gehört sich so, sein Vater ist gestorben. Also der des Bossa Nova, des echten brasilianischen, der wurde in den Fünfzigerjahren des vergangenen Jahrhunderts geboren. In der gehobenen Mittelschicht, was ein bisschen enttäuschend klingt, Tänze sollen schließlich in nach Fisch stinkenden Häfen geboren werden, die es nicht mehr gibt, oder wenigstens in sozialen Brennpunkten, wo man keine Väter hat, höchstens Mütter. Der Bossa Nova aber hatte gar mehrere davon. Und einer von ihnen, João Gilberto, segnete jetzt das Zeitliche, und zwar so, wie es sich einem Künstler geziemt, einem echten. Arm und allein.

Und somit ist mein Bossa-Nova-Schub aktuell, jetzt gerade. Wenn natürlich geneigte Leser_in dieses Druckwerk in Händen hält, längst nicht mehr. Dann gibt es neue Tote, es gibt immer neue.

Gedicht fir e bëssen Zodi

D'Chamberwoch war ganz beweegt
D'Pafe waren opgereegt
Den Här Etgen hat gepennt
Bei dem Sträit ëm d'Reglement

Ganz zupaass koom Gottseidank
Déi Affär ëm d'Datebank
't wollt een alt en Zeeche setzen
A sech och e bësse bretzen

Lénk, Piraten, ADR
Waren och net hiren Här
Hinne blouf alt mat de Pafen
Aus der Chamber fortzelafen

D'CSV schalt op Krawall
Well si huet se net méi alt:
Ouni Juncker, Werner, Bech
Ass se just nach domm a frech

Jacques Drescher

(Suite de la page.13)

jurisprudence constante, élaborée notamment par les juridictions administratives, le texte inscrit à l'article 125 nous paraît, malgré sa lourdeur excessive et les répétitions entre la première et la deuxième phrase de son alinéa 1^{er}, en ligne avec les exigences de la Charte limitant « normalement » le contrôle de tutelle aux seules considérations de régularité et de légalité de l'acte pris. Il nous semble par ailleurs important que ce contrôle continue à se faire aussi par rapport aux impératifs de l'intérêt général, lorsque par exemple les choix communaux relatifs à leurs instruments d'aménagement local s'avèrent contraaires aux lignes directrices qui se dégagent de l'aménagement du territoire à l'échelon national.

Enfin, la Commission soulève à bon escient l'omission de la désignation de l'organe chargé de la surveillance des communes. En pratique, cette tâche revient d'après la loi communale de 1988 au ministre de l'Intérieur. Or, le respect de la séparation des pouvoirs retient le constituant d'intervenir dans une compétence, réservée au Grand-Duc selon l'article 76 de la Constitution actuelle et devenant une compétence du gouvernement en vertu de l'article 88 de la proposition de révision. Tout en reconnaissant l'intérêt de définir avec plus de précision l'autorité de surveillance dans le texte constitutionnel même, la précision souhaitée par la Commission pourrait tout au plus confier au Gouvernement de déterminer lequel de ses membres en sera chargé en pratique.

Pour conclure, nous voyons l'utilité de la prise en compte conséquente d'un grand nombre des observations de la Commission de Venise, tant en ce qui concerne la future organisation institutionnelle de l'État que pour ce qui des droits et libertés, et cela pour deux raisons. D'une part, l'association de la Commission au travail de réflexion requis pour finaliser le nouveau texte constitutionnel serait dégradée au rang d'un pur maculage, si ses observations n'étaient pas suivies. D'autre part, le Luxembourg a, au moment d'adhérer au Conseil de l'Europe, souscrit au devoir juridique et moral de respecter les valeurs démocratiques élaborées sous son égide et de les promouvoir au mieux de ses compétences.

Paul Schmit est juriste et vice-président d'honneur du Conseil d'État

¹ Paul Schmit, « La proposition de révision de la Constitution luxembourgeoise respecte-t-elle les droits de l'homme ? », *d'Land*, 21 juin 2019 (p. 13-15)

² Le texte de la proposition de révision auquel nous nous référons est celui qui se trouve annexé au rapport de la Commission des institutions et de la révision constitutionnelle de la Chambre des députés du 6 juin 2018 (doc. parl. 6030²⁹).

³ Proposition de révision, article 72, alinéa 3 : « Les résolutions dont l'adoption requiert la majorité qualifiée en vertu de la Constitution doivent réunir au moins les deux tiers des suffrages des députés, le

vote par procuration n'étant pas admis. »

⁴ 1° *hypothèses actuelles exigeant des lois adoptées à la majorité qualifiée*: lois d'approbation de la décision grand-ducale de déclarer la guerre ou d'en déclarer la cessation, lois d'approbation de traités prévoyant le transfert à une organisation internationale de compétences attribuées par la Constitution aux pouvoirs institutionnels nationaux, lois changeant le nombre des députés attribués aux circonscriptions électorales, lois déterminant les conditions de nationalité des membres des collèges échevinaux ; 2° *hypothèses nouvellement prévues dans la proposition de révision*: transfert de pouvoirs souverains à l'Union européenne ou à une autre organisation internationale, cession, adjonction ou échange de parties du territoire national, prolongation par une loi de l'état de crise au-delà du délai initial de dix jours, désignation d'un nouveau Chef de l'État en cas de vacance de la fonction, décision de mettre fin aux fonctions d'un chef de l'État qui ne remplit plus ses attributions constitutionnelles, changement du nombre de députés par circonscription électorale, détermination des incompatibilités avec le mandat de député.

⁵ Cf. Gérard Cornu, *Vocabulaire juridique*. Ass. Henri Capitant, Quadrige/PUF, 8^e édition, Paris, 2007 : « *loi organique*: loi fixant, dans le cadre de la Constitution, les règles relatives aux pouvoirs publics, et soumise pour son adoption à une procédure spéciale (par l'article 46 de la Constitution française de 1958) » ; selon le Conseil constitutionnel français (7 janvier 1988, n°87-234DC), il s'agit de lois relatives aux pouvoirs constitutionnels, c'est-à-dire à la partie incompressible de la Constitution et se situant dès lors dans son prolongement.

⁶ Dans son avis du 6 juin 2006 (doc. parl. 6030⁰⁶, p. 9, 62 et 132), le Conseil d'État avait déjà demandé, dans le même sens, que tant les élections parlementaires que les élections communales soient réglées dans une loi adoptée à la majorité qualifiée.

⁷ Cf. point 53. de l'avis 934/2018 : « ... le mot " loi " dans les traités se réfère à toute norme juridique, quel qu'en soit l'auteur, qui est suffisamment accessible et prévisible dans ses effets (loi matérielle). »

⁸ Cf. art. 32(3) de la Constitution actuelle, devenant (avec un texte légèrement différent) l'article 50 (3), alinéa deux selon la proposition de révision.

⁹ Les articles 3, 4 et 46 de la proposition de révision se réfèrent à la Nation comme nom ou adjectif, mais la Commission parlementaire des institutions et de la révision constitutionnelle s'obstine à garder le mot « pays » à l'article 63 (« la Chambre des députés représente le pays »).

¹⁰ Avis précité du Conseil d'État du 6 juin 2012 (doc. parl. 6030⁰⁹), p. 15

¹¹ Ibid.

¹² Walter Bagehot, *The English Constitution (new and revised edition)*, Little, Brown and Company, Boston 1873, p. 139) : « ..., the sovereign has, under a constitutional monarchy ... three rights – the right to be consulted, the right to encourage, the right to warn. And a king of great sense and sagacity would want no others. He would find that his having no others would enable him to use these with singular effect. »

¹³ Proposition de révision, art. 50 : « (4) En cas de crise internationale, de menaces réelles pour les intérêts vitaux de tout ou partie de la population ou de péril imminent résultant d'atteintes graves à la sécurité

publique, le Chef de l'État, après avoir constaté l'urgence résultant de l'impossibilité de la Chambre des députés de légiférer dans les délais appropriés, peut prendre en toutes matières des mesures réglementaires. / Ces mesures peuvent déroger à des lois existantes. Elles doivent être nécessaires, adéquates et proportionnées au but poursuivi et être conformes à la Constitution et aux traités internationaux. La prorogation de l'état de crise au-delà de dix jours ne peut être décidée que par une ou plusieurs lois, qui en fixent la durée sans que la prorogation puisse dépasser une durée maximale de trois mois. / Ces lois sont adoptées avec une majorité qualifiée ... / Tous les règlements pris en vertu de la présente disposition cessent leurs effets au plus tard à la fin de l'état de crise. »

¹⁴ Proposition de révision : « Art. 78. La Chambre des députés peut décider d'avoir recours au référendum dans les cas, sous les conditions et avec les effets à déterminer par la loi. »

¹⁵ Proposition de révision, art.90 : « (3) Les membres du Gouvernement sont pénalement responsables des actes commis par eux dans l'exercice de leur fonction. / Seul le ministère public peut tenter et diriger les poursuites à l'encontre d'un membre du Gouvernement pour ces actes, même après la cessation de sa fonction. La loi détermine la juridiction de l'ordre judiciaire compétente et les procédures à suivre. »

¹⁶ Proposition de révision, art. 102, alinéa 1^{er} : « Le Conseil national de la justice veille au bon fonctionnement de la justice et respecte l'indépendance des magistrats. »

¹⁷ Proposition de révision, art. 102, alinéa 3 : « Les magistrats (« les magistrats du siège et de ceux du ministère public » selon l'art. 100) sont nommés par le Chef de l'État sur proposition du Conseil national de la justice et suivant les conditions déterminées par la loi. »

¹⁸ Cf. proposition de révision de l'article 95ter de la Constitution, déposée le 27 février 2019 (doc. parl. 7414), avisé par le Conseil d'Etat le 5 avril 2019 (doc. parl. 7414⁰³) et amendé par la Commission des institutions et de la révision constitutionnelle le 6 juin 2019 (doc. parl. 7414⁰⁹).

¹⁹ Selon l'article 3 (1) de la Charte européenne de l'autonomie locale, signée à Strasbourg, le 15 octobre 1985, et approuvée par la loi du 18 mars 1987 « [on entend par autonomie locale] le droit et la capacité effective pour les collectivités locales de régler et de gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques ».

²⁰ Constitution actuelle, art 107 (1) et proposition de révision, art. 119 (1)

²¹ Cf. art. 9 de la Charte européenne de l'autonomie locale

²² Proposition de révision, art. 125, alinéa 1^{er} : « La loi règle la surveillance de la gestion communale et détermine limitativement les actes des organes communaux à approuver par l'autorité de surveillance. Elle peut soumettre certains actes des organes communaux à l'approbation de l'autorité de surveillance et prévoir leur annulation ou leur suspension en cas d'illégalité ou de contrariété à l'intérêt général, sans préjudice des attributions des juridictions de l'ordre judiciaire ou de l'ordre administratif. »

Chroniques de l'urgence

Saloperie de charbon

Jan Lasar

Si l'on s'en tient à nos contrées, on pourrait croire que le charbon comme source d'énergie est en déclin voire condamné. Même dans l'Amérique de Trump, les mines de charbon et les usines électriques qu'elles alimentent ferment les unes après les autres. Mais en

Asie, ce combustible, le plus sale de tous, continue de s'étendre à la faveur d'une demande en apparence inextinguible. L'an dernier, la consommation mondiale de charbon a de nouveau augmenté, contribuant de manière significative à la hausse de deux pour cent des émissions de gaz à effet de serre. Les pays concernés, qui ont pourtant signé l'Accord de Paris, ne résistent pas à l'attrait d'un produit abondant (contrairement au pétrole et au gaz, il en reste, hélas, des siècles de réserves).

C'est le cas notamment en Chine, qui tout en développant les renouvelables, reste largement tributaire du charbon et continue d'inaugurer de nouvelles centrales. L'Inde n'est pas en reste. Un homme d'affaires indien, Gautam Adani, vient d'ailleurs de décrocher une autorisation qu'il convoitait depuis des années : celle de développer la mine de Carmichael, dans le nord de l'Australie, pour fournir le marché indien. Adani Carmichael, comme on appelle ce complexe, doit s'étendre sur un gisement de charbon thermique d'un potentiel de 70 millions de tonnes par an, de quoi émettre plus de dioxyde de carbone dans l'atmosphère chaque année au cours des cinq prochaines décennies que la ville de New York : ce serait la plus grande mine de charbon du monde. Démentant les sondages, la majorité sortante, climat sceptique et proche des entreprises minières, l'a emporté contre toute attente lors des récentes élections législatives en Australie. Bien que le feu vert à cette mine (et à d'autres projets charbonniers potentiels dans ce bassin, dit de Galilée) ait formellement été donné par le gouvernement de l'état de Queensland, il est clair

que le gouvernement fédéral y est éminemment favorable. L'exportation doit se faire depuis le port d'Abbot Point, situé, cela ne s'invente pas, juste en face du Great Barrier Reef.

Face à cette attitude ouvertement climaticide du gouvernement australien, à quelle branche se raccrocher ? L'espoir que l'Inde proscrive le charbon est mince. La probabilité que les autorités australiennes reviennent sur leur décision dans un avenir proche l'est tout autant. Restent trois pistes : une poursuite de la baisse du prix du kilowattheure d'origine renouvelable à un niveau suffisant pour disqualifier le charbon ; une chute brutale de la demande mondiale d'énergie – autant dire une récession – et enfin une mobilisation suffisamment forte à travers le monde pour faire bouger les lignes et contraindre les derniers adeptes du charbon, de Varsovie à Canberra, de Pékin à Delhi, de Pretoria à Moscou, à revenir à la raison. Les Verts australiens ont indiqué ne pas avoir la moindre intention de lâcher le morceau.

Il faut une mobilisation suffisamment forte à travers le monde pour faire bouger les lignes et contraindre les derniers adeptes du charbon





Le néon de l'exposition dédiée à Thierry van Werveke était encore au mur du Pomhouse ce mercredi, mais les ouvriers en train d'installer les chaises et la scène pour le *So So Summer* 2019 au Centre national de l'audiovisuel, qui a commencé hier soir. Après un an de pause, le CNA accueillera à nouveau sous ce titre festif des événements décontractés, permettant de passer une soirée autour de l'image dans la canicule estivale. Tous les jeudis, jusqu'au 29 août, on pourra y voir une projection d'une sélection d'images d'archives issues du CNA, casser la croûte et assister à une exploration chorégraphique (*Dis/Engage* de Rhiannon Morgan autour des *Bitter Years*, le 18 juillet), un concert (*Bartleby Delicate* et De Låb, le 22 août) ou un *Crazy Cinématographe* (le 29/08). Organisé par le CNA et la Ville, l'événement est gratuit pour le public. jh

Théâtre



Vun der an op d'Buerg

Si le Burgtheater à Vienne reste toujours une des scènes les plus prestigieuses en Europe, les liens avec le Luxembourg se multiplient. Ainsi, Frank Hoffmann y a par exemple mis en scène Dürrenmatt l'année dernière – et ramène Florian Hirsch au Luxembourg. Hirsch (*1979, photo du haut) a fait des études de littératures allemande et américaine et fut un des dramaturges du Burgtheater. Il vient au Théâtre national à partir de la saison prochaine pour remplacer Ruth Heynen, qui n'a occupé le poste de dramaturge que durant une année. Le jeune acteur luxembourgeois Max Gindorff (*1994), qui a effectué sa formation au Max Reinhardt Seminar à Vienne, joué au Kaleidoskop Theater de Jean-Paul Maes et fait partie de l'ensemble du Residenztheater à Munich la saison dernière, intégrera quant à lui l'ensemble de la « Burg » sous la direction artistique de Martin Kušej en automne (photo du bas extraite du programme). jh

Théâtre

Grand (G)est(e)

Lors de son passage à trois festivals dans le Sud de la France (Arles, Aix, Avignon), la ministre de la Culture Sam Tanson (Déi Gréng) a aussi pu officialiser, dimanche 7 juillet, une nouvelle collaboration des théâtres luxembourgeois avec la région française du Grand Est, qui va au-delà de la présence commune en Avignon. Matériellement, cette collaboration se concrétise par un lieu de représentation commun, La Caserne (rue de la Carreterie, au Nord-Est d'Avignon), que seize compagnies et six théâtres partenaires se partagent – dont, cette année, le Centaure, avec le poignant *Révolte* d'Alice Birch, mis en scène par Sophie Langevin. En outre, Bohumil Kostohryz (également auteur des photos ci-dessous) y présente les théâtres luxembourgeois avec une exposition de photos. Et mardi 16 juillet aura lieu une journée de travail sur place, avec une matinée « meet and match » et un grand débat sur les obstacles à abolir pour une meilleure mobilité des acteurs culturels. jh



Politique

Du fordisme en culture

À peine revenue de son voyage dans le Sud, où elle a entre autres discuté avec les professionnels du théâtre de la Grande Région (voir ci-contre), la ministre de la Culture Sam Tanson (Déi Gréng) a signé ce lundi des conventions avec sept fédérations professionnelles du domaine de la culture : les acteurs (Actors.lu), les professionnels de la scène (Aspro), les artistes plasticiens (AAPL), les théâtres (Theaterfederatioun), les auteurs et compositeurs (Flac), les éditeurs et le réseau des centres culturels régionaux. Chacune de ces fédérations recevra désormais 25 000 euros par an (certaines ayant déjà eu une convention, comme la Theaterfederatioun) afin de pouvoir mieux structurer le secteur respectif, professionnaliser le travail de leurs membres et faire figure de porte-parole en interne et en externe. En gros, cette somme suffit pour engager une personne à mi-temps qui puisse soigner les contacts internationaux, répondre aux questions des membres de la fédération, assister à des réunions de concertation et faire passer toutes les communications du et vers le ministère. Ce fordisme doit libérer les bénévoles de ce travail fastidieux qui n'est pas leur métier, les créateurs culturels devant pouvoir « dédier leur temps de travail à la création » (Tanson). En signant ces conventions sous les regards de la presse, la ministre écolo prend le contre-pied de sa prédécesseure Maggy Nagel (DP), qui avait entamé son mandat par la résiliation de toutes les conventions – et s'était ainsi d'office mis tout le secteur à dos. En guise de signe de bonne volonté, les nouveaux contrats sont même indexés. Et on sait que, dès qu'une personne est dédiée à une fédération, elle va vouloir refaire le site internet et commander un nouveau logo. jh

Luxemburgensia



Product placement

Ce serait, écrit Tom Wirion, le directeur de la Chambre des métiers, dans la préface du livre *Secrets de verre* – *Verres secrets* qui vient de paraître, un signe de gratitude envers la monarchie pour la représentation du pays et de son économie à l'international que ces nouveaux verres réalisés par l'artiste Pascale Seil pour le palais grand-ducal, verres qui sont au centre de cette publication. Seil a réalisé l'année dernière une série de quatre modèles de verres en cristal – à eau ou à vin – gravés des nouvelles armoiries du grand-duc Henri. Si la partie du livre sur la réalisation des verres est intéressante (le soufflage, la gravure, la dorure...), l'ouvrage écrit par la critique d'art Maggie Steffen chante surtout les louanges, sur de longs chapitres, de la Cour grand-ducale à partir du grand-duc Adolphe, de leur art de la table (« Un art et ravissement des yeux », p.60), ou encore de leurs « illustres » invités (Haile Selassie, empereur d'Éthiopie, ou le maréchal Tito), qui sont surtout représentés avec un verre à la main (photo : la grande-duchesse Charlotte en juillet 1978, par Paul Aschmann, extraite du livre). Si la cour grand-ducale a toujours affectionné l'artisanat local – ce que prouve la grand-duchesse héritière Stéphanie avec le projet *De Mains de maîtres* – le monarchisme primaire de cette publication semble tombé d'un autre temps. jh

Photographie

Les vraies drames de la vie...

...sont parfois si petits qu'ils semblent insondables pour ceux qui ne les vivent pas. Sous le titre *Real life dramas*, la photographe américaine Mary Frey a réalisé une série absolument désopilante sur le sujet, bien avant que Martin Parr nous ouvre les yeux sur la poésie décalée de la vie des vraies gens. Cette série de Frey se déroule dans les années 1980 aux États-Unis, on peut la regarder sur son site internet maryfrey.com/real-life-dramas et elle sera exposée à partir de demain, samedi 13 juillet, au Display 01 du Centre national de l'audiovisuel (vernissage à 11 heures ; jusqu'au 25 novembre). Mary Frey y capte ces moments de la vie quotidienne la plus banale, toujours un peu embarrassants, qu'elle souligne avec des textes montés dans le blanc sous la photo : « The activity gave him pleasure » pour un garçon lavant la limousine familiale ou « It was a gesture they both understood » pour cette photo d'une vieille dame qui nourrit son chat assis sur une chaise à table...

Mary Frey fait partie de la génération des grands photographes documentaires américains comme William Egglestone, Nan Goldin, Lee Freedlander ou Stephen Shore, avec lesquels sont travail a été montré au Moma en 1991. Mais elle était tombée dans l'oubli, parce qu'elle avait arrêté d'exposer pour se consacrer à sa carrière académique (elle enseigne au Hartford Art School) et à sa famille. C'est à la faveur d'un livre publié par Peperoni Books en 2017, *Reading Raymond Carver*, un recueil de ses images des années 1970 et 1980, que Frey fut redécouverte. Un an plus tard paraît, toujours chez Peperoni, *Real life dramas*, qui est à la base de l'exposition à Dudelange (photo prise lors du montage : Sven Becker). L'exposition avait été montrée une première fois l'année dernière au Forum für Fotografie à Cologne. jh



Commentaire

Ghost House

Pourquoi ne va-t-on plus au Casino ? Pourquoi le Forum d'art contemporain, fondé en 1996 comme asbl, après avoir servi comme Kunsthalle improvisée durant la première année culturelle de 1995, est-il devenu si ennuyeux ? Pourquoi n'y a-t-il plus personne aux vernissages ? Pour l'ouverture de la monographie de Christoph Meier – pourtant un artiste de grande renommée dans les circuits internationaux et, qui plus est, un sacré fêtard, qui offrait même du mezcal gratuit aux visiteurs –, les curieux se comptaient sur les doigts de quelques mains l'année dernière. Pourquoi l'endroit, qui affirme, sur son site internet, vouloir donner « un vaste aperçu de la création contemporaine » et se définit comme « laboratoire d'expérimentations artistiques », n'attire-t-il pas les bobos et les hipsters obsédés par le *fomo* (*fear of missing out*), toujours à la recherche du dernier *hype* ?

Parce que le *hype* n'y est plus, tout simplement. Les raisons en sont en partie exogènes : l'éternel chantier de la rue Notre-Dame demande du courage aux piétons qui veulent s'y rendre ; le restaurateur HB Catering n'a jamais saisi l'esprit du lieu et faisait payer le prix fort aux amateurs d'art qui voulaient casser la croute ou boire un verre¹. Mais elles sont aussi endogènes : la nouvelle architecture, depuis 2016 ; la programmation spartiate et difficile d'accès ; la communication défaillante et la mauvaise ambiance qui y règne et qui se ressent, les départs de personnels étant nombreux. Il suffit de s'y rendre un jour lambda pour ressentir le malaise : le foyer accueille un broll pas possible, présentoirs de livres et éléments d'expositions qui ont lieu hors les murs (Venise, Kirchberg...) ; la magnifique verrière de Prouvé étant réduite à accueillir expositions d'élèves et ateliers pour enfants.

Ce fut une erreur de supprimer tout un étage, le rez-de-chaussée, pour les expositions lors des transformations en 2016. Loin d'attirer les chalands qui se perdraient dans le quartier, comme il fut espéré, cet étage ressemble désormais à un centre commercial, avec de petits commerces – l'Infolab-bibliothèque, le restaurant, la librairie, une salle de projection intitulée *Black Box* et une salle accueillant une station de réalité virtuelle (avec le Film Fund). L'entrée à l'étage des expositions est désormais gratuite, mais cela ne change rien au fait que l'on peut la plupart du temps y déambuler seul pour voir les expositions minimalistes qu'on visite en dix minutes (voir ci-contre). Alors qu'en 1996, pleine d'endorphines des succès de 1995 encore, l'équipe fondatrice (Enrico Lunghi pour la programmation artistique et Jo Kox pour l'administration), organisa une douzaine d'expositions, le Casino en est désormais à un rythme de croisière de quatre expositions par an, plus quelques événements connexes, comme les projections dans la *Black Box* ou des expositions hors les murs². Les expositions sont organisées avec des structures partenaires, à savoir la Fonderie Darling à Montréal et le Cube Project Space à Taipei – pourquoi celles-là ? En règle générale, Kevin Muhlen en est le commissaire ; parfois même aussi un des artistes, intervenant comme musicien aux vernissages ou dans des vidéos. Au XXI^e siècle, tout est dans le réseau.



Depuis le 1^{er} juillet, le Cafésino n'a plus d'exploitant – une image symbolique de la désertification du lieu ?

Muhlen fut nommé directeur artistique et successeur d'Enrico Lunghi (alors parti diriger le Mudam, succédant à Marie-Claude Beaud) en 2009 – sans appel à candidatures et sans avoir soumis de projet artistique. Lorsque Jo Kox, qui avait encore très activement participé au projet de refonte de la maison, quitta le navire après y avoir passé vingt ans, Muhlen prit soin d'adapter l'organigramme et de se faire promouvoir directeur général, la nouvelle responsable administrative, Nancy Braun, lui étant subordonnée³. Lorsque Paul Reiles, l'ancien directeur du Musée national d'histoire et d'art, qui avait porté le projet d'un forum d'art contemporain à bout de bras dès 1994 et présidé l'asbl Casino depuis ses débuts, partit lui aussi à la retraite, Muhlen choisit lui-même son nouveau président – en l'occurrence une présidente, Delphine Munro. Cette responsable du département art et culture de la Banque européenne d'investissement au Kirchberg s'était installée à plusieurs reprises, avec un succès inégal, comme commissaire d'exposition, notamment de la collection de la BEI au Cercle-Cité – mais elle est à mille lieues du monde de l'art autochtone⁴. Bien que Kevin Muhlen soit de toutes les commissions et de tous les jurys – Venice, Œuvre, *Kunst am Bau*... – il est insaisissable, ne communique pas (ni en interne, ni en externe : plus de rapport annuel, plus de conférences de presse pour annoncer la saison).

Alors tout cela pourrait être leur affaire, s'il ne s'agissait que d'une petite association privée sans but lucratif. Mais le Casino reçoit beaucoup d'argent des caisses de l'État : 2,56 millions d'euros cette année, jusqu'à 2,6 en 2022 – un demi-million de plus que les Rotondes à Bonnevoie. Mais où va cet argent ? En 2018 (lit-on dans leur excellent rapport annuel), les Rotondes ont organisé 532 (!) manifestations, soit plus de 1,4 par jour, et attiré plus de 100 000 spectateurs, tous publics confondus (oui, aussi celui qui vient voir les retransmissions de matchs de football). En 2015 (dernier rapport public), le Casino, par contre, ne comptait que 15 000 visiteurs sur l'année entière. Bien sûr, il serait injuste d'établir un lien entre nombre de spectateurs et qualité d'une programmation. Mais si déjà on est peu nombreux à y aller, on veut au moins être désarçonné par ce qu'on y vit, bouleversé par des œuvres esthétiquement ou philosophiquement radicales. Or il n'en est rien. Loin de là... Josée Hansen

¹ La collaboration a été arrêtée fin juin, le Casino cherchant désormais un nouvel exploitant pour ce très bel espace en plein centre-ville

² Dont le pavillon luxembourgeois à Venice durant deux éditions, qui n'est pas une mince affaire ; il s'agit cette année de *Written by water* de Marco Godinho

³ Nancy Braun n'a remplacé Jo Kox à la direction administrative que durant quelque deux ans, avant de rejoindre Esch2022 ; elle vient d'être remplacée par Kim Stemper dans l'administration

⁴ Les autres membres du conseil d'administration de l'asbl sont Jean Leyder, directeur de l'Administration des Bâtiments publics (propriétaire du bâtiment) comme vice-président ; quatre fonctionnaires représentant leurs administrations – Anne Greiveldinger, État, Jean-Marie Haensel, IGF, Claudine Hemmer, ministère de la Culture et Gosia Nowara, MNHA, ainsi qu'une représentante du secteur privé, à savoir Begga Sigurdardottir de PWC (qui avait une galerie d'art contemporain) ; aucun artiste



Hands as drawers d'Alvaro Urbano

Art contemporain

Open Space

Josée Hansen

Blue Velvet On y entre comme sous hypnose : les nombreux lourds rideaux dans des tons gris-bleu foncés sont négligemment retenus par des ficelles en haut, ouvrant une sorte de couloir dans lequel le visiteur est attiré par un chant de sirène et des couleurs gaies de la projection au fond de l'espace. *C, Ü, I, T, H, E, A, K, O, G, N, B, D, F, R, M, P, L, II* de l'artiste allemande Ulla von Brandenburg (*1974) constitue l'entrée de l'exposition *I dreamed I was a house*, organisée par le collectif de curateurs berlinois Insitu (dont fait partie le Luxembourgeois Gilles Neiens) actuellement au Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain. Bien que von Brandenburg, qui vit et travaille à Paris, s'exprime par tous les médias artistiques, elle a développé une partie de son travail autour de la scène et de la puissance évocatrice du tissu. Ici, en drapant ces rideaux en installation spatiale, elle meuble véritablement le vide laissé dans le grand espace du premier étage par l'enlèvement des *white cubes* jadis installés dans l'ancien casino bourgeois par Urs Raussmüller. « Le couloir symbolise l'exploration de soi », affirme le texte mural, celui conçu par Ulla von Brandenburg évoque l'entrée dans l'inconscient d'*Alice in Wonderland* de Lewis Carroll (1865), lorsqu'elle tombe dans le terrier du lapin blanc pressé ; sa matérialité n'est pas sans réminiscence à la sensualité étrange du *Blue Velvet* de David Lynch (1986). La suite énigmatique de lettres qui constitue le titre de l'œuvre cite un extrait de *Conversation avec la pierre* de la poétesse polonaise Wislawa Szymborska (1923-2012) : « Je frappe à la porte de la pierre – 'C'est moi, laisse-moi entrer !' » – 'Je n'ai pas de porte', dit la pierre ». La voix féminine qui chante ces lettres sur fond d'images de tissus colorés semble appeler Ulysse vers l'inconnu.

La maison qu'ont conçue les six artistes internationaux sous le commissariat d'Insitu est une maison métaphorique, qui nous fait traverser le salon, la chambre à coucher, l'espace des enfants et le bureau, avant de déboucher dans la cave. C'est une maison qui affiche son ouverture, laissant à chacun la liberté de la découvrir dans le sens et à la vitesse qui lui conviennent, mais aussi de l'interpréter selon ses propres références culturelles et personnelles.

Au Casino Luxembourg, le collectif Insitu met en scène l'espace d'exposition comme théâtre de nos vies

Coquillages et crustacés Il y a par exemple encore le salon/salle à manger haut en couleurs conçu par le duo norvégien Aurora Sander, constitué d'Ellinor Aurora Aasgaard (*1991) et de Bror Sander Berg Storseth (*1987). *À la carte* (2015-2019) est une installation *mixed media* qui s'inspire de la culture pop, de décorations de magasins d'ameublement et de... poissonneries. Des crabes, des langoustes, des huîtres et autres crustacés y sont servis dans une ambiance que ne renierait pas Franz West. Un film d'animation révélant leur véritable nature : le monde sous-marin devenant une allégorie du monde de l'art, où chaque bestiole a son rôle à jouer. La Canadienne Julie Favreau a eu la charge de la chambre à coucher, également faite de morceaux de tissus, qui ouvrent sur un espace intime (*Delicious dive*, 2019), où un film, des photos et des éléments sculpturaux (des doigts pendus) suggèrent la corporalité et l'érotisme de la chambre.

La Tchèque Anna Hulačová (*1984 ; étudiante, à Prague, de Magdalena Jetelová et de Zbigniew Libera) s'est occupée de la chambre des enfants : *Sunshine heritage for sons and daughters* place ses personnages défigurés en béton brut (vus à Art Basel ou dans l'exposition *Enfance* au Palais de Tokyo à Paris) dans un décor jaune soleil, dont les fleurs sont en fait des éléments d'anciennes machines agricoles qui furent celles de son enfance à elle. Le jaune de son espace revient dans la cave psychédélique de l'Allemand Markus Selg (*1974). L'installation *Child unleached* est faite de lourds tapis, de sculptures primitives en bois et en tissus, de filets au plafond, de petit mobilier, de références à Modigliani et à Victor Brauner... Si Selg y voit notre subconscient – d'où les appels au courage (*Mut ! Mut !*) au mur –, on s'y sent surtout comme dans une maison des jeunes autogérée des années 1980, regrettant (un peu) l'absence d'odeur de marihuana.

When the rain begins to fall L'œuvre qui vaut à elle seule le déplacement au Casino actuellement pourtant est la plus discrète, la moins clinquante. Au fond de la salle, l'Espagnol Alvaro Urbano (*1983) a eu la charge du bureau. On y est attiré par le bruit d'abord, celui d'une pluie suintante mais continue, derrière une fenêtre donnant sur la nuit. Devant la fenêtre, les stores en lamelles grises sont abîmés, comme l'est le caoutchouc placé devant la fenêtre. Des cartons remplis attendent d'être enlevés – sans conteste, l'ancien occupant de cet appartement est-il en partance. Des mégots semblent avoir été récemment éteints dans le cendrier, un bloc de papier traîne sur l'appui de la fenêtre. En réalité, *Hands as drawers* est un de ces trompe-l'œil qui rappellent Thomas Demand :



La salle à manger pop d'Aurora Sander (en haut) et la cave psychédélique de Markus Selg

tout ici est reconstitué, comme dans un décor de cinéma, en métal (la plante) ou en papier (le radiateur, les stores...) Urbano a fait des études d'architecture et fut étudiant d'Olafur Eliasson et les deux influences se sentent : il crée un espace et une ambiance très marquants dans une réduction formelle et précise, qui prend autant en compte les objets que la lumière et le son. La mélancolie de cet espace de transition évoque le pavillon géorgien de Vajko Chachkhiani à la biennale d'art de Venice de 2017, où il pleuvait sans discontinuer *dans* le chalet en bois. Crise économique ou crise de vie, la pluie noire symbolise toujours une rupture. Dans l'exposition, l'espace aurait mieux symbolisé le grenier, les peurs enfouies d'abandon et de solitude existentielle.

Malgré les évocations de la psychanalyse et du subconscient, *I dreamed I was a house* est plutôt une divagation légère sur l'architecture et la mémoire personnelle, qui a le grand mérite d'habiter ce majestueux espace autrement que les précédentes propositions hyper-minimalistes. On y passe un bon moment, sans trop devoir réfléchir – c'est exactement ce qu'on attend d'une exposition estivale.

L'exposition *I dreamed I was a house* dure encore jusqu'au 8 septembre au Casino Luxembourg – Forum d'art contemporain, 41, rue Notre-Dame à Luxembourg ; curateurs : Marie Graftieux, Nora Mayr, Gilles Neiens et Lauren Reid du collectif berlinois Insitu ; avec des œuvres de Ulla von Brandenburg, Julie Favreau, Anna Hulačová, Aurora Sander, Markus Selg et Alvaro Urbano ; pour plus d'informations : www.casino-luxembourg.lu.

Art moderne

Fenêtre sur paradis reconquis



Vues de l'exposition

Lucien Kayser

Prologue La poétesse, l'écrivaine Etel Adnan était connue depuis longtemps, peut-être qu'elle en avait été servie par ses différentes langues ; née d'un père musulman syrien et d'une mère chrétienne grecque, elle y avait très vite ajouté le français et l'anglais. Il fallut attendre l'été 2012, la *Documenta 13*, pour voir depuis Kassel sa renommée de peintresse s'imposer. Ce qui se fit alors le plus naturellement du monde, tellement la beauté des petits formats aux formes qui se chevauchaient, s'imbriquent, aux couleurs qui s'associent, dans un chant des plus harmonieux, satisfait au plus haut point, œil comme esprit. Il en fut de même naguère, une première fois sans doute qu'on vit ses œuvres à Luxembourg, à la Art Week, dans un stand, de la galerie Lelong, sans prétention aucune, mais de la plus haute qualité esthétique.



L'exposition du Mudam place Etel Adnan dans la foulée de tels grands modernes

L'exposition au Mudam, au long de cet été, est faite pour donner le même vif plaisir. Il y a donc les œuvres d'Etel Adnan, nonagénaire qui a parcouru un siècle fait de quels troubles, à commencer par son départ de Smyrne dans l'enfance, et il faut lire par exemple Sitt Marie Rose pour se rendre compte de la violence de la guerre civile du Liban, de celle faite aux femmes dans leur lutte pour la libération.

Les œuvres picturales, c'est un autre monde. Au Mudam, au-delà des peintures d'Etel Adnan, et de pareil moment de ravissement, l'exposition comporte de façon toute légère, pas de pédagogie trop accentuée, une leçon d'histoire d'art, avec le face à face avec tels grands modernes, que notre peintresse admirait, la consonance avec telles artistes dont elle est proche. Pour les premiers, à suivre de près ce qui s'est passé, on constatera une belle action d'affranchissement, le chemin vers une autonomie, un style désormais propre, aisément reconnu, distingué.

Les deux galeries du premier étage sont prises par l'exposition Etel Adnan et les modernes. C'est dans la première des deux que figurent quasiment comme points de repère de la modernité, en premier Paul

Klee, puis s'y associant Kandinsky, Nicolas de Staël, Mathieu, tantôt pour leur musicalité, tantôt pour une construction qui se montre plus rigoureuse, sans jamais aller vers trop de sévérité. IL faut rapprocher les œuvres les unes des autres, le regard y gagne en acuité, elles y gagnent toutes. Retour à Paul Klee : « I think Klee was the first painter I fell in love with. He obsessed me. By obsessed, I mean that his paintings put me into a state of ecstasy », pas étonnant de la part du coloriste de Kairouan, ville tunisienne visitée au début du vingtième siècle.

Tout art, dit Etel Adnan, reprenant une image très usitée, est une fenêtre ouverte sur un monde auquel lui seul a accès. Fenêtre sur des paysages extérieurs, tel le mont Tamalpais, en Californie, un peu sa montagne Sainte-Victoire, et on pense au pèlerinage de Peter Handke, à sa phrase si juste (pour son expérience à lui, bien sûr, pour nous en suite face à la peinture de Cézanne, ou d'Etel Adnan) : « Ja, dem Maler Paul Cézanne verdanke ich es, dass ich an jener freien Stelle zwischen Aix-en-Provence und dem Dorf Le Tholonet in den Farben stand und sogar die asphaltierte Strasse mir als Farbsubstanz erschien ». Plus fortement, il est les paysages intérieurs, la remémoration d'impressions passées, la reconstitution d'un paradis perdu, le film *Ismyrne* en dit long à ce sujet. Telles sont les peintures d'Etel Adnan, telle notre propre expérience.

La seconde galerie, ordonnée comme l'autre suivant l'aménagement de Polaris Architects, avec leurs parts ouverte et plus intime, fait dialogue les œuvres d'Etel Adnan, la plupart plus récentes, avec les retentissantes lignes colorées d'Eugénie Paultre, et les sculptures, stèles ou figures remontées de quel sol ou temps lointains, de la Libanaise Simone Fattal. Le regard s'en détache, pour s'attacher longuement aux leporellos, où se déplient, des fois en noir et blanc, d'autres fois en des éclats de couleur et de lumière, silhouettes de montage, traces plus éparpillées, jeux d'écriture et de mise en graphie. Où se rencontrent dès lors, se rejoignent toutes les facettes d'Etel Adnan.



Etel Adnan en téléconférence au Mudam

Epilogue Il est une pratique de l'artiste dont il n'a pas encore été question. Par terre, aux cimes des galeries, le visiteur découvre un médium qui vient enrichir en plus ce qu'on n'hésitera pas à appeler les très riches heures d'Etel Adnan, les tapisseries, et si formes et couleurs y sont également flamboyantes, elles atteignent bien sûr une autre dimension, changent radicalement d'échelle. Etel Adnan a été confrontée pour la première fois au tissage dans un centre d'art égyptien, le parcours, depuis, la conduite à Aubusson. Et le temps de l'exposition, au Mudam, dans ce qui dans une salle de spectacle s'apparenterait à la loge pour souverain, on a installé un métier à tisser, de quoi inviter le public à se laisser tenter par un exercice difficile. Mais l'art d'Etel Adnan, là encore, s'avère tellement inspirant.

Etel Adnan et les modernes, exposition au Mudam, L-1499 Luxembourg-Kirchberg, ouverte jusqu'au 8 septembre 2019, tous les jours sauf mardi de 10 à 18 heures, nocturne le mercredi jusqu'à 21 heures ; www.mudam.lu

Kino

Spielzeug der Postmoderne

Die bekanntesten Spielzeuge der Filmgeschichte sind wieder zurück auf der Kinoleinwand! Woody hat nun, nachdem Andy ihn zurückgelassen hat, in Bonnies Kinderzimmer ein neues Zuhause gefunden und genießt ein ruhiges Dasein als Spielzeug. Als sich eine Plastikgabel namens „Forky“ Woody der Bande anschließt, muss er nicht nur seinen Platz als Spielzeug neu denken, sondern wird obendrein noch in ein Abenteuer verwickelt, das ihn und seine Kameraden vielleicht mehr fordert denn je...

Toy Story 4 eröffnet das philosophische Feld des Existenzialismus



Woody und Forky

Toy Story, das war 1995 noch die Revolution des Animationsfilms schlechthin; ein Film, der die weithin verbreitete Meinung, Bilder aus dem Computer wären kalt und seelenlos, revidierte, ja dem Animationsfilm zu neuem Glanz verhalf, dabei aber nie den technischen Fortschritt zum Selbstzweck preiste, sondern menschliche Beziehungen fokussierte, um diese dann kindgerecht seiner Zielgruppe zu präsentieren. Spielten die Figuren am Anfang von *Toy Story* noch eher funktionsgerecht Sheriff und Bandit, so eröffnet *Toy Story 4* zu Beginn das philosophische Feld des Existenzialismus und stellt – aus der Perspektive der Spielfiguren – Fragen nach der symbiotischen Beziehung zwischen Kind und Spielzeug, ja dem Sinn des Lebens. Das mag Kinder überfordern, deshalb wird die Piste auch im weiteren Verlauf des Films nicht weiter verfolgt, stattdessen setzt der Film auf seine altbekannte Machart: Witz, Tempo, sowie die stetige Anreicherung des Spielzeugensembles, dem natürlich wieder neue *Sidekicks* zur Seite gestellt werden. Für ein älteres Publikum wird dabei gern die Filmgeschichte mitgeführt: hier ein bisschen *Roadmovie*, da ein bisschen Horrorfilm.

Und bei dem Abenteuer ist der Gegner diesmal auch kein böser Nachbarsjunge oder ein skrupelloser Sammler, sondern, wie bereits zuvor in *Toy Story 3*, selbst ein Spielzeug, nämlich die verbitterte Puppe Gabby Gabby, die sich nichts sehnlicher wünscht, als Kinder glücklich zu machen. Im Gegensatz zum Vorgängerkino, dem *Teddybären*, der im Kindergarten ein Terrorregime errichten will, besitzt diese nuancenreichere Figur durchaus nachvollziehbare Motivationen.

Josh Cooley verlässt sich dabei auf den Nostalgiefaktor und führt die grundlegenden Botschaften der Vorgängerkino weiter: Das Individuum kann alleine nicht bestehen; der Film feiert mithin mit postmodernem Gestus den Triumph des Kollektivs, den Zusammenschluss marginalisierter Gruppen, die Inklusion von Randexistenzen, und wer genau hinsieht, der kann auch die feministischen Zeichen der Zeit nicht von der Hand weisen: Ganz im Sinne der neueren feministischen Tendenzen des Mainstream-Kinos steht die Schafhirtin BoPeep und ja, sie hat den Phallus. Überhaupt sind die „männlichen“ Spielzeuge weitestgehend inkompetent und so ist es BoPeep, die dem Sheriff Woody aus der Patsche helfen muss, wenn dieser angesichts der problematischen Situationen hilflos überfordert ist.

Wer den Film im Original anschaut, der wird die bekannten Stimmen von Tom Hanks (Woody) und Tim Allen (Buzz Lightyear) wiedererkennen, da werden Erinnerungen wach und weiter vermarktet. Was in *Toy Story 3* nämlich noch anmutete wie die Endsetzung der Erzählung um die Spielfiguren, das wird mit der Fortsetzung nun wieder aufgehoben. Da hieß es 2010 noch, Abschied nehmen, nun allerdings scheint es, als wolle man doch weiterzählen, womöglich sogar bis zur „Unendlichkeit und noch viel weiter“... Marc Trappendreher

17 mai > 13 octobre 2019

Elna Brotherus

Photographs

EM OP EUROPEAN MONTH OF PHOTOGRAPHY

VILLA VAUBAN

Musée d'Art de la Ville de Luxembourg

multiplicity

LUXEMBOURG

villavauban.lu

LUN - DIM 10 - 18:00 VEN 10 - 21:00 MAR fermé

Attaques contre les mosquées

À propos de l’islamophobie comme haine de l’Europe



Les mosquées qui portent le nom de Veysel Karani témoignent d'un véritable culte voué à ce contemporain du prophète

Laurent Mignon

Le 3 juillet dernier, des individus se sont introduits dans une mosquée de la petite ville de Schleswig, non-loin de Kiel dans le nord de l'Allemagne. Ils ont déchiré un Coran, dévasté les w.-c., et ont répandu les pages du livre saint de l'islam dans les toilettes. Dans son rapport, la police a préféré ne pas donner de détails sur les messages laissés par les assaillants. Trois semaines auparavant, des inconnus avaient pénétré dans une mosquée à Brème et profané près

de cinquante exemplaires du Coran. Ici aussi les volumes furent déchirés et jetés dans les toilettes. Mardi matin une alerte à la bombe, prise très au sérieux par les autorités, a provoqué l'évacuation de la mosquée centrale de Cologne, l'une des plus grandes d'Europe. Un des responsables de la mosquée notait que « les attaques contre les mosquées deviennent de plus en plus fréquentes en Allemagne. Nous sentons que nous sommes très menacés et devons être vigilants. »

Le phénomène ne se limite pas à l'Allemagne. Sur son site internet, la Shoura, l'Assemblée de la communauté musulmane au Luxembourg, condamne une attaque contre une mosquée à Brest le 27 juin et déplore le manque de répercussions que ces actes de violence islamophobe ont dans les médias. Par ailleurs, le communiqué indique que la Shoura compte sur « les autorités de notre pays pour protéger davantage les lieux de culte et lutter efficacement contre les actes

Les agresseurs de Schleswig, de Brème, de Cologne et d'ailleurs s'en prennent à un islam abstrait, un islam qui représente pour eux une altérité absolue

des affaires religieuses de la république turque. Toutefois la mosquée porte le nom de Veysel Karani, une figure fascinante des premiers temps de l'islam à qui un véritable culte est voué en Anatolie et au-delà. De Manisa, à l'ouest de la Turquie jusqu'à Mardin à l'est, sur toute la géographie anatolienne, l'on retrouve des villes et bourgades qui revendiquent son tombeau. Il y en a d'autres, entre autre au Yémen, en Iran, en Ouzbékistan et en Syrie. Contemporain du prophète, Veysel Karani (en fait Uways el-Qarani) ne put jamais le rencontrer, puisqu'il ne pouvait pas quitter le chevet de sa mère dans son Yémen natal. Cet exemple d'amour filial et d'obéissance d'un des premiers musulmans est souvent mis en valeur par ceux qui prêchent que l'islam est la religion de la modération. De grand importance pour les soufis, Veysel Karani est aussi bien révéral par les sunnites que par les chiïtes, puisqu'il tomba alors qu'il combattait au côté d'Ali. Le culte qui lui est voué incarne toute la diversité qui existe au sein de l'islam, une diversité qui est tout le contraire de ce que représente le DITIB et son islam d'État. Toutefois, le DITIB, lui-même, est un élément de cette pluralité au sein de l'islam.

Or les agresseurs de Schleswig, de Brème, de Cologne et d'ailleurs s'en prennent à un islam abstrait, un islam qui représente pour eux une altérité absolue. La destruction du Coran est donc significative, puisqu'en annihilant le livre, les vandales rendent impossible la multiplicité d'interprétations et la diversité au sein de l'islam qui est, en partie, le produit des lectures divergentes du Coran. Ainsi l'affaire de Schleswig est-elle bien plus qu'un acte islamophobe. Il s'agit d'une agression contre certains des principes fondateurs de l'Union européenne qui mettent en exergue le respect de la richesse et de la diversité culturelle et linguistique du continent ainsi que l'importance du débat démocratique et de l'exercice de la pensée critique. Cette agression devient donc logique, car l'unification européenne s'est faite en réaction aux idéologies qui engendrèrent la deuxième guerre mondiale, une guerre qui débuta en fait quand des hooligans d'une autre époque commencèrent à attaquer les lieux de culte d'une autre minorité religieuse et à détruire d'autres livres.

Bréif un d'Redaktioun

Wou si mir mam lëtzebuergesche Passiv drun?

Et ass schwéier erauszefannen, wat den Här Schanen mat sengem Artikel an *Land* vum 5. Juli wëllt soen.

Ass dat geduet, fir eng Elite vu Sproocheproofen? Ech hu jidwerfalls näischt dovun verstanen.

Ech sinn esou kéng ze behaapten, datt 99 Prozent vun de Lëtzeburger mat Ausdréck wéi „Grammatikularisierungspied“ oder „syntakteschsemantesch Struktur vu Verbalgruppen“ näischt kënnen ufänken.

Wat soll dat Ganzt? **Alphonse Cruchten**

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

Postes vacants

Le Service national de la jeunesse se propose d'engager

Sept employé(e)s A1

à 40 heures/semaine et à durée indéterminée

Les candidat(e)s au poste d'employé(e) doivent être titulaires d'un grade ou diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'État du siège de l'établissement et sanctionnant l'accomplissement avec

succès d'un master en pédagogie, en psychologie ou de son équivalent.

Les tâches y relatives peuvent être consultées à l'adresse internet suivante :
<http://postes-vacants.men.lu/>

Les candidat(e)s auront une connaissance adéquate des langues luxembourgeoise, française, allemande et anglaise. Ils (Elles) maîtriseront par ailleurs les outils informatiques usuels.

Une première sélection sera faite sur base des dossiers.

Les candidatures accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae, d'une copie du diplôme requis

ainsi que d'une photo récente sont à envoyer à
Monsieur le Directeur du Service national de la jeunesse,
B.P. 707,
L-2017 Luxembourg
pour le 19 juillet 2019 au plus tard.

d'LëtzeburgerLand

Fondé en 1954 par Carlo Hemmer, édité par Leo Kinsch de 1958 à 1983

Hebdomadaire politique, économique et culturel indépendant paraissant le vendredi. Publié par les Éditions d'Letzeburger Land s.à r.l., R.C. B 19029, N° TVA LU 12 12 40 22. La reproduction des articles et illustrations est interdite sans l'accord écrit de l'éditeur. **Gérant, rédacteur en chef** Romain Hilgert (48 57 57-22; rhilgert@land.lu), **Rédaction** Peter Feist (48 57 57-24; pfeist@land.lu), Josée Hansen (48 57 57-26; jhansen@land.lu), Ines Kurschat (48 57 57-28; ikurschat@land.lu), Michèle Sinner (48 57 57-20; msinner@land.lu), Bernard Thomas (48 57 57-30; bthomas@land.lu) **Photos** Sven Becker (sbecker@land.lu) **Administration** Zoubida Belgacem (48 57 57-32; zbelgacem@land.lu) **Mise-en-page** Pierre Greiveldinger **Édition et rédaction** 59, rue Glesener L-1631 Luxembourg **Courrier** boîte postale 2083, L-1020 Luxembourg **Téléphone** 48 57 57-1 **Fax** 49 63 09 **E-mail** land@land.lu **Internet** www.land.lu **Publicité** Maison Moderne Media Sales 10, rue des Gaulois Luxembourg; boîte postale 728, L-2017 Luxembourg (27 17 27 27-32; francis.gasparotto@maisonmoderne.lu); **Impression offset** Imprimerie Saint-Paul **Prix par numéro** 4,00 € **Abonnement annuel** 140,00 € **Abonnement étudiant/e** 75,00 € **Comptes en banque** CCPLLULL : IBAN LU59 1111 0000 5656 0000, BILLULL : IBAN LU29 0027 1003 6990 0000, BGLULL : IBAN LU32 0030 0431 7039 0000, BCEULL : IBAN LU30 0019 1000 2939 1000, CELLULL : IBAN LU71 0141 7162 5000 0000, BLUXULL : IBAN LU59 0080 0484 9600 1003

Plus de recul

Découvrez le Lëtzeburger Land en vous abonnant gratuitement durant un mois.

land@land.lu
www.land.lu
téléphone 485757-1

Mois européen de la photographie

Se regarder et regarder

Marianne Brausch

C'est donc la série *Traces* (2016-2017) de Weronika Gesicka (Polonaise, née en 1984, vit et travaille à Varsovie), qui remporte le prix décerné par Arendt & Medernach de cette septième édition du Mois européen de la photographie (Emop). Weronika Gesicka revisite avec humour les stéréotypes quasi publicitaires de la famille et des mœurs américaines des années 1950, qui ont envahi l'Europe avec le Plan Marshall, en fine observatrice de l'ex-bloc soviétique qui en « bénéficia » après la chute du Mur de Berlin.

Elle entre ainsi dans l'impressionnante collection de photographie Arendt & Medernach au Kirchberg, dont on rappelle que Paul di Felice est le conseiller artistique, maître d'œuvre avec Pierre Stiwer de l'Emop Luxembourg et son complice de longue date de Café Crème. L'édition papier de la revue (en vente 20 euros dans les différents lieux d'exposition) deviendra sans doute culte : car le thème de départ du *selfie*, devenu *Body Fiction(s)*, est un sujet en or pour les artistes photographes qui s'intéressent aux représentations du corps et de la nouvelle figure humaine.

Le lobby de Arendt House n'étant accessible au public que le week-end, on préférera se rendre dans les différentes institutions qui présentent elles aussi des œuvres de Carina Brandes, Mathieu Gafsou, Alix Marie et Smith, les autres sélectionnés pour le Arendt Award, parmi la vingtaine d'artistes-photographes émergents (une majorité de femmes, tous âgés de moins de quarante ans). Le site www.emoplux.lu renseigne sur les expositions qui durent tout l'été, voire jusqu'à l'automne, comme à la Cité de l'Image à Clervaux qui présente les *Portraits hors cadre* de Peter Bialobrzeski, Susan Barnett, Isabelle Graeff et Charles Fréger et le Musée d'art moderne Grand-Duc Jean (Mudam), le travail de LaToya Ruby Frazier et des photographies de sa collection jusqu'à fin septembre.

Pour le troisième et dernier volet de cette série (pour les deux précédents articles voir *d'Land* 22/19 et 24/19), on est descendu au Grund, au Centre de Rencontres de l'Abbaye de Neumünster voir *Particles* de Boris Loder, (photographe et critique photo du *Lëtzebuurger Land*). Loder (37 ans,



Elina Brotherus à la Villa Vauban

né en Allemagne où il a étudié la littérature et enseigné la géographie à l'université de Tübingen, vit depuis six ans maintenant au grand-duché) s'en sort particulièrement bien pour exposer ses *Particles* dans le cloître de l'abbaye de Neumünster, réputé difficile. Si la série (complétée ici et qui fera l'objet d'une publication à l'automne) a déjà été vue au festival *Circulation(s)* l'année dernière au 104 à Paris, Boris Loder a revisité la manière d'exposer ses photographies spécialement pour le cloître et a trouvé le bon rythme tant sur le plan de la colorimétrie que de la succession des « objets ».



On imagine Boris Loder dans ses promenades quasi philosophiques (ou poétiques), les yeux scrutant le sol à la recherche de ce qui sera un jour les vestiges de l'anthropocène. Loder a le regard de l'archéologue contemporain, qui assemble (plutôt que de rassembler) ses trouvailles dans des petits cubes de plexiglass de dix centimètres sur dix avant de les photographier, comme un chercheur au laboratoire scrute ses échantillons au microscope. Il offre ainsi aux visiteurs de Neimënster des énumérations à la Prévert ou des cadavres exquis, la gentillesse du poète en moins et aussi sans la magie des associations surréalistes. Car notre civilisation est largement dopée : seringues, emballages de médicaments, capsules de bouteilles d'alcool, mégots, fourchettes en plastique, gobelets de malbouffe, cannettes métalliques, jonchent le bitume.

Les habitants de Luxembourg identifieront les lieux de ses prélèvements. Il s'agit en effet d'endroits emblématiques de la vie de différentes classes d'âge, de groupes sociaux et d'activités de la capitale. Hors le territoire de Luxembourg, il n'y a que l'aire de Berchem, qui, comme le précise Boris Loder, est un lieu de passage tellement fréquenté qu'il ne pouvait pas ne pas s'y intéresser. Les autres lieux visités sont tous des micro-condensateurs sociaux de la capitale : un terrain de sport et parking du Campus Geesseknäppchen fréquenté par des lycéens et des enseignants, les plaines de jeux aux parcs de Merl, de la Pétrusse et le Pirateschëff avenue Monterey, une maison abandonnée près de la très structurée Banque Internationale de Luxembourg (BIL) route d'Esch squattée par des marginaux, ou encore, l'église de Hollerich, trônant tel un vestige de vie de quartier au milieu de la circulation frénétique du « ring » autoroutier de la capitale...

Boris Loder couronne parfois les rebus de végétation trouvée sur place, comme une couche vivante sur ces strates mortes. Elle peut virevolter comme le lierre qui pourtant fait éclater la façade du lieu de culte : « ashes to ashes »... Car les constructions s'effritent, les joints de ciment redeviennent sable ou limaille de fer, dans le cas de l'œuvre monumentale de Richard Serra à l'entrée du Kirchberg.

Les assemblages de Boris Loder – hasard de la promenade, concentré du temps présent – sont l'inverse du travail d'Elina Brotherus qui a elle aussi pour sujet un thème unique, mais c'est : Elina Brotherus. Visiter sa rétrospective à la Villa Vauban (jusqu'au 13 octobre prochain), c'est une façon magnifique de clore cet Emop 2019 dédié à l'autoportrait d'artiste. Aller voir les *Body Fiction(s)* d'Elina Brotherus, c'est rencontrer l'anti-sophistication (apparente) de la Scandinave toute simple et ressortir des salles d'exposition de la Villa Vauban aux murs, tentures et banquettes

Arendt Award, Elina Brotherus et Boris Loder – troisième volet de la série consacrée à la septième édition de l'Emop. Conclusion par un parcours sans faute

gris perle, tel l'atmosphère d'une forêt de bouleaux du Grand Nord, en ayant vu une représentation magistrale du corps nature et une symbiose du corps avec la nature.

Le travail d'Elina Brotherus (née en Finlande en 1972), qui partage sa vie entre son pays natal et la Bourgogne, a été récompensée à l'international, obtenant le prestigieux prix Niépce en 2007. Il se déroule comme un fil d'Ariane. Voici d'abord *Suites françaises & 12 ans après*, où, en 2011, elle remet en scène les lieux de sa première résidence d'artiste à l'étranger en 1999. De ces lieux, modèle et modèle, on passe à une autre double série dans le temps : *Self-Portraits* de 1998-99 et *Études d'après modèles, danseurs* de 2007, soit photographe et modèle : le corps d'Elina Brotherus dans les poses et avec des danseurs de l'Opéra de Paris. Avec (cette édition de l'Emop étant essentiellement une manifestation de femmes photographes), un hom-

mage-clin d'œil à *La petite Danseuse* de Degas, dont le modèle est masculin.

Elina Brotherus s'auto-portraite dans le miroir, où le miroir est un lac finlandais avec une Elina Brotherus de dos (*Model Study*, 2004). Deux versions recto-verso, que l'on retrouve aussi dans *Artists at Work* de 2009. Elina Brotherus est le modèle d'atelier que les peintres peignent. Enfin, Elina Brotherus le dit elle-même : « Plus je vieillis, plus je me sens attirée par le jeu ». La voici donc, dans une série de *New Paintings* (de 2000 à 2016), rendant hommage aux maîtres de la peinture de paysage, comme dans *Der Wanderer*, une citation explicite de Kaspar David Friedrich. Mais il y a toujours un miroir, fut-il d'eau. Sans aucun narcissisme, servant l'œuvre photographique même. Seulement.

Calendrier et lieux des expositions sur le site www.emoplux.lu

Cinémasteak

Rouge midi

De par sa formation intellectuelle, Robert Guédiguian a pris le parti des fables sociales et des échoués. Des fables résolument dévouées à la cause de leurs personnages, tous originaires de l'Estaque, hameau de Marseille élu capitale de Guédiguian depuis *Dernier été* (1981), son premier long-métrage en partie financé grâce au soutien de fédérations d'éducation populaire. Ce petit port autrefois apprécié de Cézanne fut, au siècle suivant, durement frappé par la crise et le chômage. Les pêcheurs disparaissent du paysage, puis les ouvriers venus y travailler la tuile. Tout cela Guédiguian ne l'a pas oublié ; et tel un Ken Loach du Midi, ses films serviront à leur rendre hommage.

Face aux mutations économiques et sociales qui bouleversent habitants et paysages, le réalisateur résiste, année après année, en restant fidèle aussi bien à ses idéaux qu'à ses amis devenus acteurs. Leurs visages nous sont aujourd'hui familiers. Ce sont les grands yeux rieurs d'Ariane Ascaride, par ailleurs épouse du réalisateur, ou encore l'attachante gouape taiseuse de Gérard Meylan dans les habits du prolo déchu. Sans oublier les autres compagnons complétant cette fine équipe provençale : Jean-Pierre Darroussin depuis *Ki lo sa ?* en 1985, ou encore Jacques Boudet, qui se voit régulièrement confié le rôle de l'intellectuel. À ces archétypes hauts en couleur (la mère courage, le déclassé, l'intellectuel débonnaire) répond une vision de la Cité phocéenne poétiquement et politiquement idéalisée, réduite à l'Estaque, microcosme bucolique où se jouent de brèves saynètes du quotidien. La vie est un théâtre dont nous sommes les acteurs, avec ce jeu théâtral et ses répliques un brin caricatural que l'on trouvait déjà dans le cinéma de Marcel Pagnol.

Sélectionné en 1997 au Festival de Cannes puis aux Césars l'année suivante, *Marius et Jeannette* est le succès commercial le plus important du réalisateur, qui fut aussi lauréat du Prix Delluc. Dès le générique, se déploie ce qui est présenté ici comme un « Conte de l'Estaque ». Marius (Meylan) vit dans une cimetière en voie de démolition ; il a feint l'infirmité pour obtenir le poste de vigile qui lui offre le gîte et de quoi combler ses journées, entre télé et échanges avec les gosses du quartier. Puis on découvre Jeannette (Ascaride) le jour de son licenciement, victime d'une liberté de ton qui ne sied ni à son patron, ni au grand capitalisme d'ailleurs. Sous les yeux bienveillants des voisins et des enfants, les deux amoureux expriment leurs doutes, leurs craintes et leurs espérances...

Avec légèreté et gravité à la fois, ce mélodrame marseillais nous laisse émus et rêveurs. On y apprend à aimer de nouveau, quand bien même on n'y croyait plus. Car le cinéma méditerranéen de Guédiguian est chaleureux, orienté vers le soleil de Rome et l'héritage néoréaliste plutôt que vers la Nouvelle vague parisienne. En témoignent ses longs panoramiques qui embrassent la réalité, comme s'ils voulaient se fondre en elle pour ne faire qu'un. Loïc Millot

Marius et Jeannette de Robert Guédiguian (France, 1997, vo, 105mn.) sera projeté lundi 15 juillet à 20h30 à la Cinémathèque de la Ville du Luxembourg, place du Théâtre



Boris Loder au Neimënster

STIL

Excuse me, but I believe you're sick

Jeffrey Palms

"Medical beliefs" is a term that feels like an oxymoron. After all, at least in the West, medicine is a matter of science: drugs and discoveries are effected by brilliant researchers in white coats secreted away in laboratories and universities. By the supreme objectivity of science, you can be sure that new studies, having undergone rigorous tests and peer reviews, speak a demonstrable, verified truth. Surely, belief has nothing to do with it!

And yet medical beliefs are perfectly common, growing within national cultures like bacteria on a kitchen sponge. Americans treat handkerchiefs as medieval squares of killer fabric, and won't even use the same tissue twice. Luxembourgers see air conditioning units as homicidal robots. Americans will read in dim light and eat a big meal before bed, while Luxembourgers, just reading that sentence, will mourn the slow demises of eyesight and digestion. Americans will venture into the chilly night calmly, while Luxembourgers dare not loosen their scarves lest ten seconds of night air infect them with a cold. Who is right?

There is, it must be said, something efficacious about Luxembourgers' measured approach to well-being, though its precise merits are hard to pinpoint. Likely, many frivolities persist – having proper light while reading is perhaps more of a sensible pleasantry than a death knell for the eyeballs – but somewhere out of it all comes an annoying tendency towards health, at least in this American author's begrudging observation.

Indeed, measured is the word: Luxembourgers are suspicious of that which alters body or environment, from medicine to machinery to weather. Antibiotics, which famously cure diseases, are spoken about in similar tones as poison. Computer screens strain the eyes. The sun brings cancer, the moon disrupts sleep, and cold rain is a merciless plague. Homes are thermoregulated only lightly, allowing external temperatures to seep inside, such that the body never receives a shock. Only months of endless discomfort.

Though many Americans are similarly cautious (or phobic), our culture differs in its broader focus on wellbeing. Our progressive movement of medical belief is largely about challenging, systematically, the village wisdom that warns against evils like exposing wet hair to winter weather or eating right before bed. As far as we're concerned, such Old World beliefs belong on a shelf with witchcraft and blood-letting. If the most satisfying power of knowledge is debunking hoaxes, then ancient hoaxes topple the most magnificently – and we pine to see them fall. Our national consciousness would achieve pure elation if researchers at, for instance, the University of Michigan proved some persistent European health worry to be, beyond all doubt, imaginary.

American medical beliefs tend therefore to have a character of defiance. We are eager for new knowl-



Cigarettes have long been recognized as lethal, and accordingly we have somehow minimized their popularity within our society in recent decades, a feat that becomes a point of national pride after we see Europe's scads of smokers littering street corners

edge to erase, rather than complicate, old knowledge. Forget what those dusty elders said and give us some fresh facts, new truths – discoveries from this year, please! A new study says that drinking 25 cups of coffee a day poses no long-term health threats? Well, pour me 24 cups of coffee and let's talk about it.

Cultures also show their colours in how they react to fully proven scientific knowledge. In the States, our more defiant style of binary thinking has had positive effects on, for example, rates of smoking. Cigarettes have long been recognized as lethal, and accordingly we have somehow minimized their popularity within our society in recent decades, a

feat that becomes a point of national pride after we see Europe's scads of smokers littering street corners. Cigarettes being irredeemably poisonous, the game has been simply to demonize them and, insofar as is possible, stamp them out.

However, on other medical battlegrounds the winds blow differently. Consider cholesterol, whose scientific assessment is similarly known and accepted but which poses Americans far more trouble: red meat and ice cream may be consumed, but only in correct dosages. The ambiguity is the problem, there being no defiance in eating responsibly. How can my habits stand out, if the game is merely to control myself? In contrast, veganism is as defiant as a diet can be: rather than dull and unglorious temperance, it offers a bold statement on lifestyle, health, and ethics, all in one shocking label. Unsurprisingly, veganism caught on early and deeply in the States, the prideful ululations of its disciples so familiar that jokes about it are commonplace:

Flight attendant: Oh my god! The captain and co-captain have both suffered heart attacks! Is anyone here a pilot?!

Vegan: I'm a vegan.

Of course Luxembourgers know the perils of smoking, and plenty of Americans are neither vegan nor obese, but each society's relationship with medical knowledge hints at its line of approach. Luxembourgers' measuredness is really a sceptical mood in which newfangled studies tend to mingle with inherited sense. Some stupid researchers from Whatever University say you can drink 25 cups of coffee a day? Forget it. Not after generations of wisdom have preached wariness of caffeine overindulgence. And speaking of indulgence, it isn't just coffee: like many Europeans, Luxembourgers extoll the merits of wine, chocolate, and cheese... but only in appropriate doses. Might they be less averse to cigarettes because of this culture of moderation, which permits a few unhealthy things within a balanced lifestyle?

Americans, for our part, are more drawn to medical beliefs or health trends with a weighty, extreme quality to them. So much the better to adorn our personalities with. After all, our identities are at stake – as a nation of individuals, they always are – and you can't put "I moderate my cholesterol intake responsibly!" on a t-shirt. Some ten years ago, avoiding gluten became an American fad, even among those without wheat allergies. Just like that, wheat came under fire. Wheat! No cake for me, please, I don't eat gluten. Meanwhile, no study on earth could pry Europeans away from their bakeries, even if pastries were convincingly linked to instantaneous mortality. A new study says that pains au chocolat may cause spontaneous combustion? Too bad. I don't believe that at all. But I do believe I'll take two pains au choc, please, and a croissant, to go. Can I pay by card?

L'endroit

Si les proprios du concept store **Muse by...** ont décidé de faire du « deux en un » en scindant leurs boutiques en un lieu unique dans la plus petite galerie commerciale de la Grand-Rue, ce n'était pas pour faire les choses à moitié. Occupant tout le pan droit de la galerie, on en prend plein la vue en entrant au rez-de-chaussée, où de sublimes luminaires et un parquet en bois naturel mettent les objets et vêtements de luxe en valeur. Mais c'est en descendant au sous-sol que la séduction devient totale. Un bar en carrelage vert-bouteille et dessus marbré en bas de l'escalier, et, dans le fond, un canapé de la même couleur avec cabines d'essayage parées d'une déco fifties, tout ça donne envie au flâneur de s'éterniser. Côté offre, la maison reste fidèle à elle-même: la griffe Céline pour les fringues de luxe et les lunettes de soleil, des bijoux mode allant de l'accessible à l'onéreux, de superbes foulards en cachemire et en soie, des produits de bain signés Aesop ou Molton Brown. À ne pas oublier les savons maison et sprays d'ambiance signés Muse by. Avec, comme nouveautés originales, des verres à vin de diverses couleurs et des bougies bi- ou tricolores avec des cônes superposés de formes et tailles différentes. Qui voit dans cette boutique un seul écran pour nantis, se trompe. On y trouve de petites idées pour cadeaux à tarifs démocratiques. Même des gouttes Aesop « anti odeur de merde » pour les WC. Ce qui prouve qu'on ne s'y prend pas trop au sérieux (sic!). GD

L'endroit

Les beaux endroits se suivent mais ne se ressemblent pas. Nous sommes au bout de la Grand-Rue, dans un petit local qui abritait à l'époque le « Pastificio bolognese » avant qu'on n'y offrit de la patate chaude (Tatties). Métamorphose totale, avec de belles sélections de vins qui tapissent les murs et une jolie petite terrasse à l'arrière où on invite à déguster les nectars de belles maisons dont on retrouve les noms sur la porte d'entrée. Si Baptiste Sarra a décidé d'appeler son bistro à vin **Pas sage**, le nom est bien trouvé, car cela peut faire référence au passage qui mène à sa terrasse (ou au Théâtre du Centaure), à moins que ce ne soit un qualificatif qu'il s'attribue à soi-même, ou encore à son papa Sébastien Sarra, propriétaire de la Brasserie Guillaume (récemment incendiée) et autres lieux comme l'Osteria ou l'Altra Osteria. C'est sa maman qui a aidé Batiste à figoler le chaleureux intérieur (photo : GD), et le maître-sommelier Fernand Klee aide le jeune homme à sélectionner les délicieux breuvages offerts. Côté luxembourgeois, on retrouve des maisons déjà bien présentes à la BG, comme Alice Hartmann et Schmit-Fohl. Les tapas basques servis jusque 20 heures sont préparés avec soin par un ex découpeur de jambon professionnel en Espagne (miam, l'oeuf, le thon ou le jambon). Et, dans un premier temps, les nombreux fans de Dino, roi du comptoir à la BG, retrouveront celui-ci en renfort l'heure de midi. (Réservations: 26 20 08 56) GD



d'Land méi mobil

Désormais, les abonnés peuvent lire le Lëtzebuerger Land sur leurs iPad et iPhone, ainsi que sur leurs portables et tablettes pourvus du système d'exploitation Android. Il suffit de télécharger l'application dans l'App Store de Apple ou dans le Play Store de Google.

www.land.lu

